



Université Mohamed Khider de Biskra
Faculté des Sciences Exactes et des Sciences de la Nature et de la Vie
Département des Sciences Agronomiques

MÉMOIRE DE MASTER

Science de la Nature et de la Vie
Sciences Agronomiques
Protection végétale

Réf. : Entrez la référence du document

Présenté et soutenu par :
ZAOUA SAID

Le : mardi 28 juin 2022

Rôle des assurances mutuelles dans la gestion des risques agricoles : cas de la CRMA de Biskra

Jury :

Mme. BEDJAOUI Hanane	MCA	Université de Biskra	Président
M. MEHAOUA Mohamed D	MCA	Université de Biskra	Examineur
M. MESSAK Med Ridha	MAA	Université de Biskra	Rapporteur

Remerciements

Je remercie, avant tout, ALLAH Tout Grand et Tout Puissant, qui m'a donné la force, la santé et le courage et qui m'a permis la réalisation et la finalisation de ce travail.

Je tiens d'abord à exprimer mes parfaites reconnaissances et mes profonds remerciements à mon encadrant Dr. MESSAK Med RIDHA pour son encadrement, son suivi, ses précieux, fructueux et judicieux conseils ainsi que pour tous les efforts qu'il a déployés pour aiguïser ma curiosité scientifique et la Concrétisation de cette thèse.

Je remercie Ms KHACHI SALIM le chef de département d'agronomie
Je remercie infiniment Mme BEDJAOUI HANANE A qui m'a fait l'honneur d'accepter de présider le jury d'examen de cette thèse. Je remercie profondément Ms MEHAOUA MOHAMED. D qui m'ont fait l'honneur d'accepter d'examiner ce travail. Mes sincères remerciements

Mes profonds remerciements à ma famille pour tous les sacrifices consentis pour me permettre de réaliser cette thèse. Enfin à tous ceux dont les noms n'ont pu être cités. Puissent-ils reconnaître par ces lignes, l'expression de ma profonde reconnaissance.

QUE DIEU VOUS BENISSE !

Dédicace

On dit « les mots s'envolent, seuls les écrits restent ». Pour cela, je vous écris ces petits mots.

J'ai le grand plaisir de dédier ce modeste travail à :

mes chers parents Zaoua Hocine ., et Zaoua Djemaa., pour tous leurs sacrifices, leurs soutiens et leurs prières depuis mon enfance, j'espère qu'il soit à l'exaucement de vos vœux. Que Dieu vous garde et vous accorde santé, longévité et bonheur insha'allah.

A mes frères « Samir, Lamine, Fares ,Fateh et mes sœurs « Khamssa 'Micha' et Samia » pour leur tendresse, leur support et leur présence

A mes collègues « Masmoudi Aya et Hachani Habiba » pour leurs soutien

A mes amies proches « Feyçal, Yacine et Sami »

Mes amies d'enfance « Aïssa et Abdelali »

A ma famille « ZAOUA ».

ZAOUA.S

Liste des figures

Figure N°01 : Les différents risques selon leur caractère indépendant ou systémique.....	03
Figure N°02 : La typologie de risque agricole.....	04
Figure N°03 : Les acteurs d'une opération d'assurance.....	15
Figure N°04 : Les différents types d'assurance agricole	23
Figure N°05 : Les branches d'assurance agricole.....	24
Figure N°06 : Les produits d'assurance agricole.....	25
Figure N°07 : Organigramme de CRMA Biskra.....	31
Figure N°08 : Organigramme de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole.....	32
Figure N°09 : Les limites territoriales de la wilaya de Biskra.....	39
Figure N°10 : Situation de la wilaya de Biskra.....	40
Figure N°11 : Les différents types de reliefs de la région de Biskra.....	41
Figure N°12 : Carte de milieu physique de la wilaya de biskra.....	42
Figure N°13 : Précipitations moyennes mensuelles de la région de Biskra durant la période 1991-2020.....	44
Figure N°14 : Variation des températures de Biskra, période 1991-2020.....	45
Figure N°15 : les vitesses de vents de la région de Biskra dans la période 1991-2020.....	46
Figure N°16 : Les heures d'ensoleillements à Biskra, la période 1991-2020.....	47
Figure N°17 : Bureau local de la CRMA El Ghrous.....	49
Figure N°18 : Résidence personnelle des agriculteurs.....	53
Figure N°19 : Niveau d'instruction (niveau d'études de Moul-Leflaha).....	54
Figure N°20 : La formation agricole du chef d'exploitation.....	54
Figure N°21 : Commune de l'exploitation.....	56
Figure N°22 : Années de création de l'exploitation agricole.....	56

Figure N°23 : L'exploitation est-elle électrifiée ?.....	57
Figure N°24 : Mode d'acquisition de l'exploitation.....	57
Figure N°25 : Titre de propriété ou d'exploitation.....	58
Figure N°26 : Superficie agricole utile (SAU).....	58
Figure N°27 : Provenance de l'eau.....	60
Figure N°28 : Mode d'appropriation de forage.....	60
Figure N°29 : Profondeur de forage.....	61
Figure N°30 : Le débit de forage	61
Figure N°31 : La qualité d'eau de forage.....	62
Figure N°32 : Année de réalisation de forage.....	63
Figure N°33 : Automobile	72
Figure N°34 : Santé.....	72
Figure N°35 : Autres	72
Figure N°36 : Agriculture.....	72
Figure N°37 : Le nombre de contrats d'assurance.....	73
Figure N°38 : Le temps que vous êtes client.....	74
Figure N°39 : Des informations de la CRMA sur comment minimiser l'impact des risques.....	74
Figure N°40 : Satisfaction d'information des nouvelles offres « assurance » proposées par CRMA.....	75
Figure N°41 : Les sinistres survenus concernent des risques assurables par la CRMA.....	77
Figure N°42 : Avez-vous déjà déclaré un sinistre à la CRMA?.....	77
Figure N°43 : Le rapport Prix-Qualité.....	78

Figure N°44 : L'assurance automobile.....	79
Figure N°45 : La satisfaction de l'activité assurance.....	81
Figure N°46 : Autres offres d'assurances agricoles de la CRMA.....	82
Figure N°47 : La satisfaction de la politique information-communication.....	82
Figure N°48 : les prestations fournies par la CRMA.....	83
Figure N°49 : Satisfaction des enquêtés par rapport aux prestations fournies	85

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°01 La présentation de certains risques en agriculture	05
Tableau N°02 Les risques regroupés selon les types de risque et des exemples	06
Tableau N°03 La classification des stratégies de gestion des risques.....	09
Tableau N°04 Les différents caractères d'un contrat	20
Tableau N°05 Marché algérien de l'assurance en 2020.....	24
Tableau N°06 Les types des produits d'assurances agricoles selon leur classification	27
Tableau N°07 : l'humidité moyenne mensuelle de la région de Biskra durant la période 1989 – 2018(ONM).....	46
Tableau N°08 : Adoption le paillage.....	64
Tableau N°09 : De quoi n'avez-vous pas besoin d'une assurance.....	76
Tableau N°10 : L'assurance multirisque animale.....	79
Tableau N°11 : Les cotisations automobiles.....	80

Liste des es abréviations

-A-

APC :Assemblées Populaire Communale

ABEF : (Association des Banques et des Etablissements Financiers)

ADG : Assistant Directeur Général (ADG).

AMAA (Association des Mutuelles Africaines d'Assurances)

ANBT L'Agence nationale des barrages et transferts

ANDI L'agence nationale de développement de l'investissement Statistical Package for the Social Sciences (logiciel pour l'analyse statistique)

ARPM: Advanced Risk and Portfolio Management.

ARPM : Assurance Rendement Péril Multiple

-B-

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

BL : Bureau Local.

BTP : Bâtiments et Travaux Publics.

-C-

C.M.C : Conseil de la Monnaie et du Crédit.

CAGEX: Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations.

CAM : Caisse Assurance Mutuelle

CASNOS : Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés.

CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole.

CCRMA : Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles.

CMAR : Caisse Mutuelle Agricole de Retraite.

CMRA : Commission Médicale de Recours Amiable.

CNA :(Conseil National des Assurances).

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.

CNMA : Caisse National de la Mutualité Agricole.

CNR : Caisse National des Retraites.

CPA : Crédit Populaire d'Algérie.

CRMA : Caisse Régional de la Mutualité Agricole.

-D-

DA : Direction des Assurances.

DACG : Direction de l'Audit et Contrôle de Gestion.

DDMI : Département Développement et Maintenance Informatique.

DFC : Direction de la Finances et la Comptabilité.

DFE : Direction des Fonds d'Etat.

DG : Direction Générale (DG).

DRHM : Direction des Ressources Humaines et des Moyens.

DSR : Directions des Services Régionaux Centre, Est et Ouest.

-E-

EL AURASSI: Entreprise de gestion de l'hôtel El Aurassi.

ERIOD SETIF: Groupe industriel agroalimentaire.

-F-

FAIR (Fédération Afro-Asiatique d'Assurance et de Réassurances) **GAIF** (Confédération des Assurances Arabes)

-U-

UAR (Union des Assurances et Réassurances).

-I-

IBID : Ibidem est une locution latine signifiant « même endroit », fréquemment abrégée en *ibid.* ou parfois *ib.* C'est le terme utilisé dans les références d'un document stable, pour éviter

IOB Errached El Mali: Intermédiaires en Opérations de Bourse.

la répétition lorsque la même source a été citée dans la référence précédente.

-O-

OAA : (Organisation Africaine des Assurances).

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

-R-

RC : Responsabilité Civil.

-S-

SAIDAL: Groupe pharmaceutique SAIDAL.

SALEM : Société algérienne de leasing des équipements et matériels.

SATIM: Etude & réalisation de travaux de couverture industriels.

SG : Secrétariat Général (SG) .

SIBF: La Société interbancaire de formation.

SOFINANCES : SOFINANCE spa, Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement, est un établissement financier public agréé par la Banque ...

-T-

TRC : Tous risques chantier.

-U-

UV: Ultraviolet

Table de matière

Dédicace	
Remerciements	
Liste des figures	
Liste des tableaux	
Liste des abréviations	
Table des matières	
Introduction général	
Etude bibliographique	
Chapitre I : Synthèse bibliographique	
Section I : Généralité sur le risque agricole	
Introduction	
I.1. Le risque.....	01
I.2. Les théories du risque	01
I.3. COMMENT DÉTERMINER LES RISQUES ?.....	02
I.4. Tolérance aux risques	02
I.4.1. Téméraires.....	02
I.4.2. Prudents	02
I.4.3. Neutres	02
I.5. Les caractéristiques du risque agricole	02
I.5.1. Les caractéristiques générales du risque	02
I.5.1.2. Le risque à la baisse.....	03
I.5.1.2. Le risque catastrophique.....	03
I.6. La typologie du risque agricole	03
I.6.1. Le risque de production.....	04
I.6.2. Le risque de marché.....	04
I.6.3. Le risque financier.....	04
I.6.4. Le risque institutionnel et juridique	04
I.6.5. Le risque humain.....	05
I.7. Les principaux risques professionnels des agriculteurs.....	06
I.7.1. Exposition à des contraintes physiques.....	06
I.7.2. Exposition aux risques du machinisme agricole.....	06
➤ Mécanique	07
➤ Physique.....	07
I.7.3. Exposition aux risques chimiques agricoles.....	07
I.7.4. Exposition aux risques biologiques agricoles.....	07
I.7.5. Les risques des travaux en extérieur.....	07
I.7.6. Les risques professionnels des travailleurs agricoles saisonniers.....	08
I.7.7. Les risques du travailleur agricole isolé.....	08
I.7.8. Les risques psychologiques du travailleur agricole.....	08
I.8. La gestion de risque.....	08
I. 9. Les outils de gestion des risques en agriculture.....	09
I. 9.1. Le dispositif des calamités agricoles.....	09
I. 9.2. Le fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE).....	09

I. 9.3. L'aide à l'assurance récolte.....	09
I.10. La typologie des stratégies de gestion des risques.....	09
I.10.1. Le choix technologique.....	09
I.10.2. La diversification.....	10
I.10.3. Les contrats de vente.....	10
I.10.4. Les assurances.....	10
I.10.5. Le levier financier.....	10
I.10.6. La flexibilité.....	10
I.10.7. Les Spécificités des risques agricoles.....	10
I.10.8. Les asymétries d'information.....	10
I.10.8.1. Aléa Moral.....	11
I.10.8.2. Anti-sélection.....	11
I.11. Corrélation des risques individuels.....	11
I.11.1. Le risque spécifique.....	11
I.11.2. Le risque systématique.....	11
 Section II : Généralité sur l'assurance agricole	
Introduction.....	12
II.1.L'histoire de l'assurance.....	12
II.1.1 .Assurance transport maritime.....	12
II.1.2. Les assurances terrestres.....	13
II.1.2.1.L'assurance incendie.....	13
II.1.2.2. L'assurance sur la vie.....	13
II.1.2.3.L'assurance responsabilité civile.....	13
II.2. La naissance de l'assurance agricole en Algérie.....	14
II.3. Les concepts fondamentaux liés à l'assurance.....	14
II.3.1 .Notion de l'assurance.....	14
II.3.2. Définitions de l'assurance.....	14
II.3.3. L'exploitation agricole.....	15
II.3.4. L'exploitant agricole.....	15
II.3.5. L'expertise agricole.....	15
II.4. Les bases techniques de l'assurance.....	15
II.4.1. Les acteurs d'une opération d'assurance.....	15
➤ L' assurée.....	16

➤ L'assureur	16
➤ Le souscripteur	16
➤ Le bénéficiaire.....	16
➤ Le tier	16
II.4.2. Les éléments techniques d'une opération d'assurance.....	16
II.4.2.1. Le risque	16
II.4.2.2.La prime ou la cotisation.....	17
II.4.2.3. La prestation.....	17
II.4.2.3.1. Une indemnité	18
II.4.2.3.2. Une prestation forfaitaire.....	18
II.4.2.4. Le sinistre	18
II.4.2.5. La franchise.....	18
II.4.2.6.La compensation au sein de la mutualité.....	18
II.5.Contrat d'assurance	18
II.5.1.Les caractères d'un contrat d'assurance.....	19
II.5.1.1.Le caractère synallagmatique.....	19
II.5.1.2.Le caractère consensuel.....	19
II.5.1.3.Le caractère aléatoire.....	19
II.5.1.4.Le caractère de bonne foi.....	19
II.5.1.5.Un contrat à titre onéreux	19
II.5.1.6.Un contrat successif	19
II.5.1.7.Un contrat d'adhésion.....	20
II.5.2.Le rôle de l'assurance.....	20
II.5.2.1.Le rôle social.....	20
II.5.2.2.Le rôle économique de l'assurance.....	21
II.5.2.2.1.L'assurance est un instrument de protection du patrimoine.....	21
II.5.2.2.2.L'assurance est un dispositif de l'épargne.....	21
II.5.2.2.3.L'assurance est un instrument d'encouragement du crédit.....	21
II.5.2.3. Le rôle financier de l'assurance.....	21
II.5.3. L'objectif de l'assurance agricole.....	21
II.5.3.1 .Objectifs généraux.....	21
II.5.3.2. Objectifs spécifiques.....	22
II.5.4. Les étapes de formation d'un contrat d'assurance.....	22
II.5.4.1. Notice d'information.....	22
II.5.4.2. Proposition.....	22
II.5.4.3. Note de couverture.....	22
II.5.4.4. Police d'assurance.....	22
II.5.5. Les conditions réglementaires d'un contrat d'assurance.....	22
II.5.6. Les acteurs de l'assurance agricole.....	22
II.5.7. Typologie d'assurance agricole.....	23
II.5.7.1.L'assurance indemnitaire.....	23
II.5.7.2. L'assurance indicielle	23
II.5.7.2. a. les risques spécifiés.....	23
II.5.7.2. b. L'assurance rendement (multi-risque)	23
II.6. Les risques assurables.....	23
II.6. 1. Grand nombre d'unités exposées.....	23
II.6. 2. Perte mesurable et définie.....	23
II.6. 3. Possibilité de définir une distribution des probabilités et les probabilités de pertes.....	23
II.6. 4. Perte aléatoire.....	24

II.6. 5. Pertes non catastrophiques et limitées géographiquement.....	24
II.6. 6. Prime adaptée au niveau de risque.....	24
II.7. Les produits des assurances agricoles en Algérie.....	24
II.7.1. Les branches d'assurance agricole.....	24
II.7.1.1. Assurances végétales.....	24
II.7.1.2. Assurances Animales (<i>Multirisques</i>)	25
II.7.1.3. Assurance de personne.....	25
II.7.1.4. Assurances incendies et risques divers.....	25
II.7.1.5. Assurances automobiles.....	25
II.7.1.6. Assurance CAT-NAT.....	25
II.7.1.7. Assurance Engineering.....	25
II.8. Les produits d'assurance agricole.....	25
II.8.1. Assurance élevage de volailles et bétails.....	26
II.8.2. Assurances élevages apicoles.....	26
II.8.3. Assurance exploitations plasticoles.....	26
II.8.4. Assurance exploitation agricoles.....	26
II.8.5. Assurance matériel agricole roulant.....	26
II.9. Classification des produits d'assurance agricole.....	26
II.9.1. Les produits d'assurance agricole basés sur l'indemnité.....	27
II.9.2. Produits de l'assurance agricole « <i>péril nommé</i> » (<i>produits basés sur dommages</i>)	27
II.9.3. Produits de l'assurance agricole « <i>péril multiple</i> » (<i>produits à base de rendement</i>).....	28
II.9.4. Produits de l'assurance agricole du revenu.....	28
II.9.5. Produits de l'assurance agricole basés sur un indice.....	29
II.10. Le principe d'inversion du cycle de production.....	29
Conclusion.....	29

SECTION III : La CRMA : Acteur des assurances mutuelles en agriculture

Présentation de CNMA	30
III.1. Présentation de la Caisse de Mutualité Agricole.....	30
III.1.1. Historique.....	30
III.1.2. Principes de la Caisse de Mutualité Agricole.....	30
III.1.3. Statut juridique de la Caisse de Mutualité Agricole.....	30
III.1.4. Les activités de la Caisse de Mutualité Agricole.....	30
III.1.5. Organisation de la Caisse de Mutualité Agricole.....	31
III.1.5.1. Le bureau local.....	31
III.1.5.2. La Caisse Régionale.....	31
III.1.5.3. La Caisse nationale.....	31
III.1.6. Organigramme de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole.....	32
III.1.7. Stratégie.....	32

III.1.7.1. Axe organisationnel.....	32
III.1.7.2. Axe Marketing et Communication.....	33
III.1.7.3. Axe technique	33
III.1.7.4. Axe Système d'Information	33
III.1.7.5. Axe Formation et Perfectionnement	33
III.1.8. Les missions et les buts de la CRMA.....	33
III.1.9. Les Branches d'assurance de la CRMA de BISKRA	34
III.1.9.1. La branche d'assurance automobile.....	34
III.1.9.2. La branche d'assurance incendie.....	34
III.1.9.3. La branche de la production végétale.....	34
III.1.9.4. La branche de la production animale.....	34
III.1.9.5. La branche des risques divers.....	35
III.1.9.6. La branche catastrophe naturelle.....	35
III.1.9.7. La branche assurance de transport.....	35
III.1.9.8. La branche engineering (construction, montage et risques industriels).....	36
III.1.9.9. L'assurance de personne (le mutualiste)	36
III.1.10. Réseau d'exploitation de la Caisse de Mutualité Agricole.....	36
III.1.11. Filiales de la Caisse de Mutualité Agricole.....	36
III.1.12. Affiliation de la Caisse de Mutualité Agricole.....	37
III.1.13. L'assurance agricole en Algérie durant la période (2000-2012).....	37

Chapitre II : cadre méthodologique d'étude

Section I : Milieu d'étude : Monographie de la région de Biskra

I.1. Présentation de la région d'étude	38
I.1.1. Présentation de la wilaya de Biskra.....	38
I.1.2 Situation géographique et administrative.....	39
I.1.3. Relief.....	41
I.1.4. Ressources hydrauliques et hydrogéologiques	42
I.1.5. Climatologie.....	43

Section II. Le déroulement de l'enquête et mode de questionnaire

Introduction.....	49
II.1. Méthodologie de recherche.....	50
II.2. Les grands axes de l'enquête.....	50

Chapitre III : Résultats et discussion

Résultats et discussions	53
Conclusion Générale.....	87
Résumé	

Introduction générale

Le secteur agricole est l'un des secteurs stratégiques importants de toute économie. Il représente la principale source de revenus pour les agriculteurs et la production alimentaire dans toutes les sociétés.

L'agriculture doit faire face à des risques climatiques, sanitaires et environnementaux qui peuvent avoir des conséquences sur la viabilité des exploitations. Ainsi, accompagner les agriculteurs vers une meilleure gestion des risques, permet d'accroître la résilience de leurs exploitations et de minimiser les impacts, notamment économiques, de ces risques. Le risque en agriculture fait aujourd'hui partie des éléments à prendre en considération dans la gestion globale d'une exploitation. . Ce secteur est exposé à divers risques qui affecteraient négativement la production agricole en particulier et l'économie nationale en général.

Malgré l'importance du secteur agricole, il est considéré comme l'un des secteurs économiques les plus vulnérables et les plus exposés aux risques, car la production est affectée par des facteurs externes, échappant au contrôle de l'agriculteur. Il est donc évident et indispensable de mettre en place un système d'assurance puissant et efficace.

L'Algérie a connu la première expérience d'assurance agricole au Maghreb qui remonte au 17 décembre 1907, date de création de la Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles. Son objectif était d'assurer les exploitations des fermiers contre la grêle.

Le secteur agricole est un secteur exposé à de nombreux risques (vents ou tempête, température , grêle , ...).En Algérie , les assurances agricoles ou les assurances mutuelles ont été proposées par les pouvoirs publics pour couvrir les risques agricoles , mais cela n'a pas toujours bien marché.

Ce mémoire vise à analyser la demande de divers produits d'assurance à travers une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon raisonné de producteurs. Ceux ayant fait appel aux services de la CRMA de Biskra et ceux n'ayant pas demandé ces services. Cela aide à comprendre la logique des producteurs et expliquer le rôle des assurances mutuelles en cas des risques agricoles et répond-il aux aspirations des producteurs face aux catastrophes naturelles. Une faible demande sur les produits d'assurance indique un faible impact de celle-ci sur le développement agricole et rural.

En termes de structure, ce mémoire compte 03 chapitres, à savoir :

Chapitre I : C'est une synthèse bibliographique sur les risques, les assurances agricoles et la CRMA comme principal acteur de la mutualité agricole. Il comprend trois sections :

Section I : Généralité sur le risque

Section II : Assurance en agriculture

Section III : CRMA : acteur mutuelle en agriculture

Chapitre II : Consacré au cadre méthodologique de l'étude, il est réparti sur deux sections. Section I : Porte sur le cadre géographique (monographie la région de Biskra).

Section II : L'enquête et son déroulement (structure du questionnaire, échantillonnage, collecte et traitement statistique des données)

Chapitre III : Résultats et discussion : dans lequel on a présenté et discuter les résultats de l'enquête.

Chapitre I :

*Synthèse bibliographique :
Risques et assurance agricoles*

Section I :
Généralité sur
le risque
agricole

Section I : Généralité sur le risque agricole

Les risques et l'agriculture en Algérie ou dans tout le monde ont toujours été liés. Les producteurs doivent faire face non seulement aux risques de production et de commercialisation, mais ils doivent également faire face à une foule d'autres risques propres à la complexité de l'environnement actuel.

Donc, l'objectif de cet section est définir le risque et de déterminer quels sont les risques perçus par les agriculteurs et les stratégies de gestion de risques mises en place.

Introduction :

Le secteur agricole est exposé à des risques variés qui peuvent entraîner des fluctuations de revenus et mettre en péril les exploitations. Ces risques qu'ils soient climatiques (Changement climatique, disponibilité de l'eau), sanitaires (invasions biologiques, pandémie, ...), économiques (instabilité des marchés agricoles, mondialisation des échanges, ...) augmentent et sont souvent inter corrélés.

Ces risques s'amplifient, se diversifient (risques émergents) et se cumulent, nécessitant de nouveaux outils pour les identifier, les caractériser et mieux les gérer.

Face à ces incertitudes croissantes, les agriculteurs peuvent-ils faire face individuellement et/ou collectivement ? Comment les agriculteurs se prémunissent-ils via (i) des instruments financiers ; ii) des modifications de leurs systèmes et pratiques de production ? De quelles façons, les politiques publiques les accompagnent (PAC, réassurance, etc....)?

I.1.Le risque :

En général, on peut donner une définition au risque c'est comme la possibilité de survenance d'un dommage résultant d'une exposition à un danger ou à un phénomène dangereux. Autrement dit c'est la combinaison de la probabilité d'occurrence d'un événement redouté (incident ou accident) et la gravité de ses conséquences sur une cible donnée. Dans le cadre de l'agriculture, il existe un certain nombre de risques intervenant au niveau de l'utilisation d'intrants (engrais, produits phytosanitaires) dans le système de production agricole, de la dissémination des gènes (du fait de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés par exemple), de la biodiversité, de l'érosion des sols, de la sécurité alimentaire, de la santé publique...

Dans le langage statistique, le risque est défini, sans jugement de valeur, par son seul caractère aléatoire : c'est « *la probabilité de survenue d'un événement* » (RUMEAU-ROUQUETTE *et al.* 1981).

Dans le langage courant en revanche, comme dans la définition la plus usuelle du risque, une autre notion est au premier plan : « *danger éventuel plus ou moins prévisible* » (ROBERT 1986). En agriculture, nous définissons le risque comme une situation incertaine pouvant engendrer des résultats potentiellement indésirables.

Dans le cadre de leurs activités économiques, les entreprises s'exposent à des risques qui nécessitent d'être appréhendés, évalués et gérés par les chefs d'entreprises. Le risque est le danger que présente une activité, une organisation ou une situation. Il s'agit d'un aléa, d'un événement probable qui peut entraîner un dommage.

Des autres définitions disent que « Le risque est comme l'amour. Nous savons bien ce que c'est, mais nous ne pouvons pas le définir avec précision. » Joseph Stiglitz (Brossier, 1989)

I.2. Les théories du risque :

En économie, il y a un certain consensus sur le cadre théorique pour analyser le risque : L'utilité espérée. Il met en relation l'utilité des preneurs de décision et leur aversion face au risque pour expliquer leurs comportements économiques. Certains auteurs mettent en doute les faiblesses de la théorie et d'autres ont tenté de trouver une alternative à ce paradigme, mais encore à ce jour, l'utilité espérée est toujours le cadre théorique dominant en économie. Ce cadre théorique a deux approches : l'approche positive et l'approche normative (**Moschini et al., 2001**)

L'approche positive se concentre sur l'individu et elle tente d'expliquer les raisons poussant ce dernier à prendre ses décisions (**Flaten et al. 2005**).

Elle analyse donc la perception du risque de l'agriculteur et ses stratégies de gestion du risque par rapport à ses variables socioéconomiques

L'approche normative est une méthode d'analyse rationnelle du risque dont les postulats sont que l'agriculteur perçoit toujours le risque, qu'il en est pleinement conscient, qu'il connaît bien les probabilités d'apparition du risque ainsi que ces conséquences économiques. Cette méthode s'applique de manière générale à travers des modèles mathématiques de même qu'à des théorèmes économiques (**Flaten et al., 2005**).

Grâce à cette approche, la courbe d'utilité du preneur de décision peut être révélée (**Hardaker et al., 2004**). Il est important de noter que les deux approches ne sont pas opposées et qu'elles sont complémentaires. Dans le cadre de cette étude, l'approche positive a été sélectionnée.

I.3. COMMENT DÉTERMINER LES RISQUES ?

Pour être en mesure de déterminer les risques, vous devez, en premier lieu, établir vos objectifs en ce qui a trait à votre exploitation agricole. Au cours du processus de planification, vous devez d'abord établir vos objectifs, par exemple accroître vos activités commerciales, planifier le transfert ou vous assurer un revenu stable. Vos objectifs commerciaux influenceront sur le niveau de risques que vous pouvez assumer dans le cadre de vos activités commerciales.

Lorsque vous établissez vos objectifs commerciaux, vous devriez aussi déterminer votre niveau de tolérance aux risques. Puisque les risques et les récompenses oscillent comme une balance d'apothicaire, les risques d'un côté et les récompenses de l'autre, on doit connaître son niveau de tolérance aux risques afin de maintenir un bon équilibre. (**Guide de gestion des RISQUES AGRICOLES**)

I.4. Tolérance aux risques

les individus sont classifiés selon leur tolérance aux risques de la façon suivante :

I.4.1. Téméraires : Ils aiment le risque. Il leur procure un sentiment de fébrilité et de défi. Souvent, ils vont même à sa rencontre.

I.4.2. Prudents : Ils agissent avec beaucoup de prudence, mais ils prennent quand même certains risques. Ils s'attendent au pire et ils ne prennent jamais de risques s'ils peuvent les éviter. En conséquence, ils ratent certaines possibilités dont ils auraient pu bénéficier.

I.4.3. Neutres : Ils sont conscients qu'ils doivent prendre certains risques s'ils veulent progresser et que chaque situation comporte son lot de risques. Ils recueillent les renseignements pertinents et ils soupèsent leurs chances de réussir avant de

I.5. Les caractéristiques du risque agricole :

I.5.1. Les caractéristiques générales du risque : Le risque contient certaines caractéristiques générales qui contribuent grandement à une compréhension meilleure et plus claire du l'univers du risque.

Dans ce cadre, **Newberry et Stiglitz (cité dans OCDE, 2009)** avancent le **caractère systématique au risque**. Ce caractère signifie que le risque peut se répéter et que ses probabilités d'occurrence peuvent être analysées, le tout afin de le prédire; ce n'est pas sans rappeler l'objectivité des probabilités lors du débat sur l'interprétation de celles-ci.

En contrepartie, **un risque dit non systématique** est un risque arrivant peu souvent ou étant imparfaitement enregistré, de sorte qu'il est difficile à prédire. Par exemple, le risque de fluctuation des prix est un risque systématique, car il peut être prédit et qu'il est répété, alors que le risque de grêle est un risque dit non systématique, car sa survenance est faible et qu'il est très difficile à prévoir

Le risque systématique signifie qu'il affecte plus d'une personne dans une même région. Il a donc un fort degré de corrélation entre les individus d'une même région ou d'un même pays. De plus, il peut être positif ou négatif.

Dans le secteur agricole, **le risque catastrophique** est souvent perçu comme un risque systémique (**OCDE, 2009, p. 22**) puisque il affecte plus d'une personne à la fois, comme la sécheresse. au contraire, le risque dit **idiosyncrasique ou indépendant** a un faible taux de corrélation entre les individus ce risque ne touche qu'un agriculteur et il se situe à l'échelle de l'entreprise (**OCDE, 2009, p. 24**)

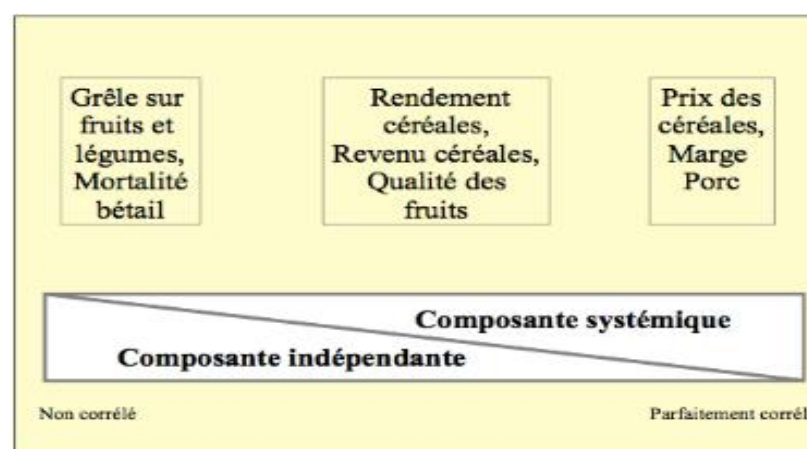


Figure N° 01 : Les différents risques selon leur caractère indépendant ou systémique

I.5.1.1. Le risque à la baisse:

le risque à la baisse est un risque dont le résultat est inférieur à ce qui est espéré, lorsque les conditions ne sont pas identiques à celles attendues. Le risque à la baisse est représenté par une distribution des résultats d'un choix risqué inégale, c'est-à-dire que le mode est supérieur à la moyenne. Le risque à la baisse s'obtient également lorsqu'il y a une interaction non linéaire entre plusieurs variables. **Hardaker et al. (2004)**

Hardaker et al. (2004) prennent pour exemple les rendements de culture. Lors d'une saison dite normale, les rendements dépendent de plusieurs variables telles que les précipitations, où peu de précipitations nuisent aux rendements des cultures tout comme la surabondance de pluie.

I.5.1.2. Le risque catastrophique

Le risque catastrophique est un risque ayant suscité beaucoup d'intérêt en agriculture, notamment celui occasionné par les aléas climatiques (**Boussard, Gérard, et Piketty, 2005**)

Il est également associé à un événement engendrant des pertes importantes à toute une région, une communauté ou un pays (**OCDE, 2009**).

Dans ce cas, ce risque est à la fois un risque catastrophique et systémique, augmentant ainsi les probabilités d'une défaillance de marché (**OCDE, 2009**). De plus, **Cordier et al. (2008)** qualifient le risque catastrophique de « risque sauvage »

Le risque catastrophique en agriculture a attiré l'attention des économistes, car il est difficilement assurable et qu'il a légitimé l'intervention de l'État. Toujours selon **Cordier et al. (2008)**,

I.6. La typologie du risque agricole :

L'exploitation agricole est particulièrement exposée au risque parce qu'elle est vulnérable à des risques spécifiques, amplifiés par les évolutions de notre environnement : aléas climatiques, catastrophes naturelles, pollutions, spécialisation croissante des exploitations et libéralisation et mondialisation de l'économie. <https://chambres-agriculture.fr>

Plusieurs auteurs se sont prononcés sur la classification du risque et chacun d'eux apporte une façon différente de classifier le risque, sans oublier certains auteurs tels que **Moschini et al. (2001)** qui utilisent le terme incertitude plutôt que risque



Figure N°02 : la typologie de risque agricole

Source : <https://chambres-agriculture.fr>

I.6.1. Le risque de production

Est un risque lié aux rendements, aux conditions météorologiques, aux ravageurs et aux maladies. Certains auteurs incluent d'autres notions à l'intérieur du risque de production, dont **Moschini et al. (2001)** et **Cordier et al. (2008)** avec la notion de la qualité du produit. Pour **Cordier**, le risque de production s'appelle le risque climatique et sanitaire, tandis que pour **Cantin et al. (2003)**, ce sont les risques dits naturels

Par le passé, les producteurs se fiaient presque uniquement aux pratiques de gestion pour compenser les risques de production, en d'autres mots, à l'approche de gestion des risques qui consiste à « ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier ».

La rotation des cultures, la diversification de la production, le drainage et l'irrigation sont au nombre des outils qui étaient utilisés à une certaine époque. Nous faisons maintenant appel à de nombreuses nouvelles stratégies, mais les anciennes stratégies sont encore importantes.

I.6.2. Le risque de marché

Le risque de marché est le risque liés à la commercialisation découlent de la fluctuation des prix du marché, des prix liés aux facteurs de production, du fléchissement des prix et de l'accès aux marchés. Autrement dit est le risque lié à la fluctuation des prix des extrants ainsi que des intrants agricoles (**Cordier et al., 2008; Hardaker et al., 2004; OCDE, 2009,).** Ce type de risque n'est pas toujours nommé de cette façon, où parfois il est appelé risque de commercialisation par **Musser et Patrick** ainsi que **Baquet et al. (cité dans OCDE, 2009)**, ou incertitude des prix par **Moschini et al. (2001)**.

I.6.3. Le risque financier : le risque financier est un risque lié à la capacité d'emprunt des exploitants et à leur capacité à honorer les intérêts. Une augmentation des taux d'intérêt ou une augmentation du taux d'endettement augmente donc le risque financier de l'entreprise. Pour **Hardaker et al. (2004)** et **Cordier (2008)**, la demande de remboursement de crédit imprévue, la variation du taux de change et la possibilité d'emprunt affectent également le risque financier. **Musser et Patrick** ainsi que **Baquet et al. (cité dans OCDE, 2009)** évoquent des aspects beaucoup plus négatifs du risque financier, tel que l'impossibilité de payer ses factures, avoir accès à des liquidités et éviter la faillite.

I.6.4. Le risque institutionnel et juridique

Le risque institutionnel et juridique est le risque lié aux pouvoirs publics. Des auteurs tels que (Hardaker et al. 2004) et Moschini et al. (2001) énoncent les notions de paiements de l'État, de subventions et de fiscalité, tandis que des auteurs, tels que Musser et Patrick ainsi que Baquet et al. (cités dans OCDE, 2009), parlent plutôt de risques juridiques et environnementaux liés à des poursuites judiciaires. Hardaker et al. (2004, p. 6) stipulent que le risque institutionnel imbrique plusieurs autres types de risque, dont le risque politique dit « souverain ».

Celui-ci est le risque que certains gouvernements extérieurs ne respectent pas leurs ententes commerciales. Il y a également le risque de relation d'affaires, en lien avec un partenaire d'affaires ou à une organisation. Cordier et al. (2008) insistent plutôt sur le risque lié aux changements de politiques ou de régulations agricoles.

Pour Cantin et al. (2003), ce risque est dit structurel en nommant les différents paliers de politiques agricoles, de l'international au national jusqu'au local.

I.6.5. Le risque humain

Souvent, lorsque le nombre d'exploitations agricoles diminue et que leur taille augmente, cela entraîne des besoins supplémentaires en matière de main-d'œuvre. Cette situation peut représenter un risque pour les exploitations si cette main-d'œuvre n'est pas disponible.

De plus, les questions liées au décès et à l'invalidité sont des facteurs importants en matière de ressources humaines, en ce que les exploitations se mécanisent de plus en plus. Alors que la génération des enfants du baby-boom vieillit et que de nombreux producteurs songent à prendre leur retraite au cours des prochaines années, ils doivent se préoccuper d'assurer la relève de leur exploitation

Aussi il est lié à tout ce qui touche de près ou de loin aux individus et à la vie sociale de ceux-ci. Il n'est mentionné que par quelques auteurs. Hardaker et al. (2004,) mettent l'accent sur les événements néfastes tels que le décès, le divorce et les maladies.

Musser et Patrick ainsi que Baquet et al. (Cités dans OCDE, 2009) évoquent plutôt le risque des ressources humaines, qui sont les événements liés à la main d'œuvre familiale ou extérieure les empêchant de travailler. Cordier et al. (2008) élargissent la définition de ce risque en y incluant des événements néfastes de nature humaine comme le bris, le vol et la destruction d'équipements.

Tableau N°01 : La présentation de certains risques en agriculture selon le type et leur caractère idiosyncrasique ou systémique

Type de risque	Microéconomique (idiosyncrasique) Risque affectant un individu ou un ménage	Méséconomique (covariant) Risque affectant un groupe de ménage ou une communauté	Macroéconomique (systématique) Risque affectant une région ou une nation
Marché et prix		Variation des prix des terrains	Variation des prix des intrants/produit sous l'effet d'un choc Variation des prix des intrants/produit sous l'effet de politiques commerciales Variation des prix des intrants/produit sous l'effet de nouveau marché Variation des prix des intrants/produit sous l'effet de variabilité endogène
	Grêle	Pluies	Inondations Sécheresses
Production	Gel	Glissements de terrain	Ravageurs Maladies contagieuses
	Maladies non contagieuses	Pollution	Technologie
Financier	Variation des revenus non agricole		Variation des taux d'intérêt Variation de la valeur des actifs financiers Accès au crédit
Institutionnel et juridique		Modification des politiques ou réglementations locales	Modification des politiques et réglementations régionales ou nationales Modification de la législation environnementale Modification des paiements agricoles
Humain	Aléas personnels Risque de responsabilité		

Source : Adapté d'OCDE, 2009, p.25

Tableau N°02 : Les risques regroupés selon les types de risque et des exemples

Type de risques	Source de risques regroupées	Exemples de risques de la liste
Production	Champs	Gel, grêle, ravageurs, etc.
	Pluie	Sécheresse et surplus d'eau
	Santé	Maladies, mortalité et alimentation
	Qualité	
Marché et prix	Marché	Prix de l'intrant et de l'extrait
	Commercialisation	Accès au marché, nouvelles exigences de la filière, etc.
	Économie	Situation économique, taux de change, etc.
Financier	Actif	Prix des terres
	Passif	Taux d'intérêt, avoir des liquidités, etc.
Institutionnel et juridique	État	Loi, programme agricole, environnement, etc.
Humain	Humain	Sécurité physique, gestion du personnel, etc.

I.7. Les principaux risques professionnels des agriculteurs

Souvent Un agriculteur, dans une exploitation agricole de plein champ, céréalière, fourragère, oléagineuse, légumière, sucrière ... procède à la mise en culture de la terre, qui comprend préparation des sols, semaison ou plantation, protection phytosanitaire, récolte et stockage. Il peut mettre en œuvre des monocultures ou des polycultures et, en fonction de l'importance des surfaces, employer des ouvriers agricoles que ce soit de façon permanente ou saisonnière.

Les secteurs des cultures de plein champ sont divisés en grandes cultures de céréales, oléagineux, protéagineux et légumes de plein champ (par exemple blé, orge, colza, maïs, pommes de terre, betterave etc.). Il faut préparer les sols, semer, planter, épandre les engrais, récolter et stocker, le tout à l'aide d'engins mécaniques agricoles dont l'agriculteur doit assurer la première maintenance :

-Travaux de préparation du sol (fumure de fond ou fertilisant organique, labour, décompactage, préparation du lit de semence, etc.); - Travaux des semis ou plantations ; - Travaux de fertilisation : apports d'engrais azotés et d'autres éléments pouvant nécessiter plusieurs passages sur la parcelle ;

- Travaux de protection des cultures, qui peuvent donner lieu à plusieurs passages phytosanitaires sur le champ ; - Travaux de récolte (moisson, arrachage ...) et travaux de stockage (ensilage, séchage en grange, ...).La pratique de l'agriculture de plein champ expose les travailleurs à de nombreuses situations à risques

I.7.1. Exposition à des contraintes physiques

Dans la plupart des cas, nous constatons que les agriculteurs sont particulièrement soumis à des nuisances physiques : contraintes posturales et articulaires répétitives et prolongées lors des travaux de plantation et d'arrachage des végétaux, de préparation des sols, port de charges lourdes (sacs d'engrais, caisses et cageots pleins, manutention diverses...), déplacements d'objets volumineux et encombrants (palettes, chariots, containers...), exposition à des bruits nocifs et aux vibrations transmises aux membres supérieurs au niveau de l'axe main/bras, par les engins et machines agricoles, ...

Ces contraintes sont souvent cumulées, avec des efforts et mouvements répétitifs de la main et du membre supérieur, des positions accroupies, agenouillées ou penchées en avant fréquentes, une station debout prolongée et marche sur sol inégal, boueux, sableux.

Les risques liés à ces gestes et postures sont majorés si le travail s'effectue dans des conditions climatiques pénibles, de froid et d'humidité ou de chaleur excessives ou si la configuration du terrain est difficile (pentes...).

I.7.2. Exposition aux risques du machinisme agricole

La totale mécanisation des grandes cultures entraîne l'usage de nombreuses machines et engins agricoles très variés pendant toutes les phases de l'exploitation, depuis la préparation des sols (épandage, labourage), les semis, les traitements des cultures jusqu'à la récolte (moisson, ...).

Les engins peuvent être des tracteurs auxquels sont attelés des remorques ou des outils

(charrue, semoir, multiples autres outils selon la nature des travaux ...) ou bien des engins autotractés tels que la moissonneuse-batteuse, l'ensileuse, l'épandeur d'engrais ...

Les facteurs de risque professionnel sont souvent relatifs à des conditions dans lesquelles une énergie non contrôlée est libérée, gravitationnelle (chutes, renversements..), cinétique (heurts, happements...).

La durée d'exposition à la condition dangereuse, influence considérablement l'incidence des facteurs de risque : or, pour de nombreux agriculteurs, l'usage de ces engins est permanent tout au long de l'année, dans les champs et sur la route d'accès aux exploitations agricoles.

Les risques professionnels liés au machinisme agricole peuvent être classés selon qu'ils sont :

- **Mécaniques** : heurts et happements (des doigts ou bras, de la chevelure ou des vêtements) par les parties mobiles en mouvement des machines (hermes rotatives, lames en rotation rapide, fond de la trémie d'épandage ...), écrasement par des chutes de charges ou le renversement des engins dans les déclivités ou profondes ornières, coupures et perforations par les outils de travail, projections de particules solides (de bois, de roche, de débris végétaux dans les yeux), chute lors de la descente de l'engin .
- **Physiques** : vibrations produites par les engins dans le poste de conduite, niveau sonore trop élevé, courant électrique, ...

I.7.3. Exposition aux risques chimiques agricoles

En général, de nombreux travailleurs agricoles, utilisent des pesticides (fongicides, insecticides, herbicides, raticides ...) de façon intensive et prolongée. Les grandes cultures céréalières et oléagineuses accumulent une forte proportion des pesticides utilisés du fait des vastes surfaces concernées. Les cultures de pomme de terre sont aussi très consommatrices de produits phytosanitaires.

Il y a le danger d'une intoxication aiguë, lors d'une exposition accidentelle, qui se manifeste par des troubles cutanés, digestifs, respiratoires, musculaires, nerveux, cardiovasculaires. Mais plus néfastes sont les risques d'intoxication chronique, résultant d'une exposition fréquente et prolongée à des doses faibles. Ils peuvent provoquer des troubles du système nerveux, des effets cancérogènes et mutagènes, et des perturbations endocriniennes : les risques induits par l'exposition directe et/ou indirecte aux pesticides ont des effets marquants sur la fréquence de certains cancers, les maladies neuro-dégénératives et le développement fœtal.

I.7.4. Exposition aux risques biologiques agricoles

L'exposition à des environnements de travail agricole contaminés en poussières organiques est à l'origine de nombreuses pathologies professionnelles pulmonaires : asthme, bronchite chronique, pneumopathie d'hypersensibilité, broncho-pneumopathie chronique obstructive, syndrome toxique des poussières organiques. La manipulation de céréales, de paille, de compost, de grain moisi, exposent les agriculteurs à des quantités élevées de poussières organiques et de micro-organismes (acariens, moisissures et microbes et leurs toxines fongiques et bactériennes), responsables en particulier de la fréquente maladie du « poumon du fermier » (pneumopathie d'hypersensibilité), de la « fièvre des poussières » (syndrome toxique des poussières organiques ou ODTS Organic Dust Toxic Syndrom).

Les poussières organiques en suspension dans l'air sont facilement inhalables, se logent dans la muqueuse nasale et certaines particules très fines réussissent à traverser la cavité nasale et à pénétrer jusqu'aux alvéoles pulmonaires à travers tout l'arbre respiratoire.

Les troubles de contact respiratoire sont aussi assez fréquents avec les fertilisants organiques, responsable de rhinites, d'asthmes professionnels, de maux de tête et de nausées.

- Les morsures d'animaux (venins des serpents ...), les piqûres d'insectes (abeilles, guêpes et frelons ...) exposent les agriculteurs à d'autres risques biologiques.

I.7.5. Les risques des travaux en extérieur

Le travail en extérieur conduit les agriculteurs des grandes cultures à être exposés aux ultraviolets (UV), aux intempéries, au froid ou à la chaleur, et à l'humidité.

L'exposition fréquente aux UV, surtout torse nu, peut être responsable de cancers de la peau, et, en tout cas, d'érythème solaire (coup de soleil). Les problèmes de santé dus à la chaleur et à l'action prolongée du rayonnement solaire sur la tête (effets de l'insolation, de la déshydratation...) génèrent des risques de malaise général, de crampes musculaires, de pertes de connaissance. Indirectement, le travail par fortes chaleurs augmente aussi les risques d'accidents du travail par la fatigue, la sudation, la diminution de la vigilance. Aussi, le risque lié au froid est accru par une exposition au vent (refroidissement éolien) et à l'humidité. Le refroidissement des parties du corps peut provoquer des engelures, des lésions cutanées. Comme pour la chaleur, le froid entraîne des risques indirects, favorisés par la diminution de la dextérité due au refroidissement des extrémités, à la diminution des performances musculaires et à l'incapacité à effectuer des mouvements fins. La vigilance mentale est également réduite en raison de l'inconfort causé par le froid.

I.7.6. Les risques professionnels des travailleurs agricoles saisonniers : Les emplois saisonniers sont très nombreux dans les secteurs de l'agriculture et les travailleurs saisonniers sont plus exposés aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles du fait de la précarité de cette main d'œuvre, leur manque d'information, de formation et de connaissances des lieux et des procédés qui augmentent ainsi leur vulnérabilité.

De nombreuses études montrent que le travail saisonnier est associée à une dégradation des conditions de travail et de la situation des saisonniers en matière d'hygiène et de sécurité (fréquence et gravité des accidents de travail, notamment les premiers jours d'emploi et en fin de contrat).

Le contexte de travail du saisonnier génère de multiples facteurs qui affectent ses conditions de travail et plusieurs raisons expliquent la vulnérabilité supérieure des saisonniers, notamment pour les saisonniers agricoles (dissémination sur les exploitations, enchaînement de contrats courts, pénibilité et rythme du travail, population souvent précarisée) ; cela provoque notamment :

- Risques physiques liés aux contraintes du travail en extérieur (exposition aux rayons ultra-violets, à la chaleur, piqûres d'insectes, corps étrangers dans les yeux...) - Risques de chutes de plain-pied et de hauteur : glissades et trébuchements liées à la topologie du terrain ou à un obstacle non repéré sur un sol encombré (entorses, contusions...), - Mais aussi exposition non protégée aux produits chimiques notamment phytosanitaires (troubles cutanés, respiratoires...), - Risques liés au manque de formation, d'expérience pour résoudre un problème efficacement et sans danger, ce qui se traduit par un « bricolage » hasardeux, entraînant des risques mécaniques, électriques...

7.7. Les risques du travailleur agricole isolé : Le travailleur agricole de plein champ effectue souvent seul des travaux ou une tâche en étant hors de portée de vue ou de voix pendant un certain temps, et ainsi, il ne dispose pas de possibilité de recours en cas d'aléas, d'accident ou de malaise. La durée d'isolement majore évidemment le risque : le travail isolé aggrave la dangerosité de l'activité, car, par exemple, des réactions inadaptées à une situation imprévue peuvent apparaître du seul fait de ne pouvoir se faire aider.

Le travail isolé peut être dangereux intrinsèquement pour des raisons médicales : certaines personnes présentent des pathologies entraînant des symptômes d'apparition brusque et pouvant handicaper au moins temporairement la poursuite du travail, la rendre dangereuse (en particulier lors de la conduite d'engins), voire impossible : crises d'angoisse, d'épilepsie, cardiaques, diabétiques, vertigineuses... Bien entendu, l'isolement aggrave non seulement la probabilité d'accident mais aussi sa gravité, c'est-à-dire majore le niveau de criticité de l'activité professionnelle sur ses deux composantes. En effet, les conséquences de l'accident sont aggravées parce que les dommages causés par l'accident empirent par manque de secours immédiat et/ou adapté. <https://www.officiel-prevention.com>

I.7.8. Les risques psychologiques du travailleur agricole : L'isolement géographique et social ou encore le faible revenu des exploitants agricoles accroissent les exigences et des pressions psychologiques exercées sur le psychisme de l'agriculteur. L'excès de charge mentale qui en résulte génère des conditions de travail stressantes, responsables de risques psychosomatiques, conduites addictives et somatisations (maladies cardio-vasculaires, troubles musculo-squelettiques, troubles gastro-intestinaux, états d'anxiété et dépressifs, suicides...).

I.8. La gestion de risque :

Il s'agit du processus de détermination, d'évaluation et de compréhension des risques qui nous permet d'atteindre nos objectifs commerciaux. Une gestion efficace des risques demande d'anticiper les difficultés éventuelles et d'élaborer des plans afin d'en réduire les répercussions possibles. (**Guide de gestion des**

RISQUES AGRICOLES). Dans le monde des entreprises, la gestion des risques est une démarche qui consiste à identifier, prévenir et résoudre les risques qui peuvent surgir dans le cadre des activités d'une entreprise en raison de son organisation, de son personnel ou encore de sa politique économique.

D'autre part, selon **Harwood et al. (1999)** définissent la gestion des risques comme étant l'action de choisir parmi les alternatives offertes pour réduire l'effet du risque, pour réduire l'apparition du risque, pour transférer le risque à l'extérieur de la ferme ou pour augmenter la capacité à encaisser le risque, dont la finalité est d'améliorer le bien-être de l'agriculteur.

I.9. Les outils de gestion des risques en agriculture : Face à ces risques multiples, les politiques publiques proposent une boîte à outils d'instruments destinés à limiter les risques et leurs impacts :

I.9.1. Le dispositif des calamités agricoles : ce dispositif de solidarité permet aux exploitations agricoles victimes d'aléas climatiques d'ampleur exceptionnelle de bénéficier d'une indemnisation pour les risques considérés comme non assurables. Il est financé par le Fonds national de gestion des risques agricoles, majoritairement alimenté par des cotisations professionnelles.

I.9.2. Le fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) : ce système collectif, auquel tous les agriculteurs participent, permet de couvrir des pertes économiques découlant d'une maladie animale ou végétale ou d'un incident environnemental. Il est financé par les cotisations des exploitants agricoles et des crédits publics.

I.9.3. L'aide à l'assurance récolte : les contrats d'assurance multirisques climatiques (aussi appelée assurance récolte) garantissent les agriculteurs contre les pertes de production causées par un accident climatique. L'Etat prend en charge jusqu'à 65 % du coût de la cotisation d'assurance, à condition que le contrat respecte un certain cahier des charges portant notamment sur le seuil de pertes, la franchise et les événements climatiques assurés.

I.10. La typologie des stratégies de gestion des risques :

Tout comme les risques, les stratégies sont nombreuses et les façons de les classer également. Dans le cadre de ce mémoire, deux typologies ont été retenues, celle d'**Hardaker** pour ses descriptions approfondies et celle de l'**OCDE** pour son approche plus globale. **L'OCDE (2009)** s'inspire des stratégies mises de l'avant par **Holzmann et al. (2001)** et elle va plus loin dans sa vision de la gestion des risques que les stratégies génériques de réduction des risques présentées en début de section.

Il est possible de retrouver la diversification et la mutualisation (assurances) à l'intérieur du tableau ci-dessous, mais le partage ne s'y trouve pas. Plus précisément, l'OCDE classe les stratégies de gestion des risques selon leur portée d'actions en colonne (ménage, marché et pouvoirs publics), et en ligne selon les trois types de stratégies (réduction, atténuation et ajustement). des risques réduit la probabilité de l'occurrence d'un événement néfaste, tandis que l'atténuation des risques minimise l'impact potentiel d'un événement néfaste. Toujours selon ces auteurs, ces deux types de stratégie ont pour objectif de lisser le revenu, alors que l'ajustement au risque est une méthode pour lisser la consommation des ménages agricoles. Le tableau ci-dessous représente bien la typologie utilisée. La typologie de l'OCDE a parmi de classer les différentes stratégies de gestion de risque dans des catégories rassembleuses. La typologie d'**Hardaker et al. (2004)** a été retenue pour la description plus détaillée des différentes stratégies. Étant donné le changement de typologie et d'auteurs, les stratégies ci-dessus ne sont pas toutes décrites dans les paragraphes suivants

Tableau N°03 : La classification des stratégies de gestion des risques selon les types de stratégies et des portées d'actions

	Exploitation ou ménage ou communauté	Marché	Pouvoirs publics
Réduction des risques	Choix technologiques	Formation à la gestion des risques	Politiques macro-économiques Prévention des catastrophes (lutte contre les inondations...) Prévention des maladies des animaux
Atténuation des risques	Diversification de la production	Contrat à terme et options Assurance Intégration verticale Contrats de production et de commercialisation	Régime fiscal visant à assurer le lissage du revenu Programmes contracycliques
	Métayage	Étalement des ventes Diversification des investissements financiers Activité non agricole	Mesures aux frontières et autres en cas d'épizootie
Ajustement au risque	Emprunts auprès de voisins et membres de la famille	Vente d'actifs financiers	Paiements au titre des calamités
	Entraide communautaire	Épargne et emprunts auprès des banques Revenus non agricole	Aide sociale Tous les programmes d'aide à l'agriculture

Source : OCDE, 2009

I.10.1. Le choix technologique

A travers ce qui précède, on constate que l'effet des techniques peut affecter le rendement et les revenus ainsi que leur variabilité, telles que le choix d'un mode plus intensif en élevage permettant de ne plus être exposé au risque climatique contrairement au pâturage (**Hardaker et al., 2004**). D'autres technologies permettent de diminuer l'effet de certains risques telles que l'irrigation pour pallier le manque de précipitation. Le choix de la technologie est donc une stratégie de gestion des risques liée principalement aux risques de production.

I.10.2.La diversification

La diversification est une stratégie de gestion des risques s'exprimant par une variété de productions, de localisation de production et de sources de revenus (**Hardaker et al., 2004**).

Cette méthode cible les risques de production, de marché ainsi que financiers, et elle permet d'assurer un flux constant d'argent pour couvrir les coûts de production, les obligations financières et les besoins familiaux (**Baquet, Hambleton, Jose, et Eliason, 1997**). Cependant, cette méthode peut devenir dispendieuse, car le coût d'opportunité pour la diversification est la spécialisation : la maîtrise d'actif supérieur technologiquement et les connaissances liées à un seul marché.

I.10.3. Les contrats de vente

Les contrats de vente sont une catégorie de stratégie de gestion des risques plutôt qu'une seule stratégie. Les contrats englobent la vente par une coopérative, la contractualisation d'intrants ou d'extrants, les contrats de couverture souvent mieux connus sous son appellation anglaise « hedging » sur les marchés à terme et les options. Cet ensemble de stratégies de gestion du risque cible le risque de marché.

I.10.4. Les assurances :

Pour couvrir leur production contre la grêle ou certains aléas de la température que pour couvrir les risques de nature humaine, tels que les incendies, les blessures et la mort (**Hardaker et al., 2004**).

Le principe de l'assurance est que l'assuré cède le risque à une tierce entreprise, comme une entreprise d'assurance, en échange d'une prime de risque.

L'entreprise d'assurance utilise le principe de mutualisation, tel qu'expliqué dans la théorie sur la gestion des risques. Le choix de l'agriculteur pour l'assurance est fonction de la prime d'assurance payée comparativement aux éventuels dommages causés et de son aversion face au risque.

I.10.5.Le levier financier

Le levier financier consiste à changer la structure financière de l'entreprise afin d'augmenter la rentabilité des capitaux propres (La finance pour tous, 2012). Dans leur livre, **Hardaker et al. (2004)** présentent un exemple fictif avec trois scénarios d'entreprises : une entreprise aucunement endettée, une entreprise endettée à 50 % et une entreprise totalement endettée. De plus, il y a trois scénarios possibles : un retour sur investissement inférieur, un retour sur investissement égal et un retour sur investissement supérieur au taux d'intérêt des emprunts

I.10.6.La flexibilité

La flexibilité est une stratégie de gestion des risques pour s'adapter aux événements en maintenant ou en augmentant les options de l'agriculteur pour réagir à de mauvais événements ou pour bénéficier des opportunités (**Hardaker et al., 2004**). Cette stratégie peut agir sur le risque à la baisse et augmenter les retours sur investissement en réagissant plus rapidement aux événements néfastes et en bénéficiant des opportunités de marché. Aussi elle peut s'appliquer à plusieurs types de risques : de marché, de productions, financières, et humaines. Dans le domaine agricole, cet outil s'applique sur différents aspects de l'entreprise : les actifs, les produits, les marchés, les coûts et le temps de travail.

I.10.7. Les Spécificités des risques agricoles

Les risques agricoles présentent certaines spécificités qui leurs sont propres et qui rendent leurs gestion très difficile. Il s'agit essentiellement de :

I.10.8. 1.Les asymétries d'information

L'asymétrie d'information est le fait que l'assuré dispose de certaines informations pertinentes qu'il utilise à son profit d'une façon opportuniste et souvent au dépend de l'assureur

qui ne dispose pas de ces informations. Les asymétries d'informations ont souvent été évoquées comme les principales contraintes qui limitent l'assurabilité des risques sur récoltes. Les coûts d'acquisition d'information ou d'expertises pour contrer les assurés sont prohibitifs et empêchaient alors les assureurs de proposer des garanties à un prix acceptables pour les agriculteurs. Selon le cas, on distingue l'aléa moral et l'anti sélection (la sélection adverse).

I.10.8.1. Aléa Moral

L'aléa moral est la situation dans laquelle l'assuré peut cacher des actions d'autoprotection à l'assureur à cause de l'existence de la couverture de l'assurance. Plus l'aléa moral est plus élevé plus l'assuré sera tenté de modifier son comportement par rapport à une situation sans couverture d'assurance et plus le coût de contrôle et de vérification sera élevé. On distingue :

- L'aléa moral ex-anté qui se traduit souvent par le non respect de conduites culturales appliquées lorsque il n'y a pas de couverture d'assurances. Ce comportement se produit avant la réalisation du sinistre et a pour conséquence la modification de la distribution des rendements
- L'aléa moral ex-post qui est lié au risque de fraude d'après réalisation du sinistre, c'est-à-dire, l'incapacité de l'assureur d'observer parfaitement les dommages subis par l'agriculteur suite aux manœuvres frauduleuses de l'assuré. Par exemple, les négligences de l'assuré suite à un sinistre qui lui permettent d'être indemnisé sur la base d'un rendement inférieur à celui qu'il aurait pu obtenir en exécutant correctement certaines travaux à caractères préventifs. Ces négligences ne peuvent être connues par les assureurs

I.10.8.2. Anti-sélection

Le phénomène d'anti-sélection provient d'une corrélation imparfaite entre les caractéristiques observables des assurés (critères de tarification utilisés) et l'intensité de leurs risques (sinistralité enregistrée). L'assureur calcule le taux de prime sur la base de la distribution moyenne de la population hétérogène. Les agriculteurs les plus exposés aux risques souscrivent une couverture plus importante que les agriculteurs les moins exposés aux risques ce qui conduit inévitablement à un déséquilibre technique.

L'assureur est obligé, dans ce cas, d'augmenter le taux de prime pour équilibrer ses résultats incitant alors les agriculteurs les moins exposés aux risques à ne plus s'assurer ce qui aggrave le déséquilibre

I.11. Corrélation des risques individuels

Le risque individuel caractérisant chaque agriculteur peut être décomposé en un risque spécifique et un risque systématique :

I.11.1. Le risque spécifique

Est lié aux techniques de productions adaptées par l'agriculteur. Il intègre aussi les risques dus aux phénomènes climatiques très localisés tels que la grêle. Il est entaché d'asymétrie d'information. Cette composante du risque individuel est indépendante entre les exploitants et elle peut aussi être neutralisée par les assureurs.

I.11.2. Le risque systématique :

Il affecte simultanément un grand nombre d'exploitants agricoles. Il est la conséquence des aléas climatiques ou épidémiques. Il est à l'origine de la corrélation des rendements individuels des agriculteurs. Il ne peut être éliminé par les assureurs en recourant aux mécanismes de mutualisation des risques. Ce risque non diversifiable pousse l'assureur à augmenter la prime d'assurance qui peut devenir si élevée à un point où il n'aura pas de demande d'assurance et le risque deviendra alors non assurable. C'est ce risque qui est considéré comme l'obstacle majeur à l'assurabilité des risques agricoles. La distinction entre risques spécifiques et risques systématiques est liée à la taille de l'espace de mutualisation. Par exemple, le risque sécheresse en

Algérie est non assurable alors qu'il peut devenir diversifiable (spécifique) et donc assurable à l'échelle mondiale par le biais de la réassurance internationale.

Section II :
Généralité sur
l'assurance agricole

Section II : Généralité sur l'assurance agricole

En ce qui concerne cette section, nous aborderons de nombreuses définitions et concepts liés au secteur de l'assurance qui donneront une vision élargie et détaillée de la relation des entreprises d'assurance à la gestion des risques sur les cultures agricoles, et nous présenterons les différents risques qui menacent les produits agricoles en général.

Introduction :

L'assurance est une activité très importante du point de vue économique en raison de ses bénéfices et avantages qui fourniraient une protection financière aux personnes qui exercent leurs activités et leurs travaux dans le secteur agricole afin de faire face aux risques et aux pertes résultant des catastrophes naturelles que leurs investissements agricoles sont exposés. Il apparaît clairement que la nécessité de sécuriser les investisseurs agricoles est devenue une nécessité, voire un impératif, et une caractéristique très présente chez les opérateurs économiques pour exercer la plupart des activités de la vie quotidienne ou professionnelle.

L'assurance est apparue dès l'antiquité, par la suite elle est développée pour être pratiquée dans tous les domaines d'activité, c'est pour cela que la définition d'une notion d'assurance n'est pas aussi simple, il n'existe pas une définition systématique permettant de mieux saisir cette notion puisqu'elle traduit diverses réalités.

II.1.L'histoire de l'assurance

Les techniques d'assurances remontent à la plus haute antiquité avec l'apparition de la première forme d'assurance sous forme de caisse d'entraide des tailleurs de pierres de la basse-Égypte (1400 av. JC)². On retrouve également cette pratique dans le code d'Hammourabi, en ce qui concerne les transports par caravane³, tandis que les Romains ont essayé de créer une sorte d'association où les légionnaires cotisent pour permettre à leurs membres de faire face à des frais de mutations, de retraite, ou de (décès **MRABET N, 2007**)

Le terme d'assurance se faisait beaucoup plus avec un esprit de charité et de solidarité que d'un esprit de prévoyance tel qu'il est pratiqué à nos jours (**MEZDAD L, 2006**)

Cette partie, fera l'objet d'une présentation historique de l'assurance, il s'agit d'examiner les différentes étapes ayant marqué la naissance et l'évolution de l'assurance à travers le monde.

II.1.1 .Assurance transport maritime

L'assurance est une ancienne opération apparue dans les anciennes civilisations comme une opération de coopération sociale entre les membres des communautés. Dès le 13^{ème} siècle, l'assurance est devenue une opération importante dans le commerce maritime, puis dans tous les domaines, avant de prendre sa forme contemporaine (**LEZOUL M, 2013**)

C'est dans le domaine des risques de mer, qu'est apparue la notion d'assurance. La première forme des contrats d'assurance était le contrat de prêt à la grosse aventure adapté au commerce maritime. Ce type de prêt était pratiqué par les grecs et les romains. En effet tout voyage en mer était considéré comme une aventure ; il s'agit des expéditions très risquées puisqu'elles étaient soumises au naufrage, au vol et au piratage. A cet effet, les armateurs ont eu l'idée de s'adresser à un détenteur de capitaux (banquier) qui va leur prêter une certaine somme d'argent pour financer leur expéditions maritimes qui coûtaient souvent très cher (cet argent servait à l'achat des cargaisons : marchandises et esclaves). Si le navire parvenait à bon port, le banquier était remboursé, en plus de la somme prêtée, un intérêt de l'ordre de 30% à 50% (**BIGOT, 2000**). Si le navire faisait naufrage, les armateurs n'avaient rien à rembourser au banquier.

Cependant, comme ce prêt est une spéculation, il a été interdit par l'église romaine en 1234. Pour contourner cet interdit, ce contrat a été remplacé dès le XIV^{ème} siècle par de véritables conventions maritimes ; les banquiers et les armateurs ont imaginé un autre contrat de prêt, en changeant l'appellation : prêt par garantie et taux d'intérêt par prime. Sauf que dans cette convention, le banquier accepte de garantir le navire et la cargaison en échange d'une somme d'argent fournie par avance.

L'assurance maritime est née et continue à se développer dans les ports de la méditerranée puis

de l'Atlantique. Le plus ancien contrat maritime a été rédigé à Gènes en 1347, il est destiné à garantir le transport des marchandises contre les risques d'un voyage. C'est ainsi à Gènes qu'a été créée la première entreprise d'assurance en 1424. (BENKHLEF.D, KESSAR.T, 2011).

II.1.2. Les assurances terrestres

Comme nous l'avons vu, la notion d'assurance est née avec le développement de commerce maritime. Pour autant, le concept d'assurance n'a pas cessé de se développer, mais il a évolué pour s'appliquer à d'autres domaines. L'assurance terrestre est certainement liée au besoin de l'homme de se protéger contre les risques auxquels il est exposé dans sa vie quotidienne. Cette branche d'assurance a connu son apparition en Angleterre à la fin du XVII siècle, sous la forme d'assurance incendie. Au sens moderne, l'assurance remonte donc au grand incendie de Londres de 1666

II.1.2.1.L'assurance incendie

Cette branche d'assurance a vu le jour suite au grand feu de Londres du 02 septembre 1666. En effet, avec l'accroissement de la population et le développement des agglomérations qui étaient constituées des habitations en bois extrêmement rapprochées et vulnérables au feu, l'incendie éclate dans une boulangerie et se propage d'une maison à maison, et puis vers le nord et le centre de la cité. L'incendie a eu des conséquences économiques et sociales désastreuses ; il a détruit 13200(MEZDAD L, 2006). bâtiments et 87 églises sur une surface de 175 hectares, et consume de nombreux habitants, dont les cadavres n'ont pas été identifiables, en raison de leur incinération par la forte chaleur du brasier.

Ainsi, à partir de 1666, les propriétaires des maisons ont pensés à créer une mutuelle n'ayant par un but lucratif mais celui de protéger les victimes des incendies. La première mutuelle créée était la « FIRE OFFICE» en 1667. (MEZDAD L, 2006).

Cependant, ce terrible sinistre adonner naissance à d'autres compagnies d'assurance contre l'incendie, d'abord sous forme d'une mutuelle en 1688, puis sous formes de sociétés de capitaux, entre-autres, la « Hand In Hand» en 1696.

Par ailleurs, l'assurance incendie a pris son essor dans d'autres pays. La France était le deuxième pays qui s'intéressait à cette branche, à travers la création des caisses de secours, appelées bureaux des incendies. Le premier bureau a connu son apparition à paris en 1717, il s'agit d'un organisme municipal ayant la forme d'une caisse d'assistance plutôt que d'assurance. En plus des cotisations des adhérents, les ressources de cette caisse provienne principalement des subventions publiques et des dons privés

II.1.2.2. L'assurance sur la vie

L'assurance vie était au par avant pratiquée dans le cadre de l'assurance maritime avant qu'elle ne soit classée comme étant une assurance terrestre. Elle garantissait la vie des esclaves transportés en tant que marchandise, une pratique peu morale qui consistait à pariersur la vie ou décès. C'est au 17ième siècle fut créée l'assurance vie par le banquier napolitain appelé **Lorenzi Tonti** (BENKHLEF D, KESSAR T, Op.cit).. Le système avait pour but de calculer les probabilités ainsi que la création de groupements de personne constitués pour une durée déterminée, les cotisations de ces derniers seront capitalisées et à l'échéance de la durée prévue, en cas de vie le produit des placements est réparti entre les seuls survivant, mais en cas de décès c'est les ayants droit qui seront bénéficiés(MEZDAD L, 2006).les grandes lois d'assurance interdisaient la pratique de l'assurance sur la vie car elle est jugée immorale de spéculer sur la vie humaine. Mentions que ce n'est qu'au 18 juin 1583 que la première police d'assurance fût délivrée par la bourse royale de Londres(SADI N, p) ., et que c'est en 1762 que la première compagnie d'assurance a était créée sur terre précisément en Angleterre lors de la révolution industrielle qui induit a un développement remarquable. C'est au 18ème siècle, que la « Compagnie Royale d'Assurance » de Labarthe est autorisée, par Edit Royal, à pratiquer l'assurance sur la vie (YVONNE L F, 2001).

II.1.2.3.L'assurance responsabilité civile

A l'ère de la révolution industrielle la pratique de l'assurance responsabilité civile est devenue indispensable et même jugée obligatoire de fait de l'augmentation importante et la gravité des accidents de travail comme conséquences du progrès technique et du machinisme (HASSID Ali, 1984)

Avec le temps les victimes des accidents ou leurs ayants droit ont pointés du doigt les employeurs d'avoir été responsable des préjudices subits et réclamèrent en conséquence une réparation pécuniaire. Pour faire face à cette situation, les assureurs proposèrent des polices d'assurance couvrant la responsabilité civile, ainsi ces derniers seront dans l'obligation de verser une indemnité au profit de la victime à fin de réparer en quelque sorte le préjudice, donc le contrat responsabilité civile est conclue au profit des tiers, en d'autre terme c'est une obligation de réparer pécuniairement les dommages qu'une personne peut causer à une autre personne. (MEZDAD L, op.cit.)

II.2. La naissance de l'assurance agricole en Algérie

La période coloniale était caractérisée par le monopole des compagnies françaises sur le secteur d'assurance en Algérie. Cela se confirme en 1861 par la création d'une mutuelle incendie spécialisée pour l'assurance en Algérie et dans les colonies. L'introduction de l'assurance agricole en l'Algérie a été régit par la loi française du 4 juillet 1900 et du décret du 23 août 1904. Afin de répondre à la demande des colons-agriculteurs, des mutuelles sont constituées ; c'est le cas de la Mutuelle Centrale Agricole en 1933 qui fait partie de la Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles laquelle été créée en 1907 et qui regroupe les mutuelles de Tunisie, du Maroc et d'Algérie. Des textes métropolitains étaient adoptés par le législateur pour régler l'assurance en Algérie dont les principaux sont :

- La loi du 13 juillet 1930, qui régleme l'ensemble des contrats d'assurance terrestres.
- Le décret du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'Etat sur toutes les sociétés d'assurance.
- La loi du 25 avril 1946, relative à la nationalisation de 32 sociétés d'assurance et à la création d'une Caisse Centrale de Réassurance, d'une Ecole Nationale d'Assurances et d'un Conseil National des Assurances.

Les premières structures mutualistes de crédit et d'assurance agricole ont été créées en Algérie au début du XXème siècle. Les premières Caisses locales du Crédit Agricole Mutuel ont été fondées en 1901 et les Caisses d'Assurances Mutuelles contre l'Incendie ont vu le jour à Tiaret en 1903 et à Alger en 1904 (Benhabiles 2012). Les principaux risques assurés étaient l'incendie et la grêle. Le secteur des assurances, et en particulier l'assurance agricole, a été marqué par un monopole d'Etat jusqu'en 1995. La Caisse Nationale de Mutualité Agricole

(CNMA) était alors la compagnie publique en charge de l'assurance agricole. Depuis 1995 et la fin du monopole, les sociétés privées, algériennes ou étrangères, peuvent opérer dans le secteur assurantiel. Dans ce contexte, la CNMA, devenue une société de droit privé sans participation de l'Etat, reste le principal assureur dans le domaine agricole, dont elle représentait 74 % du chiffre d'affaires en 2010. La CNMA fédère 65 Caisses Régionales de Mutualité Agricole. Elle est également active en dehors de l'agriculture avec une filiale dédiée à l'assurance vie.

L'ordonnance no 95/07 de 25/01/1995 casse le monopole de l'Etat sur le marché d'assurance, permettant la naissance des compagnies privées et a permis de rajouter à leurs portefeuilles l'assurance agricole. Parmi les dix-sept (17) compagnies d'assurance activant dans le marché des assurances, sept (7) pratiquent les assurances agricoles dont la CNMA étant la doyenne (plus de 100 ans) en la matière. Le système de contrôle entier de l'ETAT dans l'agriculture n'a pas connu une évolution à l'instar des autres facteurs de développement du secteur. Il reste un système classique ancien et ne présente sur le marché qu'une minorité de produits qui couvre une partie très minime des risques agricoles.

Après la loi 95/07 l'apparition des systèmes de partenariat public-privés qui fait Object d'équilibre sur les plans de soutien de gouvernement et la disponibilité des produits variés sur les assurances agricoles. www.CNMA.dz

II.3. Les concepts fondamentaux liés à l'assurance

II.3.1 .Notion de l'assurance : Plusieurs définitions et concepts d'assurance ont été élaborés et présentés par de nombreux spécialistes et auteurs. Il y a ceux qui ont des tendances dans les aspects juridiques et les préfèrent à d'autres qui préfèrent l'aspect économique, technique et législatif, et nous présenterons à notre tour la définition dans les formes que nous avons mentionnées précédemment.

II.3.2. Définitions de l'assurance

D'une manière générale, L'assurance est une réunion de personnes qui craignant l'arrivée d'un événement dommageable pour elles, se cotisent pour permettre à ceux qui seront frappés par cet événement, de faire face à ses conséquences (**Couibault F. 2002**)

L'assurance d'un point de vue technique est d'après M. Joseph Hémard « L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait permettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assurance qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistiques ». (**Couibault François, 2011**).

Sur le plan économique permet le partage des risques entre une multitude de personnes, chaque assuré ayant droit à recevoir une indemnité en fonction de la nature et de l'importance des dommages subis en cas de sinistre ou d'accident, en contrepartie du paiement d'une cotisation appelée prime d'assurance. **Pierre PICARD : professeur à l'université de Paris X-Nanterre et à l'École polytechnique**

Du point de vue juridique, « L'assurance peut être définie comme une opération par laquelle une partie (l'assureur) s'engage à délivrer, dans le cadre réglementaire d'un contrat, une prestation en cas de réalisation d'un risque à une autre partie (l'assuré), moyennant le paiement d'une prime ou cotisation. L'assureur réalise alors la mutualisation des risques en utilisant la loi des grands nombres et les lois de la statistique ». **www.assurance-et-mutuelle.com**

Ou bien définie comme une opération par laquelle une partie, l'assureur s'engage moyennement une rémunération (prime ou la cotisation) à payer une prestation (capital, rente) à une autre partie , l'assurée ou le bénéficiaire en cas d'une réalisation d'une risque déterminée (le sinistre) **cours-de-droit.net/**

Selon Le législatif algérien à travers l'ordonnance N°95 /01/95 article définit au sens de l'article 619 du code de civile algérien que ; « L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versement pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiers au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat » **Mabrouk H, 2006**).

Malgré la diversité des définitions de l'assurance, cette dernière nous conduit à comprendre un seul principe. Il s'agit de celui de garantir (à travers une prestation) la personne exposée au risque (assuré) par une autre personne (assureur) moyennant le versement d'une somme d'argent dite prime d'assurance.

II.3.3. L'exploitation agricole : Est une unité de production dans l'activité principale de produire des produits végétaux et animaux. Elle est exercée par un ou plusieurs personnes, qui partagent les mêmes moyens de production, bâtiment agricoles, machines ou animaux et des terrains utilisés sur l'exploitation.

II.3.4. L'exploitant agricole : est chef d'entreprise, qu'il soit éleveur ou cultivateur qui possède de solides compétences à la fois techniques, culturelle et /ou vétérinaire. Qui est pour l'activité principale l'exploitation agricole.

II.3.5. L'expertise agricole

L'expertise est un dispositif d'aide à la décision, par la recherche des faits techniques ou scientifiques, dans des affaires ou le décideur se confronte à des questions hors de sa portée directe.

L'expertise permet de donner à un instant T une photographie la plus fiable possible de la valeur d'un bien.

II.4. Les bases techniques de l'assurance

Pour bien cerner et comprendre l'opération d'assurance, il est utile de définir ses éléments et acteurs constitutifs ;

II.4.1. Les acteurs d'une opération d'assurance

Il ya plusieurs parties qui interviennent lors de la conclusion du contrat d'assurance, l'assureur ne contracte pas toujours avec l'assuré lui même, mais avec d'autre personnes, à savoir le souscripteur et une tiers personne victime. Cinq éléments découlent d'une opération d'assurance ;

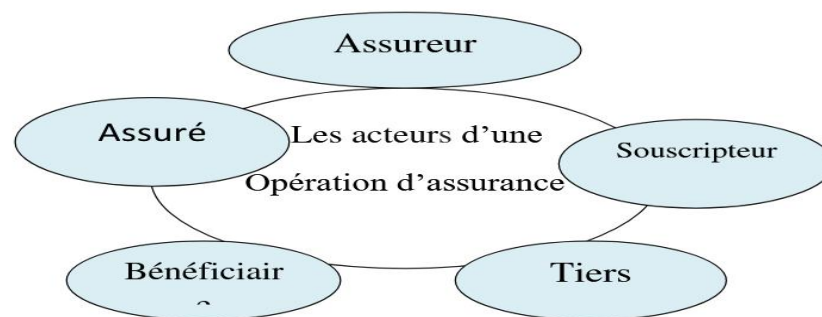


Figure N° 03 : Les acteurs d'une opération d'assurance

➤ **L' assurée :**

C'est la personne morale ou physique qui repose la garantie.(**Régine Marquet, 2015**)

C'est la personne physique ou morale sur la tête ou sur les intérêts desquels reposent une assurance c'est-à-dire celle qui est menacée par le risque couvert soit dans son patrimoine. La qualité de l'assuré est spécifique et ne peut être simplement ramené ni à celle des parties au contrat ni à celle des bénéficiaires.

Il est vrai que l'assuré sur qui pèse un risque est souvent celui qui se garanti lui-même par un contrat d'assurance. Mais il y a bien de moment où il y a une différence entre assuré et souscripteur. (**SAIB Gh/ SAIDANI T2007/2008**)

➤ **L'assureur :**

L'**assureur** est comme nous l'avons défini plus haut « un organisme habilité à pratiquer des opérations d'assurances dans certaines branches de l'assurance, qui organise la mutualisation des risques au sein de la communauté des assurés et qui s'engage, en cas de réalisation de ces risques, à couvrir les pertes financières éventuelles de ses assurés dans la limite de la convention qu'ils ont fixé ensemble ».

L'assureur doit être présent avant, pendant et après la souscription du contrat :

- Avant la réalisation du contrat : il doit concevoir des produits correspondant aux besoins, Informer et conseiller utilement les éventuels clients.

- Lorsque le contrat est souscrit : il doit veiller à la confection de la police d'assurance dans les meilleurs délais et selon les normes convenues.

- Une fois garantie acquise : il doit non seulement régler les sinistres, mais encore répondre aux questions des assurés, fournir des attestations, surveiller l'évolution des garanties, proposer des modifications (**REKIK Az, ZIDANI S ,2014**) A partir de cette définition, nous pouvons mettre en évidence 3 éléments qui caractérisent l'assureur :

- 1) L'assureur organise la communauté des assurés en mutualité,

- 2) L'assureur a pour rôle principal de garantir les pertes financières de ses assurés contre les risques qu'il s'est engagé à prendre en charge

- 3) L'assureur doit être autorisé par les lois nationales à effectuer des opérations d'assurance pour chaque branche dans laquelle il opère

(assurance-et-mutuelle.com/)

➤ **Le souscripteur :** C'est la personne morale ou physique ayant la capacité de souscrire (majeur sans protection ou mineur émancipé). Sur le souscripteur repose l'obligation de déclarer la conformité du risque et le règlement de la cotisation. Il peut agir pour le compte de qui il appartiendra (**Régine Marquet, Idem**)

➤ **Le bénéficiaire :** Il s'agit de la personne recevant la prestation promise en cas de réalisation du risque : soit le souscripteur et ; ou assure, soit un tiers, notamment en responsabilité civile, ou en décès. Le bénéficiaire est défini dans le contrat (**Régine Marquet, Idem**)

➤ **Le tiers :** Toute personne étrangère au contrat mais peut revendiquer le bénéfice (comme les bénéficiaires d'une assurance décès, les victimes en assurance de responsabilité ...)

II.4.2. Les éléments techniques d'une opération d'assurance

L'opération d'assurance comporte certains éléments qu'il fournit d'une manière distinctive qui garantit son succès, et ils sont les suivants :

II.4.2.1. Le risque : Le risque est défini comme un événement incertain ou de date incertaine contre lequel on s'assure

Le risque est une notion clé en matière d'assurance. On désigne par risque « tout évènement aléatoire redouté par un assuré pour ses conséquences financière », ou encore, « le risque est l'évènement dommageable contre l'arrivée duquel on cherche à se prémunir ».

« C'est un évènement aléatoire et incertain par le fait et la date de sa survenance. Et pour que ce dernier soit assurable, il doit présenter certaines caractéristiques » (YEATMAN J.2005)

Le terme « risque » nous amène vers l'appréhension du « danger ou un inconvénient possible » (LAROUSSE P, AUGÉ C, 1972).

Mais en matière d'assurance, cette formulation du bien à assurer constitue selon Ali Hassid « un évènement futur et incertain..., il dépend seulement du hasard » (Ali HASSID, op.cit.).

L'assurance accepte d'assurer des biens et des personnes contre des évènements aléatoires comme l'incendie, les accidents et tous autres sinistres qui survient tel que les catastrophes naturelles en tant qu'objet du contrat d'assurance.

L'assurabilité d'un risque est obéie aux conditions suivantes : (CUILBAULT F, ELIASHBERG C, LATRASSE M, (2003).

- ♣ Le risque doit être futur (l'évènement ne doit pas être déjà réalisé) ;
- ♣ Le risque doit être aléatoire, c'est-à-dire qu'il dépend du hasard, (le risque incertain mais toujours probable). L'incertitude est contenue dans deux points :
 - Incertitude quant à la survenance de l'évènement : l'évènement qui surviendra ne peut être reconnu s'il s'agira de l'incendie ou de vol
 - Incertitude quant à la date de survenance de l'évènement : la date du décès est méconnue.
- ♣ Sa réalisation doit être indépendante de la volonté des parties contractantes (si une des parties peut influencer sa réalisation, il ne constitue plus un risque assurable .Aussi il faut qu'il soit : (<http://greta-assurance.e-monsite.com/pages/eejma/le-risque-en-assurance/les-principes-de-l-assurance.html>)
- Mutualisation : solidarité au sein des groupes exposés aux mêmes risques
- Objet réel au contrat (personne physique ou morale), Prétexte au contrat (ex: on ne peut pas s'assurer contre le malheur), Licite, Respect de la morale et des mœurs, Lien entre cause et fait dommageable
- Souscription du contrat antérieure au sinistre

II.4.2.2.La prime ou la cotisation : c'est la somme d'argent versée par l'assuré au profit de l'assureur en contrepartie d'une garantie offerte (indemnité) pour la couverture d'assurance en cas de sinistre⁷. On distingue trois types de cotisation à savoir : « La prime, appelée cotisation lorsque l'assurance est une société d'assurance mutuelle, est la somme d'argent que le souscripteur du contrat s'engage à verser à l'assureur en échange de la garantie du risque. Elle est librement fixée par les parties. Cette prime payée par le souscripteur, dite prime totale ».

Aussi, une prime d'assurance qu'est la somme que paie le souscripteur d'un contrat à un assureur en échange des garanties définies. En d'autres termes, c'est le montant final que vous payez à échéance de votre contrat pour être couvert contre des risques prédéfinis avec la compagnie d'assurance. La prime d'assurance est donc annuelle. (<https://reassurez-moi.fr/guide/assurance/prime>). Les éléments qui interviennent en principe dans le calcul de primes sont :

- la valeur du bien à garantir, le montant du capital assuré ou le coût moyen des sinistres
- la probabilité de survenance ou la fréquence, des sinistres sur un laps de temps déterminé

II.4.2.3. La prestation

La prestation est la somme d'argent que l'assureur a l'obligation de verser à l'assuré en cas de survenance d'un risque garanti. La prestation peut prendre l'une des deux formes suivantes (MEZDAD, Loundja. (2006).

II.4.2.3.1. Une indemnité : c'est la somme déterminé après la survenance du sinistre et dans la limite des montants assurés et du préjudice effectivement subi (c'est-à-dire, en fonction de l'importance du sinistre). Ce type de prestation est pratiqué dans le cas des assurances de dommages.

II.4.2.3.2. Une prestation forfaitaire

Dont le montant est déterminée au moment de la souscription du contrat, c'est-à-dire avant la survenance du sinistre. La prestation forfaitaire se traduit par le versement d'une rente ou d'un capital (c'est le cas des assurances de personnes ou assurance de vie)

II.4.2.4. Le sinistre : le mot est utilisé dans le vocabulaire juridique du droit des assurances, pour désigner toutes circonstances prévues au contrat d'assurance comme, le vol, l'incendie, le décès du souscripteur ou d'un tiers, un naufrage, ou un dégâts des eaux, dont la survenance génère pour la compagnie d'assurances l'obligation d'exécuter la prestation convenue.

En théorie, le mot «sinistre» est la conséquence logique d'un risque précis (Tauron, 2004).

En assurance, ce terme est employé lors de la réalisation du risque faisant l'objet du contrat d'assurance

II.4.2.5. La franchise : somme qui, dans le règlement d'un sinistre, reste à la charge de l'assuré. L'assuré dont le contrat comporte une franchise s'engage à conserver à sa charge une partie des dommages. Dans certains cas, il est possible d'exercer un recours auprès du responsable des dégâts et de récupérer le montant de la franchise. La franchise de sinistre il peut se faire, dans le cas de la franchise annuelle, que l'assuré n'est indemnisé que lorsque le montant total de ses sinistres sur une année atteint un certain montant. Les franchises annuelles peuvent être atteintes ou déduites.

II.4.2.6. La compensation au sein de la mutualité : l'activité d'assurance repose sur la mutualisation des risques (TAURON T (2004). La mutualité est le principe de base de l'assurance. Elle signifie que les primes ou les cotisations payées par les assurés seront utilisées à indemniser quelques-uns d'eux ; victimes de l'événement assuré. En effet, les assurés versent les primes à l'assureur, celui-ci les place dans une caisse commune et les répartit entièrement ou partiellement, au cours de la période d'assurance (généralement une année) entre les assurés qui ont subi des sinistres. Autrement dit, la compensation au sein de la mutualité consiste pour l'assureur à mutualiser les risques, c'est-à-dire les mettre en commun, les répartir et les compenser suivant des lois mathématiques, appliquées sur les statistiques collectées.

La mutualité est l'ensemble de personnes qui cotisent mutuellement pour un même risque. L'assurance est donc l'organisation de la solidarité entre les assurés contre la survenance d'un même risque. En effet, l'assurance est fondée sur le mécanisme de solidarité : les bons risques paient pour les mauvais risques. Le mécanisme de la solidarité sur lequel l'assurance est fondée s'explique ainsi (CUILBAULT F, ELIASHBERG C, LATRASSE M,(2003) :

- ♣ Si le volume des sinistres est important ou chaque sinistre coute plus cher, l'ensemble de la mutualité devra supporter une cotisation plus élevée.

- ♣ S'il y'a moins de risques, la cotisation de chacun diminuera.

- ♣ S'il y a une tricherie, c'est-à-dire si des assurés ne déclarent pas la gravité de leurs risques ou exagèrent l'importance d'un sinistre, toute la mutualité en subira. En somme, les opérations d'assurance s'appuient sur le principe de compensation au sein de la mutualité signifiant que toutes les personnes qui forment cette mutualité participent solidairement, grâce à leurs versements, à l'indemnisation de ceux qui auront été sinistrés.

II.5. Contrat d'assurance :

Le contrat d'assurance est l'accord entre un assureur et un assuré pour la garantie d'un risque : où l'assureur accepte de couvrir le risque et le souscripteur (l'assuré) s'engage à payer une prime ou une cotisation convenue. Le contrat d'assurance est le lien juridique qui oblige l'assureur à garantir le risque, le souscripteur à en payer la prime.) COULLBAULT.F, 2011)

Le contrat d'assurance est la base de la relation entre une société d'assurance, une mutuelle ou une institution de prévoyance, et un assuré. Il représente une obligation juridique :

- Pour l'assureur de garantir les conséquences d'un événement aléatoire, ou sinistre ;
- Pour l'assuré de verser une prime en échange de cette garantie.

II.5.1. Les caractères d'un contrat d'assurance : comme les autres contrats privés (contrats passé entre particuliers), le contrat d'assurance est régi par le code civil et présente certains caractères qui sont les suivants (IBID, p.88.) :

II.5.1.1. Le caractère synallagmatique : Le contrat d'assurance implique que l'assureur comme le souscripteur s'engagent réciproquement : le premier à régler le sinistre en cas de réalisation du risque couvert, le second ; à faire les déclarations de risques et de sinistre et à payer les primes. Cette réciprocité justifie le refus de garantie de l'assureur lorsque le souscripteur manque à l'une de ses obligations.

II.5.1.2. Le caractère consensuel : ce caractère est consensuel car il est réputé conclu dès le moment où intervient l'accord des parties. Cela signifie que l'existence du contrat d'assurance n'est pas liée à l'accomplissement de formalités.

II.5.1.3. Le caractère aléatoire : ce caractère est inhérent à la nature même de l'assurance, et à la définition du risque. Ce caractère s'applique à l'objet même du contrat d'assurance : le risque garanti ; seul un risque aléatoire peut faire l'objet d'une assurance. Ou bien un caractère légal. Opération globale, anti-aléatoire de lutte collective contre le hasard, l'assurance n'en demeure pas moins un contrat présenté comme aléatoire¹. D'après les articles 1104 et 1964 du Code civil, le contrat d'assurance est le contrat aléatoire type. Le caractère aléatoire s'applique à l'objet du contrat, le risque garanti, et l'incertitude qui résulte d'un tel caractère est « supposée » entraîner une chance de perte ou de gain pour les parties contractantes

II.5.1.4. Le caractère de bonne foi : ce caractère est fondamental en assurance, il signifie la nécessité absolue de loyauté de l'assuré pour maintenir l'équité de la relation Contractuelle, alors que l'assureur est d'une manière générale obligé de faire confiance à ses déclarations, sans pouvoir les vérifier lors de la souscription du contrat.

II.5.1.5. Un contrat à titre onéreux : Il n'y a aucune intention libérale entre les parties au contrat d'assurance. En payant les primes ou les cotisations, le souscripteur paie le prix de la garantie due par l'assureur. Toutefois, une telle intention existe entre le souscripteur d'une assurance en cas de décès et son bénéficiaire.

II.5.1.6. Un contrat successif :

Le contrat d'assurance s'échelonne toujours dans le temps. La garantie est en général renouvelée d'année en année, mais il peut aussi s'agir d'une garantie plus courte par exemple, souscrite le temps d'un voyage ou d'un séjour de vacances. Ce caractère successif implique l'application, lors de la résiliation du contrat, de la règle de la divisibilité des primes calculées au prorata de la période de garantie.

II.5.1.7. Un contrat d'adhésion

Dans de nombreux cas, le souscripteur ne peut pas négocier les termes du contrat qui est élaboré, rédigé et imprimé par l'assureur 6 . En réalité, le souscripteur adhère à un contrat qui est préétabli, dont il n'a pas discuté les conditions générales, et que très peu les conditions particulières. La situation est cependant différente s'agissant des très gros risques industriels ou commerciaux, généralement placés par des intermédiaires d'assurance qui discutent des modalités de la garantie avec les sociétés d'assurance les mieux placées pour garantir le risque à couvrir.

Tableau N°04 : Les différents caractères d'un contrat

Caractère aléatoire	Le contrat doit fournir des garanties couvrantes des événements dont la réalisation est incertaine, c'est-à-dire l'événement doit être imprévisible.
Caractère synallagmatique	Il comprend des engagements : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le souscripteur règle la cotisation correspondant au risque garanti ; ▪ L'assureur paye la prestation promise en cas de réalisation du risque.
Caractère consensuel	Le contrat est formé dès l'accord des parties. Aucune formalité n'est exigée
Caractère de bonne foi	L'assuré doit répondre aux questions posées en toute bonne foi. Cette bonne foi est toujours présumée, il appartient à l'assureur de prouver le contraire.
Caractère onéreux	La garantie est acquise en contrepartie d'une cotisation.
Caractère d'adhésion	L'assureur propose un contrat, l'assuré souscripteur adhère aux conditions proposées.
Caractère successif	Sauf exception pour certains contrats de durée ferme, le contrat se renouvelle tous les ans, l'échéance principale, par tacite reconduction, sans démarche particulière de l'assuré souscripteur. Ce caractère permet d'éviter un oubli.

Source : MARQUET.R, « Techniques d'assurance », 2^{ème} édition, Foucher, 2015, p20.

Source : MARQUETE.R. « Techniques d'assurance », 2^{ème} édition, Foucher, 2015.p20

II.5.2. Le rôle de l'assurance

L'assurance a pour but la protection des patrimoines et des personnes, elle intervenir aussi lors de la survenance des événements malheureux auxquels sont exposés les individus, mais elle présente d'autres utilités sur le plan social, économique et financière

II.5.2.1. Le rôle social

Le rôle social de l'assurance est, avant tout, d'offrir la sécurité aux individus. De ce fait, l'assurance est là pour réparer les dégâts et pour aider les personnes à vivre mieux dans un monde où les risques ne peuvent pas être évités.

En outre, il est de devoir de l'assurance de garantie du revenu pour un ménage ayant perdu le chef de famille, de financement des traitements médicaux des malades pour recouvrer la santé (OUBAZIZ.S 12012), et à la contribution de l'amélioration du niveau de vie des retraités. De là, l'assurance se voit comme un acte de haute prévention sociale parce qu'elle répond aux besoins des individus cherchant à se prémunir contre les risques de la vie qui peuvent toucher à leur personne ou à leurs biens. L'exemple des assurances sociales en a (CNR, CASNOS...etc.)

L'assurance joue également un rôle social. Les prestations versées aux assurés et aux bénéficiaires des contrats leur permettent :

- De maintenir leurs revenus
- De reconstituer leur patrimoine
- De ne pas être à la charge de la collectivité publique pour les victimes d'accidents
- De sauvegarder des emplois, des compétences
- De préserver le tissu économique

II.5.2. 2. Le rôle économique de l'assurance

Le secteur des assurances participe à l'ensemble des activités économiques de la société. Ce rôle peut se présenter ainsi :

II.5.2.2.1. L'assurance est un instrument de protection du patrimoine:

L'assurance permet aux assurés de se prémunir en cas de survenance de certains événements pouvant affecter leur bien (CUILBAULT, F .ELIASHBERG C, LATRASSE M, op.cit).

L'assurance protège et couvre le patrimoine économique en indemnisant les sinistrés à la valeur du dommage, elle permet à chaque victime de réparer ou de reconstruire le bien endommagé. L'assurance permet ainsi le renouvellement de l'outil de production. La reconstitution des biens détruits par un sinistre quelconque, contribue massivement à la protection du patrimoine individuel et national.

II.5.2.2.2. L'assurance est un dispositif de l'épargne

Le secteur des assurances collecte sous forme de primes, l'épargne des assurés. Cette épargne sera redistribuée sous forme de prestations aux sinistrés et aux autres bénéficiaires de contrats d'assurance de ce fait, l'assurance joue le rôle d'une distribution financière. Cependant, pendant la période qui sépare la collecte des primes et la distribution des prestations, l'assureur doit mettre de côté les primes recueillies auprès des assurés, afin de pouvoir en disposer en cas de survenance de sinistres (Lambert DENIS-CLAIR, op.cit)

II.5.2.2. 3. L'assurance est un instrument d'encouragement du crédit

L'assurance est un élément primordial pour les organismes de crédit. Pour bénéficier d'un crédit bancaire, le banquier exige une garantie qui peut se présenter sous forme d'une assurance par laquelle il garantit le remboursement à l'échéance et en cas d'insolvabilité.

Par exemple en cas de souscription d'un contrat d'assurance vie, c'est la compagnie d'assurance qui se charge de remboursement de la dette. Finalement, la souscription d'un contrat d'assurance notamment l'assurance vie, permet facilement d'obtenir un crédit et accélère l'opération d'emprunt.

II.5.2.3. Le rôle financier de l'assurance

Le secteur des assurances est l'un des secteurs les plus importants dans l'économie d'un pays, il contribue non seulement à la protection du patrimoine, mais aussi de par son principe d'inversion du cycle de production, l'activité d'assurance permet de générer des masses financières importantes que les compagnies d'assurance injectent dans la sphère économique. Ainsi, l'assurance joue un rôle d'intermédiaire financier et contribue en effet, à l'investissement national. En substance, nous pouvons dire que le rôle social et économique de l'assurance apparaît à plusieurs niveaux :

- La protection, la sécurité et le bien-être des individus ;
- La reconstitution du patrimoine, c'est-à-dire des biens détruits à la suite d'un sinistre ;
- Le développement de l'esprit de l'entreprise à travers la prise en charge des risques ;
- Les facilités d'accès au crédit ;
- L'investissement des sommes encaissées par l'assureur qui est un important collecteur de l'épargne. (BOUZAIA N.2018)

II.5.3. L'objectif de l'assurance agricole

Ils se déclinent en deux composantes d'ordre général et d'ordre spécifique :

II.5.3.1 .Objectifs généraux

- Contribution à la réduction de la pauvreté ;

- Efficience et équité la dépense publique ;
- Reconquérir des parts du marché moderniser les produits d'assurance.

II.5.3.2. Objectifs spécifiques

- Réduction de la vulnérabilité des agriculteurs aux aléas ;
- Augmentation des productions agricoles ;
- Stabilisation et croissance des revenus des agriculteurs ;
- Vulgariser les assurances pour une approche commerciale ;
- Initier les agriculteurs à la notion de gestion de risque.(M.AMADOU NDIIOUGA NDIAYE.)

II.5.4. Les étapes de formation d'un contrat d'assurance

Pour que le contrat d'assurance soit établi, le contrat d'assurance passe par quatre étapes importantes :

II.5.4.1. Notice d'information : C'est un document remis par l'assureur à l'assuré qui indique le prix et les garanties. En d'autres termes, il s'agit de toutes les informations que la compagnie d'assurance fournit à l'assuré concernant le produit d'assurance. Ce document permet au consommateur du produit de mieux comprendre les coûts des garanties de base et des modules complémentaires afin de concurrencer.

II.5.4.2. Proposition : est un imprimé ou formulaire rempli et signé par le futur souscripteur, le proposant, par lequel ce dernier demande à l'assureur de garantir le risque qu'il décrit en répondant au questionnaire.

La proposition constitue la base pour rédiger la police d'assurance, mais aussi sert de référence en cas de litige sur les déclarations initiales de risque.

II.5.4.3. Note de couverture : est un document destiné à certifier que le risque est couvert à partir de la date indiquée. Elle est une garantie immédiate, provisoire, en attendant la rédaction de la police définitive. Sa durée est limitée à 1 ou 2 mois au plus.

II.5.4.4. Police d'assurance : est la matérialisation du contrat d'assurance à travers un imprimé que donne l'assureur à l'assuré. Elle constitue une preuve du contrat d'assurance, c'est ainsi qu'elle est obligatoire et exigée par le code des assurances. Cet imprimé contient des conditions générales et des conditions particulières.

II.5.5. Les conditions réglementaires d'un contrat d'assurance :

D'une manière très simple, sont relatives aux produits d'assurance, elles sont communes à tous les assurés d'un même types du contrat et se réfèrent au code des assurances. Elles identifient le risque couvert et indiquent les risques qui sont exclus, la durée du contrat et les formalités en cas de sinistre.

Les conditions particulières sont relatives à l'assuré, ou bien elles adaptent le contrat à la situation de celui-ci. Elles indiquent le nom de l'assuré, son adresse, les garanties retenues et leur montant, la profession de l'activité du souscripteur ou du bénéficiaire, la particularité de l'objet garanti, l'étendue de la garantie, le montant de la prime, la date de souscription, la périodicité et la durée du contrat.

II.5.6. Les acteurs de l'assurance agricole

L'acteur principal dans la chaîne de valeur de l'assurance agricole est la compagnie d'assurance. Dans certains cas, la compagnie d'assurance assure l'entier des services nécessaires. Cependant, des acteurs supplémentaires peuvent intervenir :

- Les courtiers : ils assurent, en règle générale, la distribution des produits. Dans certains cas, ils assurent aussi certaines tâches administratives
- Les agents généraux gestionnaires : ils assurent la distribution, la souscription, l'administration, la gestion des sinistres, la gestion des données et la comptabilité pour le compte des compagnies d'assurances.

- L'État : dans le cas de partenariat public-privé, l'État peut assurer la tarification, la gestion des données et la gestion du risque. Il peut aussi favoriser le cadre légal. Les compagnies de réassurance interviennent dans un deuxième temps pour couvrir les assurances les risques systémiques caractérisés par une basse fréquence mais par d'importants dégâts pour de nombreux assurés.

II.5.7. Typologie d'assurance agricole : l'assurance agricole se divise en deux grandes catégories, l'assurance indemnitaire et l'assurance indicielle.

II.5.7.1. L'assurance indemnitaire se base sur les dégâts effectifs subis par les producteurs tandis que l'assurance indicielle se base sur des informations externes à l'exploitation (par ex. rendements régionaux, précipitations, températures, humidité des sols). Il faut souligner que les assurances indicielles restent encore très marginales en termes d'offre et d'adoption, y compris aux États-Unis. Elles sont étudiées et développées et pourraient être plus présentes dans l'offre des produits dans les prochaines années.

II.5.7.2. L'assurance indicielle : se divise en deux sous catégories, les risques spécifiés et l'assurance rendement (multirisque)

II.5.7.2. a. les risques spécifiés

Dans le cas de l'assurance risques spécifiés, un ou plusieurs facteurs de risques sont couverts individuellement.

II.5.7.2. b. L'assurance rendement (multirisque)

Dans le cadre de l'assurance rendement (ou multirisque), tant que le producteur conduit sa culture convenablement, c'est son rendement effectif qui est couvert, et ce indépendamment de la ou des raisons du dommage.

Les couvertures multirisque et celles basée sur les rendements régionaux peuvent être potentiellement étendues à des couvertures de revenu prenant en compte les variations de prix.

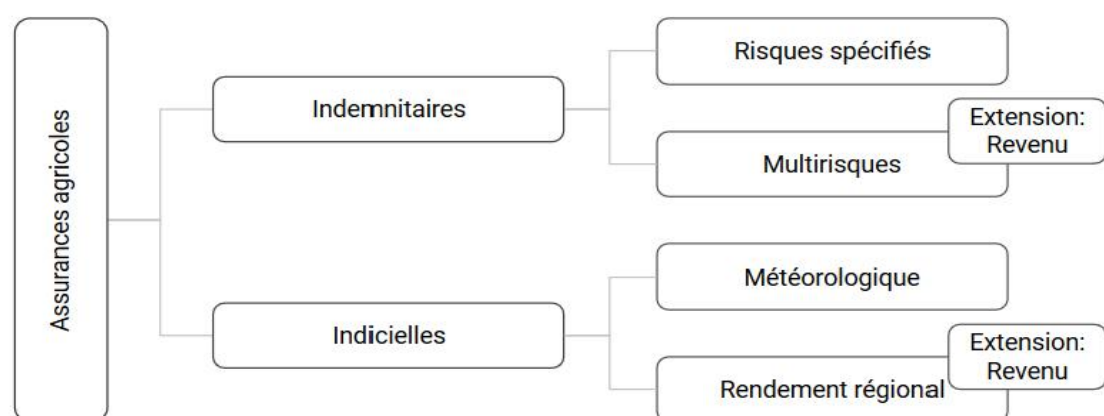


Figure N°04 : les différents types d'assurance agricole

Source : Étienne Lafrance, 2015

II.6. Les risques assurables

Pour qu'un risque soit assurable, il doit correspondre à six critères :

II.6. 1. Grand nombre d'unités exposées

Il doit y avoir un nombre d'assurés assez large pour rendre les pertes combinées plus ou moins prédictible sur le long terme. Sans ça, il est très difficile pour les assurances d'établir un plan financier durable. Cependant, la réassurance permet de réduire l'importance de cette contrainte.

II.6. 2. Perte mesurable et définie

Les pertes doivent pouvoir être définies et mesurées de façon précise pour éviter tous conflits entre assurances et assurés en cas de dégâts. Cette condition est très importante pour les assurances agricoles où il peut être complexe de définir l'impact exact d'un événement sur le résultat escompté de la culture. Cette condition engendre des coûts d'expertise (généralement de 3 à 7% du montant des indemnités) (P. Forrer, communication personnelle, 12.04.2019).

II.6. 3. Possibilité de définir une distribution des probabilités et les probabilités de pertes

Beaucoup de données représentatives et historiques sont nécessaires pour établir la juste prime. Dans le domaine des assurances agricoles, les données historiques sur les performances des cultures font souvent défaut, ce qui est un frein à leur développement.

II.6. 4. Perte aléatoire

Si la perte est prévisible, l'assurance sera réticente à la couvrir et l'assuré réticent à s'assurer. Par conséquent la transaction n'aura pas lieu. Comme l'agriculteur interagit avec ces cultures, plus il a d'options de gérer les aléas, plus le côté aléatoire de la perte et la propension à s'assurer s'atténue.

II.6. 5. Pertes non catastrophiques et limitées géographiquement

Pour certains facteurs de risques, comme la grêle (appelés idiosyncratiques), les dommages ont tendance à être localisés sur des zones précises. En revanche, les risques systémiques, comme la sécheresse, peuvent impacter un large nombre d'assurés. Le caractère systémique des risques réduit l'appétit des assurances qui n'ont pas la capacité financière et qui hésitent donc à fournir une protection. Cette condition peut être atténuée par voie de réassurance.

II.6. 6. Prime adaptée au niveau de risque

Pour que la compagnie d'assurance offre durablement une solution, les primes, sur le long terme, doivent couvrir les pertes occasionnées ainsi que les coûts liés à la distribution d'assurances. Si ce n'est pas le cas, aucune compagnie d'assurance n'offre durablement de solutions.

II.7. Les produits des assurances agricoles en Algérie

La caisse nationale de Mutualité Agricole est une compagnie d'assurances toutes branches, elle est aussi le leader des assurances agricoles. Dans ce contexte, elle offre aux agriculteurs, producteurs et éleveurs une gamme de produits d'assurance spécifiques, adaptés à leurs activités. Des produits qui permettent à cette catégorie socio professionnelle de se consacrer à l'exercice de son métier. Nous citons à titre d'exemple les principaux produits d'assurances agricoles

II.7.1. Les branches d'assurance agricole

Les différentes branches d'assurance agricole sont :

Tableau N°05 : Marché algérien de l'assurance en 2020: Chiffre d'affaires par branche

Branches	Chiffre d'affaires 2020		Chiffre d'affaires 2019		Evolution 2019-2020*
	En DZD	En USD	En DZD	En USD	
Assurance dommages					
Automobile	63 206 000	476 573	69 613 000	581 965	-9,20%
Domages aux biens	53 843 000	405 976	51 911 000	433 976	3,72%
Transport	6 080 000	45 843	6 287 000	52 559	-3,29%
Risques agricoles	2 400 000	18 096	2 882 000	24 093	-16,72%
Crédit	20 000	151	146 000	1 221	-86,30%
Total non vie	125 549 000	946 639	130 839 000	1 093 814	-4,04%
Assurance de personnes					
Vie-décès	5 580 000	42 073	5 265 000	44 015	5,98%
Prévoyance collective	3 568 000	26 903	4 204 000	35 146	-15,13%
Accident	1 302 000	9 817	1 492 000	12 473	-12,73%
Maladie	822 000	6 198	105 000	878	682,86%
Assistance	724 000	5 459	2 531 000	21 159	-71,39%
Capitalisation	11 000	83	15 000	125	-26,67%
Total vie	12 007 000	90 533	13 612 000	113 796	-11,79%
Total général	137 556 000	1 037 172	144 451 000	1 207 610	-4,77%

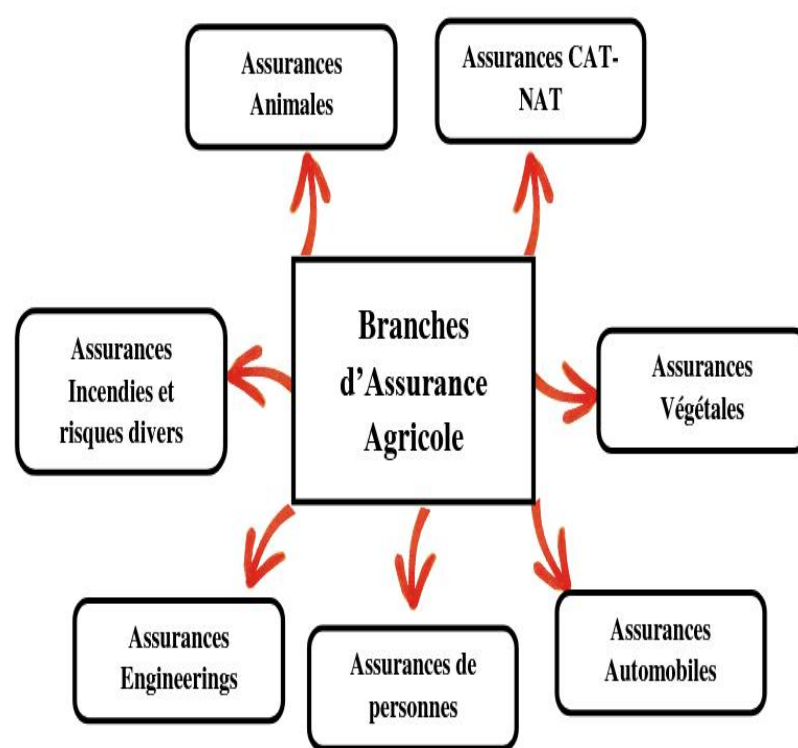


Figure N°05 : Les branches d'assurance agricole

Dans ce qui suit nous représenterons les branches d'assurance agricole et leurs produits :

II.7.1.1. Assurances végétales

- Assurance Multirisques agricoles ;
- Assurance Multirisques serre ;
- Assurance Multirisques Palmier dattier ;

- Assurance Multirisques Pomme de terre ;
- Assurance grêle ;
- Assurance grêle et incendie ;
- Assurance Récoltes ;
- Assurance Récoltes sur pieds en meules ;
- Assurance sur fourrages et des pailles ;
- Assurance pépinière Arboricole viticole dans les champs ;
- Assurance Réseau d'irrigation en exploitation ;
- Assurance Arbre fruitier ;
- Assurance Multi péril tomate industrielle ;
- Assurance Multi péril olivier ;
- Assurance Multi péril vigne.

II.7.1.2. Assurances Animales (*Multirisques*)

- Assurance Multirisque Bovine ;
- Assurance Multirisque Ovine ;
- Assurance Multirisque Equine ;
- Assurance Multirisque Dromadaire ;
- Assurance Multirisque Avicole ;
- Assurance Multirisque Apicole.

II.7.1.3. Assurance de personne

- Assurance Responsabilité civile agriculteurs ;
- Assurance Responsabilité civile manifestation hippique ;
- Assurance Responsabilité civile hippique ;
- Assurance Responsabilité Vétérinaire ;
- Assurance Multirisque simple habitation ;
- Assurance dégâts des eaux.

II.7.1.4. Assurances incendies et risques divers

- Assurance incendie et exploitation ;
- Assurance Pertes d'exploitation après incendie.

II.7.1.5. Assurances automobiles

- Assurance Remorque Attelée ;
- Assurance Tracteur Matériels Agricoles ;
- Assurance Matériels Agricole en leasing.

II.7.1.6. Assurance CAT-NAT

- Assurance intégrale sur céréales (*grêle, incendies, sécheresse*)..

II.7.1.7. Assurance Engineering

- Assurance construction.

II.8. Les produits d'assurance agricole

Les différents produits d'assurance agricole sont : 27

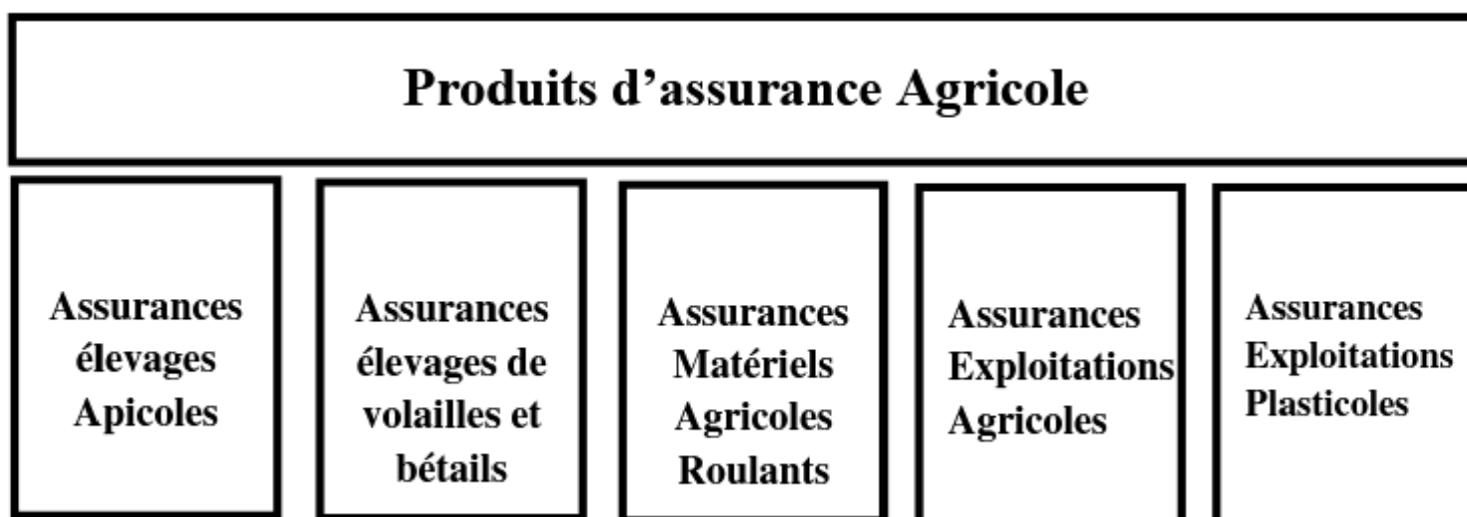


Figure N°06 : Les produits d'assurance agricole

Source :G .SAIB ,2018 »

Les produits d'assurance agricole sont : les assurances élevages de volailles et bétails, assurances matériels agricoles roulants, assurances exploitations agricoles, assurance exploitation plasticoles et enfin assurances élevages apicoles.

II.8.1. Assurance élevage de volailles et bétails

Sont couverts au titre de cette assurance : Incendie, explosion et risques annexes (Inondations et tempête) des bâtiments, leur contenu y compris le cheptel vif.

Mortalité par suite des événements suivants :

- Les maladies de l'espèce ;
- Les accidents d'élevage ;
- Alimentaires (*Bétail*) ;
- Les abattages sanitaires ;
- Dégâts des eaux ; Responsabilités encourues par l'exploitant :
- La Responsabilité Civile générale ;
- Le recours des voisins et des tiers.

II.8.2. Assurances élevages apicoles

Sont couverts au titre de cette assurance :

- Mortalité des abeilles ou cheptel apicole ;
- Incendie, explosions, chute de la foudre ;
- Recours des voisins et des tiers ;
- détérioration des ruches ;
- Perte de miel ;
- Tempête ;
- Protection juridique ;
- Responsabilité civile.

II.8.3. Assurance exploitations plasticoles

Sont couverts au titre de cette assurance :

- La tempête ;
- La grêle ;
- Les inondations ;
- Le gel ; ▪ L'Incendie, les explosions et chute de la foudre, ...

II.8.4. Assurance exploitation agricoles

▪ **Céréaliculture** : Sont garantis les récoltes sur pied contre les risques de chute de grêle et d'incendie. Les récoltes de pailles et/ou fourrages constitués en meules peuvent être aussi garantis contre le risque incendie.

▪ **Arboriculture** : Sont garantis les récoltes fruitières sur pied contre le risque de chute de grêle, d'incendie et autres calamités.

▪ **Maraîchage** : Sont garantis les cultures contre le risque de grêle.

▪ **Phoeniculture** : Sont garantis les palmeraies, palmiers et récoltes, contre les risques d'incendie, grêle, tempête et pluie sur les récoltes.

II.8.5. Assurance matériel agricole roulant

Sont couverts au titre de cette assurance :

Les tracteurs, les moissonneuses-batteuses et tout autre engin roulant assimilés, contre les risques suivants :

▪ Risques obligatoires

- Responsabilité Civile (RC) en circulation ;
- Responsabilité Civile (RC) hors circulation.

▪ Risques (*Non obligatoires*) laissés à l'appréciation et au choix des assurés

- Dommages aux matériels et engins ;
- Incendie ;
- Vol ;

▪ Défense et Recours. Peuvent également être garantis la Responsabilité Civile Contractuelle à l'occasion de travaux effectués chez les tiers.

II.9. Classification des produits d'assurance agricole

Les produits de l'assurance agricole peuvent être classés en trois groupes principaux basés sur la

méthode de détermination du calcul des réclamations. Ces classifications sont récapitulées dans le tableau ci-dessous : 28

Tableau N°6 : Les types des produits d'assurances agricoles selon leur classification

Types des produits d'assurances agricoles	Remboursements	Disponibilité
a) Assurance agricole basée sur l'indemnité (paiement d'assurance basée sur la perte actuelle de l'assuré)		
1. Péril Nommé	Pourcentage du dommage	Largement répondu
2. Péril Multiple	Perte du Rendement	Largement répondu
b) Assurance agricole basée sur un indice (paiement d'assurance basée sur la mesure d'un indice)		
3. Indice de rendement superficie	Perte de rendement indice climat	Etats-Unis, Inde, Brésil
4. Assurance Indice Climat Récolte	Echelle de paiement indice climat	Inde, Mexique, Malawi, Canada, Etats-Unis
5. Assurance Indice IDVN	Echelle de paiement indice IDVN T	Mexique, Espagne, Canada
6. Assurance Indice Mortalité Bétail	Echelle de paiement indice mortalité bétail	Mongolie
7. Assurance Indice de Forêts	Concentration ignition/ Echelle de paiement superficie brûlée	Canada, Etats-Unis
c) Assurance Revenu Récolte (paiement d'assurance basée sur la mesure du rendement des récoltes)		
8. Assurance Revenu Récolte ARR	Perte de rendement de prix	Limité aux Etats-Unis

Source : RAMIRO ITURRIOZ, « assurance agricole », 2009.

Dans ce qui suit nous allons parler des types des produits d'assurances agricoles et leur classification.

II.9.1. Les produits d'assurance agricole basés sur l'indemnité

Les produits de l'assurance basés sur l'indemnité déterminent le paiement d'une réclamation sur la base d'une perte réelle encourue par l'assuré. Si un événement couvert a lieu, une évaluation de la perte et une détermination de l'indemnité sont faites au niveau de la partie assurée. La classification est souvent divisée en deux sous-classes : assurance agricole péril nommé et périls multiples.

II.9.2. Produits de l'assurance agricole « péril nommé » (produits basés sur dommages)

- La somme assurée est convenue au début du contrat. Elle peut être basée sur les coûts de production ou sur le revenu prévu de la récolte ;
- La perte est déterminée en pourcentage des dommages encourus par la partie assurée telle qu'établie par un expert en sinistres aussitôt que les dommages se produisent ;
- L'indemnité est calculée comme le produit du pourcentage des dommages et de la somme assurée ;
- Des déductibles et des concessions sont normalement appliqués pour réduire l'incidence des réclamations fausses et pour encourager l'amélioration de la gestion des risques. Le péril nommé est un type populaire d'assurance et explique une part significative des primes agricoles dans le monde entier. Du point de vue des assurés, il est attrayant là où les entreprises sont situées dans des secteurs fréquemment soumis à des périls couverts. Du point de vue de l'assureur il convient aux situations où les dommages provoqués par les

périls nommés sont mesurables et ont un impact soudain.

Les produits de l'assurance agricole « *péril nommé* » expliquent une proportion considérable de l'assurance agricole dans le monde entier. Des contrats d'assurances péril nommé sont utilisés intensivement pour se protéger contre les dommages de grêle. Ils sont aussi utilisés dans l'horticulture et la floriculture en plus des récoltes et des fruits mais sont également employés dans le bétail, l'aquaculture de race, la sylviculture et l'assurance des serres chaudes. Un déductible est une quantité ou un pourcentage de la perte qui est déduit de l'indemnité et représente la première portion de la réclamation que l'assuré supporte. Le but d'un déductible est de réduire le danger moral en encourageant l'assuré à prévenir les pertes.

Le déductible peut être un pourcentage de la somme assurée ou un pourcentage de la perte et peut être appliqué à chaque perte ou aux pertes totales sur une période spécifique. Une franchise est un seuil atteint la quantité de perte subséquente et payée en entier. Le but d'une franchise est de réduire la fréquence des réclamations.

II.9.3. Produits de l'assurance agricole « *péril multiple* » (produits à base de rendement)

L'assurance « *péril multiple* » (à base de rendement) (ARPM) couvre les périls qui affectent la production à moins que des périls spécifiques aient été explicitement exclus dans le contrat de l'assurance. Sous ce type d'assurance, la somme assurée est définie en termes de rendement prévu au producteur. La couverture est normalement placée dans l'éventail de 50 à 70 pour cent de rendement prévu.

Le rendement prévu peut être déterminé sur base de la production, historique, réelle du producteur ou bien sur base de la région où le producteur opère. La somme assurée peut être basée sur le prix futur du marché du rendement garanti si le producteur a un intérêt assurable. Alternativement, lorsque le producteur finance la récolte par un prêt, la somme assurée peut être basée sur le montant du prêt si le financier a un intérêt assurable dans la récolte. Le calcul du déboursement est basé sur la déficience du rendement effectif par rapport au rendement garanti au prix convenu, ou comme le déficit du rendement en pourcentage du rendement garanti appliqué à la somme assurée. ((RAMIRO ITURRIOZ, *Op.cit.* P08))

Cette sous-classe d'assurance offre une couverture complète aux producteurs mais à un coût sensiblement plus élevé comparé à l'assurance péril nommé. Ces contrats d'assurance ARPM sont offerts aux producteurs à des taux qui varient entre 5 et 20 pour cent de la somme assurée, selon la récolte, la région où la récolte est localisée et enfin selon le niveau de couverture. La prime reflète non seulement la couverture additionnelle mais aussi les coûts de minimisation des conditions du contrat d'assurance : péril Assuré : Grêle Somme Assurée : US\$ 10 000 limite d'indemnité : Valeur Entière Déductible : Option A 5% de la somme totale assurée, Option B 10% des pertes risques de choix défavorable et du risque subjectif par des inspections de risque, imposant le respect des dates limites de ventes et la surveillance globale des assurés. Le coût rend généralement cette forme de couverture sans attrait aux producteurs marginaux ou petits.

II.9.4. Produits de l'assurance agricole du revenu

Les produits de l'assurance agricole du revenu protègent les parties assurés contre les conséquences des rendements bas, des prix faibles ou une combinaison des deux. C'est essentiellement une couverture d'ARPM avec une assurance prix, c'est une sous-classe relativement nouvelle qui s'éloigne des produits plus traditionnels où l'intérêt assurable était la taille de la récolte.

La tendance actuelle est vers des produits d'assurance où l'intérêt assurable est le flot de revenus. Ce produit fournit des bénéfices significatifs aux producteurs qui comptent sur le financement à court terme remboursé des revenus de la récolte et aux financiers agricoles qui avancent les fonds de récolte. Il donne au producteur ainsi qu'au financier la certitude que les revenus estimés sur lesquels sont basés les prêts seront en grande partie réalisés. Une condition préalable nécessaire pour cette sous-classe est l'existence de marchés des matières premières et des produits dérivés développés qui permettent aux assureurs de se protéger contre les diminutions des prix et de passer l'ensemble ou une partie du risque.

II.9.5. Produits de l'assurance agricole basés sur un indice

Les produits de l'assurance agricole basés sur un indice sont payés sur base de la valeur d'un « indice » et non pas sur des pertes mesurées sur le terrain. L'indice est une variable qui est en forte corrélation avec des pertes et qui ne peut pas être influencée par les assurés. Les indices peuvent inclure les précipitations, la température, le rendement régional, le niveau des fleuves, etc. Par exemple, pour le rendement régional d'une récolte particulière, un indice est créé basé sur le rendement régional prévu. On crée un seuil qui est inférieur à l'indice. L'assureur indemnise la partie assurée lorsque le rendement moyen régional est inférieur au seuil. La condition préalable pour l'exécution réussie de cette sous-classe est que les deux parties du contrat aient confiance dans l'objectivité et la transparence de l'indice. ((30 RAMIRO ITURRIO, *Op.cit.*P08.)) Il n'y a pas un produit universel unique d'assurance qui satisfait toutes les demandes des producteurs. Chaque produit d'assurance agricole convient à une certaine condition.

II.10. Le principe d'inversion du cycle de production

Le principe qui particularise le secteur des assurances par rapport aux autres secteurs est l'inversion de son cycle de production. En effet, l'assureur perçoit la prime d'assurance avant de réaliser sa prestation. Par contre les autres secteurs d'activité livrent leurs produits ou leurs prestations avant que le prix leur en soit réglé.

Cette inversion permet des avantages de trésorerie vu que l'assureur perçoit sa rémunération (la prime) avant d'effectuer sa prestation en cas de sinistre. Cependant, en vendant la promesse d'indemnisation, l'assureur ne peut pas évaluer avec exactitude le montant éventuel de l'indemnité à verser (le cout réel de sinistre) en cas de réalisation de risque garanti. Cela constitue l'inconvénient de principe d'inversion du cycle de production. (**BOUZAIA Nawel, CHAREF-KHODJA Sabrina 2018**)

Conclusion

Le marché des assurances connaît des profondes mutations compte tenu de son rôle économique et social d'une manière générale. L'Etat algérienne a déployé des efforts considérables afin de lever les restrictions et les obstacles qui se dressent devant les investisseurs dans le domaine des assurances, notamment à travers la loi 06/04 du 20 février 2006, qui modifie et complète l'ordonnance 95/07 du 25 janvier 1995. Malgré la réforme du cadre réglementaire du secteur, il demeure largement en retard par rapport aux besoins de l'économie Algérienne, et aurait besoin d'être largement développé. De ce fait, les garanties jouent un rôle important dans le développement du secteur agricole ainsi que les sociétés d'assurance couvrent un grand nombre de risques moyennant une compensation clairement définie en contrepartie qui est la prime, elles contribuent ainsi directement au fonctionnement et au développement de l'économie..

Section III :
La CRMA : Acteur
des assurances
mutuelles en
agriculture

Section III : La CRMA : acteur des assurances mutuelles en agriculture

Présentation de CNMA :

III. 1.Présentation de la Caisse de Mutualité Agricole:

III.1.1. Historique:

La Caisse de Mutualité Agricole a été créée au début du 20^{ème} siècle, Elle était régie par les dispositions de la loi de 1901, portant sur les associations et les organisations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif, et cela dans le but de se couvrir d'abord du risque de la grêle qui est survenue en calamité à cette époque-là. Au départ elle portait le nom de Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles (CCRMA) et par suite elle a changé de nom. On peut citer les premières caisses apparues à titre d'exemple : ▪ En 1904, la première caisse a été créée à Tiaret ; ▪ En 1905, celle de Sétif est apparue ; ▪ En 1907, celle de Constantine qui a été créée au même titre que la CNMA ; ▪ En 1949, la Caisse Centrale de Mutualiste Centrale (CCMSA) est apparue ; ▪ En 1958, la Caisse Mutuelle Agricole de Retraite (CMRA) ; ▪ Et en 1972, la fusion de ces deux avec la (CCRMA) avait donné naissance à la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA). Elle est issue de réunification, à partir de 1972, de trois caisses en activité, à savoir :

- La caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles (CCRMA).
- La caisse centrale des mutuelles sociales agricoles (CCMSA).
- La caisse mutuelle agricole de retraite (CMAR).

La Mutualité Agricole, leader incontesté pour la couverture en assurances agricoles, confrontée aujourd'hui aux transformations que connaît son environnement, à la suite de l'ouverture du marché des assurances à la concurrence, s'est attelée à répondre aux nouveaux besoins exprimés par ses sociétaires et aux exigences du nouveau paysage économique.

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) offre ses services, à travers son réseau, constitué Caisses Régionales de Mutualité Agricole (CRMA), et de bureaux locaux, à une clientèle composée de la population agricole et rurale et des investisseurs dans le secteur agricole, dans les domaines des assurances des biens

III.1.2. Principes de la Caisse de Mutualité Agricole:

L'ordonnance 72-64 du 02/12/1972 portant institution de la mutualité agricole définit ainsi les principes mutualistes: La Mutualité Agricole est une institution professionnelle agricole qui a pour but de réaliser pour ses membres actionnaires fidèles, assujettis ou bénéficiaires, toutes opérations de prévoyance sociale, d'assurance ou de compensation basées sur l'esprit de solidarité et cela sans la recherche de bénéfice.

III.1.3. Statut juridique de la Caisse de Mutualité Agricole:

La Mutualité Agricole se positionne comme un « Assureur Conseil », soucieux d'aider les agriculteurs à identifier et à maîtriser les risques de leurs métiers et de leurs exploitations. L'objectif est de les aider à intégrer les mesures de sécurité préconisées dans le cadre de leurs activités (Décret exécutif n°95-97 du 01 avril 1995, fixant les statuts types des caisses de mutualité agricole et définissant les liens juridiques et organiques entre elles. P.03) La Caisse de Mutualité Agricole a été instituée par l'ordonnance 72-64 du 02/12/1972 et dont le décret exécutif n°95-97 du 01/04/1995, modifié par le décret 99-273 fixant les statuts type des Caisses de Mutualité Agricole et définissant les liens juridiques et organiques entre elles: **Article 1, Annexe 1**: La Caisse Nationale de Mutualité agricole (CNMA) est formée de l'ensemble des Caisses Régionales de Mutualité Agricole (CRMA) qui souscrivent des parts à son capital social. **Article 3**: Les Caisses de Mutualités Agricoles sont des sociétés civiles de personnes à caractère mutualiste et à capital variable. Elles ne sont pas à but lucratif. ((Document interne de la CRMA, 2017.))

III.1.4. Les activités de la Caisse de Mutualité Agricole:

Jusqu'à septembre 1995 les activités de la Mutualité Agricole conformément à l'ordonnance 72-64 du 02 Décembre 1972 comprenaient les assurances économiques agricoles (Assurance des Biens) et la sécurité sociale agricole (assurance de personnes). L'activité de sécurité sociale agricole en application de la décision interministérielle n°05 du 18 février 1995 a été transférée au régime général de sécurité sociale (C.N.R C.N.A.S- C.A.S.N.OS). La banque d'Algérie par règlement n°95-01 du 28 Février 1995 a accordé une dérogation à la caisse nationale de mutualité agricole, pour effectuer des opérations de banque, ce qui autorise le développement de crédit agricole mutuel. De ce fait son domaine d'intervention a été bien élargi et intègre en plus du secteur agricole, ceux des forêts et des activités connexes.

Elle a en plus, reçue du conseil de la monnaie et du crédit (C.M.C) le 26 juin 1997 un agrément pour une société de Leasing par actions au capital social de 1 650 000 000 DA, nommée "La Société Algérienne de Leasing Mobilier (SALEM)". Elle est détenue à raison de 1 000 000 000 DA par la CNMA et 650 000 000 DA par les banques BADR, CPA, CNEP Banque et SOFINANCES. La SALEM est régie par les lois et règlements en vigueur en Algérie et notamment la loi 96-09 du 10 janvier 1996, relative au crédit bail. Le contrat de crédit-bail ou leasing est une transaction par laquelle la société met un bien à la disposition d'un utilisateur appelé "Locataire" pour une durée déterminée moyennant le paiement d'un loyer périodique. Le bailleur demeure propriétaire du bien pendant toute la durée du contrat alors que le locataire on a le libre usage. La durée de location est de l'ordre de 3 à 7 ans selon la nature et la qualité du bien financé d'une part, et d'autre part de la durée de l'amortissement fiscal du bien.

Depuis mai 2003, la caisse de mutualité agricole est admise sur décision de la banque d'Algérie sur le marché monétaire interbancaire en qualité d'emprunteur après avoir été sur ce même marché en qualité de prêteur, confirmant ainsi son rôle d'institution financière. En 2006, l'activité banque a été attribuée au « CAM » détachée de la caisse de mutualité agricole initiale. En outre, elle gère pour le compte des pouvoirs publics et dans le cadre du programme de développement agricole et soutien à l'agriculture, la gestion financière des fonds d'Etat. **(CRMA de Tizi Ouzou, 2018.)**

III.1.5. Organisation de la Caisse de Mutualité Agricole

Les caisses de Mutualité Agricoles constituent un groupe à trois niveaux, de forme pyramide, décentralisé, uni et solidaire : • Les Bureaux (B, L) ;• Les Caisse Régionales (CRMA) ;• La Caisse Nationale (CNMA)

III.1.5.1. Le bureau local : La création d'un bureau local se fait par autorisation du directeur général de la CRMA. Le conseil d'administration de la caisse locale qui est élu pour un mandat de 04 années de suite, est composé des membres sociétaires suivants: -05 administrateurs élus par l'assemblée générale conformément aux dispositions statutaires. -01 représentant non éligible du ministère de l'agriculture

III.1.5.2. La Caisse Régionale : L'assemblée générale de la caisse régionale comprend les sociétaires qui ont des parts sociales au niveau de la caisse. Suite à cette assemblée générale, le conseil d'administration est élu pour une période de quatre (04) années de suite, est composé des membres sociétaire suivants : • Cinq administrateurs élus par l'assemblée générale conformément aux dispositions statutaires ; • Un représentant non éligible du ministère de l'agriculture.

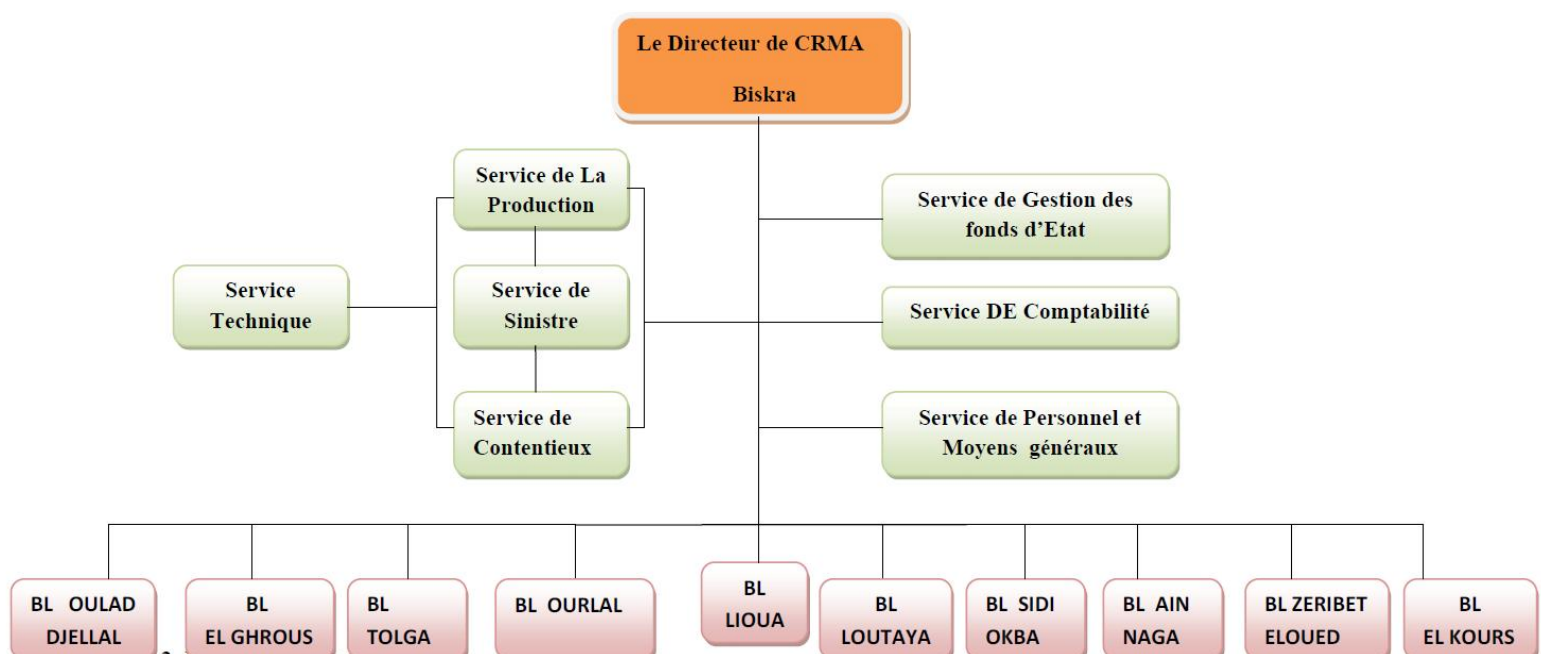


Figure 07 : Organigramme de CRMA Biskra

III.1.5.3. La Caisse nationale :

L'assemblée générale est composée des présidents de l'ensemble des caisses régionales, dont chacun ne dispose que d'une voix. Le conseil d'administration contient 12 membres dont 9 membres sont

élus parmi les membres composant de l'assemblée générale et 3 membres représentant le ministère de l'agriculture et du développement rural.

III.1.6 .Organigramme de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole:

Le Directeur Général est nommé par décret présidentiel pris sur proposition du ministre de l'agriculture, après avis du conseil d'administration. Le Directeur Régional est désigné par le Directeur Général sur une liste d'aptitude, après accord du conseil d'administration de la caisse régionale. Il doit assumer toutes les fonctions liées à la gestion de la CRMA, ainsi que celles des agences, guichets et bureaux locaux qui en dépendent. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général dont il détient les prérogatives fonctionnelles et les pouvoirs de gestion.

Les directions des services régionaux jouent le rôle d'inspection au niveau régional de plusieurs caisses mais n'ont pas les prérogatives de s'ingérer dans la gestion internes des caisses. (Figure N°08). Sur le plan structurel, la CNMA est organisée en:

- Direction Générale (DG) : -Assistant Directeur Général (ADG)
- Secrétariat Général (SG) : - Département Développement et Maintenance Informatique
- Direction des Assurances (DA) • Direction de l'Audit et Contrôle de Gestion (DACG)
- Direction de la Finances et la Comptabilité (DFC) • Direction des Fonds d'Etat (DFE)
- Direction des Ressources Humaines et des Moyens (DRHM) : - Unité Impression et Communication, - Unité Immeuble • Directions des Services Régionaux Centre, Est et Ouest (DSR)

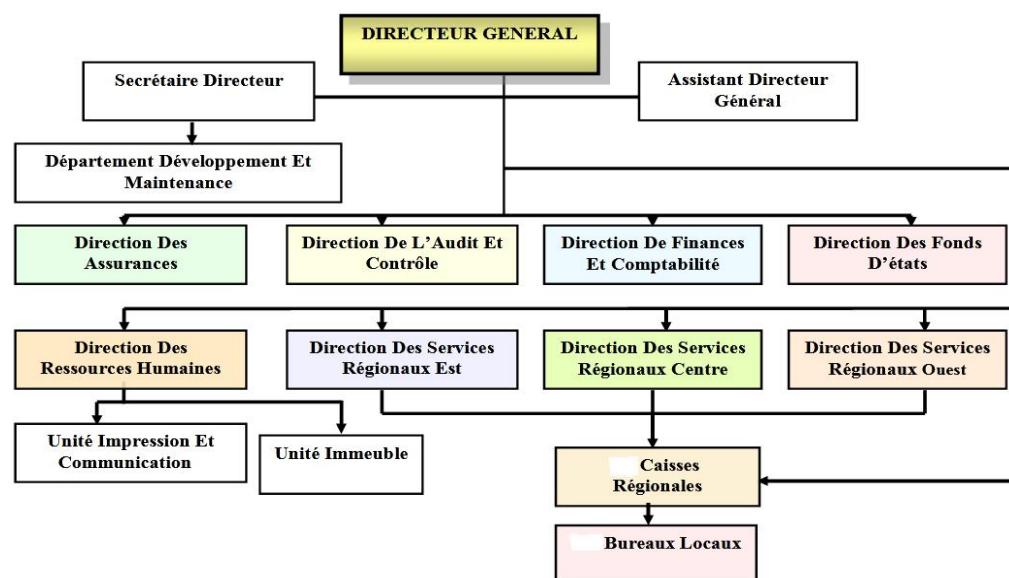


Figure 08 : Organigramme de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole:

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole «CNMA» dont l'existence dépasse le siècle, est une institution financière mutualiste qui propose une importante gamme de produits d'assurance, et ce à travers un réseau constitué de **68** caisses régionales et **483** Bureaux locaux couvrant tout le territoire national. Nous avons également pour une meilleure gestion de nos risques plus de 300 experts agricoles (agronomes, docteurs vétérinaires).

III.1.7. Stratégie

La CNMA œuvre toujours pour promouvoir le secteur agricole et le monde rural, dans ce but, elle a adopté une stratégie qui vise le renforcement du « Mutualisme Agricole », Cadre

idéal et nécessaire à la Revitalisation des Espaces Ruraux et au Développement Économique du monde rural. La Stratégie de la Mutualité s'articule au tour de cinq axes stratégique :

III.1.7.1. Axe organisationnel

- L'achèvement des mesures d'assainissement relatives au réseau des caisses régionales et de leurs bureaux locaux, en vue d'adapter les moyens humains et matériels aux besoins réels d'une gestion moderne et rentable de nos caisses,
- La poursuite de l'ancrage des principes de gestion budgétaire, comptable et financière et du suivi de l'évolution des agrégats techniques, comptables et financiers, chez les directeurs et cadres des caisses régionales, à l'effet d'une prise de conscience sur la nécessité d'une rentabilisation maximum des moyens disponibles.

III.1.7.2. Axe Marketing et Communication :

- Le renforcement du sociétariat par des campagnes d'information avec la mobilisation des membres des conseils d'administration des caisses régionales ayant pour objectif l'élargissement de la base adhérente et du renforcement des principes de gestion mutualiste de nos caisses ;
- La poursuite de l'étude des nouveaux produits et des modalités de couverture multi – risques au bénéfice de nos sociétaires et de nos usagers, ceux-ci précédés d'une campagne d'information multimédias ;
- Une véritable politique de revalorisation du rôle, des activités et des responsabilités va être mise en chantier.

III.1.7.3. Axe technique :

- L'amélioration de la qualité de services et de la célérité dans le traitement des dossiers par le renforcement de l'activité commerciale ;
- Le renforcement du caractère de la gestion technique conforme aux dispositions réglementaires édictées par le Ministère des Finances.

III.1.7.4. Axe Système d'Information :

- Mise en place d'un nouveau logiciel pour les ressources humaines afin d'avoir une meilleure politique de gestion de la compétence ;
- Mise en place d'un réseau de transmissions par internet et intranet qui permettent un système d'exploitation des informations ;
- Mise en place progressive d'une banque de données sécurisées, regroupées au niveau régional pour consolider au niveau central facilitant une exploitation en temps réel par les divers centres de gestion ; Parachever le logiciel concernant le volet technique notamment l'Automobile

III.1.7.5. Axe Formation et Perfectionnement :

- Établissement d'une politique de formation généralisée pluri annuelle à l'ensemble des cadres et agents des caisses régionales, et de leurs bureaux locaux, sous la forme de stages d'une durée moyenne, de séminaires de courte durée, ou par le biais de la formation à distance grâce à la disponibilité de l'outil informatique et des connexions par les réseaux existants ; sans omettre la formation pour l'encadrement supérieur aux divers métiers de management exercés au sein des caisses, sans négliger des actions de mise à niveau du potentiel humain nécessaire à une gestion moderne et rentable notamment pour le personnel d'exécution des CRMA.

III.1.8. Les missions et les buts de la CRMA

Parmi les missions de la CRMA, on peut citer: -Encaisser les primes d'assurances; -Pratiquer des opérations d'assurance liées aux risques agricoles, automobiles et divers

-Régler les sinistres qui ne dépassent pas son pouvoir financier; -Chaque trimestre, elle adresse à la direction générale la CNMA un canevas en matière des réalisations budgétaires, de production, des sinistres, la comptabilité relative aux moyens généraux et personnels, le recouvrement des créances ainsi que les actions de vulgarisation réalisées durant le même période. Comme toutes les caisses régionales, l'objectif essentiel de la caisse régionale de Biskra est de fournir aux sociétaires et aux tiers usagers un guichet de services bancaires et assurances nécessaires à leurs activités professionnelles et leurs besoins personnels. Les principaux buts dans le cadre d'un plan d'action 2015/2019 sont: Une meilleure qualité de service assurée par une forte cadence de règlement et un assainissement continu des stocks; Une

distribution large, ciblée et plus adaptée des produits offerts; Amélioration du système d'information; Une politique de formation intensive; Une politique et stratégie commerciale adaptées au nouvel environnement économique et une adaptation aux potentialités régionales économiques et agricoles du monde rural; Le développement du chiffre d'affaire d'assurances; La communication externe multi média doit faire connaître les apports multiformes de la mutualité agricole; Donner une meilleure qualité de prestation de service pour attirer la clientèle; Vendre le maximum de produits; Gérer les dossiers sinistres en un temps réduit; Assurer les biens contre plusieurs risques certains; La préservation du patrimoine agricole et rural

III.1.9. Les Branches d'assurance de la CRMA de BISKRA

Les sociétés d'assurance ou de réassurance ne peuvent exercer leur activité qu'après avoir obtenu un agrément qui doit indiquer les opérations d'assurance pour lesquelles la société est habilitée à exercer suivant les articles n°204 et n° 218 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances. Suivant l'arrêté du 14 juillet 2011, les dispositions de l'arrêté du 06 novembre 2000, modifié et complété, portant agrément de la CNMA (JO n° 56 ,2011), la CRMA de Biskra contient plusieurs branches d'assurances

III.1.9.1. La branche d'assurance automobile

Cette branche a pour but d'indemniser les assurés contre les conséquences d'un événement accidentel indemnisant les véhicules particuliers, les matériels agricole, la police frontière (assurance des véhicules étrangers), la carte orange automobile (uniquement pour les voyages en Tunisie). Le contrat d'assurance automobile est proposé à tout propriétaire ou conducteur d'un véhicule terrestre à moteur en circulation (roulant), sous forme de package comprenant obligatoirement la garantie de responsabilité civile et une ou plusieurs autres garanties facultatives dont entre autres le dommage au véhicule, dommages aux passagers, défenses et recours ou protection juridique, assistance

III.1.9.2. La branche d'assurance incendie

Elle a pour but de répondre à tous les dommages causés par le feu, les dommages matériels résultant directement de l'incendie, de l'explosion, de l'électricité et de la foudre. La CRMA couvre les risques incendies bâtiments agricoles et industriels (marchandises en stocks) et les risques et tous risques informatiques.

III.1.9.3. La branche de la production végétale

Cette assurance garantit les pertes causées par les aléas climatiques représentés par la chute de grêle, le dépôt de gel, les inondations, la tempête le sirocco, l'incendie, l'explosion (L'inondation, tempête, sirocco, l'incendie et l'explosion: délai de déclaration est de 07 jours ouvrables Guide d'entretien) et les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par l'assuré pour tous dommages matériels et de l'exploitation ainsi que l'exploitant agricole, on peut distinguer les sous branches suivantes:

- Incendie des récoltes (sur pieds et moules) -Incendie des forages et des pailles; -Grêle;(Grêle: Délai de déclaration est de 04 jours ouvrables) -Grêle/ incendie combinée couvre les céréales;
- Multirisques serres couvre les serres, armatures, équipements matériels, films plastiques, verres et plantes cultivées sous serres; Multi périls pomme de terre garantit les pertes subies à la culture de pomme de terre;
- Multirisques arbres fruitiers garantit les dommages subis aux fruitiers, aux bâtiments agricoles et habitation;
- Pépinière, arboricoles, viticoles dans les champs garantit les pertes directes de quantité causée aux plants arboricoles et viticoles en jauge; -Multirisque agricole: cette garantie couvre les risques climatiques, les dommages et couvre aussi la responsabilité civile de l'exploitation agricole et la mortalité des animaux;**(24 heures pour la mortalité des animaux, vol et acte de vandalisme sur les ruches des abeilles)** -Multirisques oliviers garantit la perte directe causée aux oliveraies (jeunes plants et fruits) pour l'olivier de table et à l'huile; -multirisque vigne garantit une protection contre la perte directe de quantité causée aux vignoles (jeunes plants et fruits); -reboisement forestier garantit les pertes de quantités directes subies aux plants forestiers reboisés et couvre aussi le recours des voisins et des tiers. Réseau d'irrigations en exploitation:Protège les cultures, les réseaux d'irrigation, les différents équipements d'irrigation et électriques et l'outillage et matériels d'irrigation contre des dommages d'ordre électrique, les bris de machine, recours des voisins et tiers et les frais d'enlèvement, déplacement et remplacement du matériel, transport des décombres après sinistre garantit; -Perte de rendement sur céréale en irrigué garantit la perte de rendement directe subie aux cultures céréalières provoquée par le non fonctionnement du réseau d'irrigation suite aux risques incendie et risques accessoires (tempête, inondation, dommages électriques et bris de machine); -Pack Taamine Thika, une multirisque limitée; -Multi péril ail et oignon garantit les pertes subies à la culture de l'ail et des oignons.

III.1.9.4. La branche de la production animale

Cette branche couvre les élevages des dommages relatifs aux risques de mortalités qui résultent exclusivement de maladies, d'accident d'élevage, d'intoxication, des risques de gestation ou des conséquences d'abattage obligatoires, sanitaires et d'urgence (**Lydia. Said. Lhadj,Ouacila. Sidi.Said, 2014/2015**) , de l'incendie et risques accessoires qui prennent en charge les dommages matériels causés, les dégâts des eaux

-Inondation -Tempête et la responsabilité civile exploitation (accidents corporels et matériels) causés aux tiers tant à l'intérieur de l'exploitation assurée que dans ses abords immédiats, elle concerne les:

-Multirisques avicoles; -Multirisques dindes; -Multirisques bovines; -Multirisques ovines;

-Multirisques cunicultures; -Multirisques caprines; -Mortalité lazaret (une assurance d'une durée de 03 mois dans le cas d'importation des jeunes animaux mis sous contrôle sanitaire afin de vérifier leur état de santé, cette assurance est annulée avec un certificat de levée de lazaret);

-Multirisques apicoles qui prend en charge la mortalité des abeilles et les assurent contre les maladies (La nosérose, la loque américaine, la loque européenne, la fausse teigne, l'acariose et les mycoses), l'intoxication, les effets climatiques (la chaleur et le froid), contre incendie

-Explosion -Chute de la foudre. Elle assure aussi les risques contre la tempête, la perte de miel après les sinistres, une responsabilité civile exploitation pour le dédommagement des accidents corporels et matériels causés aux tiers par le déplacement des abeilles en transhumance sur la voie publique et une protection juridique qui garantit le paiement des frais de procédure devant toutes les juridictions;

-Multirisques équine: cette assurance garantit la mortalité des chevaux (maladies, accidents d'élevage, intoxications, abattages humanitaires), le transport des chevaux qui frappe généralement la monture lors du transport, une garantie qui couvre la responsabilité civile du cheval, incendie et risques accessoires et des dégâts des eaux

-Inondations -Tempêtes qui couvrent la perte subie en cas de dommage matériels;

-Mortalités de l'élevage aquacoles: la CNMA et le Centre National de Recherche et développement pour la pêche et l'aquaculture (CNRDP) ont signé, durant le mois de novembre 2015, une convention d'expertise, avec pour principal objectif la réalisation d'opération d'expertise et de visite de risques au profit des adhérents, assurés et sociétaires de la CNMA, qui auront souscrit une couverture d'assurance aquacole.

Un domaine très spécialisé avec des contrats d'assurance multiples et qui exige une évaluation de risques et d'inspections sous

-Marines fréquentes, donc une expertise spécifique ne pouvant être réalisés que par des professionnels du secteur. La particularité de cette couverture d'assurance est la prise en charge de risques qui incluent les événements météorologiques, les maladies, la pollution, l'épuisement de l'oxygène, etc. (Massi. B.2015)

Ce nouveau partenariat ne se limitera pas aux travaux d'expertise et aux moyens de prévention des risques à gérer dans le domaine aquacole, il sera aussi orienté vers l'organisation de formations et de journées de sensibilisation en vue de vulgariser les produits existant dans ce domaine particulièrement nouveau dans le monde des assurances des productions animales. Ce partenariat a pour but d'informer la corporation des pêcheurs et des aquaculteurs des modalités de gestion de ce type de risques et les moyens de prévention mis à sa disposition grâce à cette nouvelle collaboration entre une compagnie d'assurance à caractère mutualiste et un centre d'expertise fort de son expérience sur le terrain (Idem)

III.1.9.5. La branche des risques divers Cette branche d'assurance garantit les risques ci-dessous:

-Multirisque simple habitation (responsabilité chef de famille);

-Responsabilité civile générale qui concerne les entités industrielles et administratives; (Guide d'entretien)

-Responsabilité civile agricultures; Responsabilité civile sport; Responsabilité civile médecin;

-Responsabilité civile vétérinaire; Responsabilité civile professions libérales due à la profession (erreurs médicales); Responsabilité civile produits livrés (intoxication alimentaire liée aux produits livrés);

-Multirisque professionnelle garantit les dommages et la responsabilité civile; Vol du contenu des coffres garantie le contenu et le vol sur la personne; Vol des magasins garantie les marchandises, les matériels, la détérioration immobilière causée par le vol et le vol sur la personne

III.1.9.6. La branche catastrophe naturelle L'ordonnance de 1995 a étendu la possibilité de couvrir les risques de catastrophes naturelles à l'ensemble des contrats d'assurances dommages des entreprises. Après les événements de Bab El Oued et le tremblement de terre du 21 mai 2003 qui a affecté la wilaya de Boumerdes, L'assurance catastrophe naturelle est rendue obligatoire pour tout propriétaire de biens immobilier et biens industriels et commerciaux. Elle couvre l'entreprise contre les conséquences des tremblements de terre, des inondations et coulées de boue, des tempêtes et vents violents et des mouvements de terrain, suivant l'ordonnance n°03-12 du 26 août 2003 relative à l'obligation d'assurance des catastrophes naturelles et à l'indemnisation des victimes.

III.1.9.7. La branche assurance de transport

Quel que soit le mode de transport choisi, les marchandises sont exposées à de nombreux risques: détérioration, perte de poids, perte totale, incendie, vol, etc., et assure également les personnes transportées.

-Transport par voie maritime appelé «Facultés Maritimes»:

Deux formules principales de garanties sont proposées: l'assurance «tous risques» couvre tous les dommages et pertes matériels causés aux objets assurés pendant le voyage (y compris les pertes de poids ou de quantité) et l'assurance «FAP Sauf» Franc d'Avaries Particulières Sauf FAP sauf, (Franc d'Avaries Particulières sauf celles résultant d'un événement énuméré) est une formule d'assurance qui correspond à une assurance restreinte couvrant généralement les dommages survenus aux marchandises lors des opérations de chargement, de déchargement ainsi que les dommages qui atteignent la cargaison et le vecteur de transport. A l'inverse de la

garantie « tous risques», elle se limite à l'assurance des pertes et dommages causés aux marchandises par l'un des événements énumérés dans le texte de la police : abordage, échouement, explosion, garantit les dommages et les pertes résultant des événements majeurs du transport : naufrage, abordage, échouement et heurt;

-Transport aérien de marchandise: l'assurance des marchandises transportées par voie aérienne garantit «en tous risques» les objets acheminés par avion et par des transports préliminaires ou complémentaires (terrestres);

-Marchandise transportée par voie terrestre (public et privée): l'assurance couvre les marchandises transportées contre les pertes matérielles totales ou partielles, les pertes de poids, les vols ou disparitions, etc., survenant durant le chargement, en cours de transport et en cours de déchargement;

-Responsabilité civile du voiturier est une garantie qui assure une entreprise pour le transport de marchandises sur un capital constitué auprès d'un assureur pour une durée d'une année, une fois le dommage accompli, l'assuré doit reconstituer son capital pour la période restante du contrat comme une nouvelle garantie;

-Corps navire de pêche (chalutiers, sardiniers et petits métiers); -Bateaux de plaisance (petite barque).

III.1.9.8. La branche engineering (construction, montage et risques industriels)

Il existe une multitude de responsabilités encourues par les principaux acteurs intervenant dans le secteur de la construction. -Responsabilité civile décennale, elle est obligatoire, les professionnels du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) doivent souscrire une assurance qui couvre les dommages constatés dans les dix ans après réception définitive des travaux;

-Tous risques chantier «TRC», elle permet de couvrir l'ensemble des dommages matériels qui pourraient affecter une construction. Elle offre une double protection, couvrir les dommages aux biens assurés (garantie de base) et les responsabilités encourues par les intervenants pour la durée du chantier;

-Tous risques engins de chantier: cette assurance couvre tous les risques liés au transport à grande vitesse, les dommages subis par les engins et les frais de retraitement d'un engin endommagé suite à un heurt par un véhicule, suite à une erreur d'un ouvrier lors du montage d'une monte

-Charge, la structure s'écroule et le matériel est endommagé, etc. Tous ces incidents peuvent être couverts;

-Bris de machine : cette garantie couvre le bris accidentel, soudain et imprévu, la destruction ou la détérioration de l'ensemble des machines en exploitation dû essentiellement à la machine;

-Tous risques montage : est une police appliquée aux opérations de montage de machines, usines, installations techniques, ensembles industriels et constructions métalliques

-Perte de produits en entrepôts frigorifiques : cette garantie permet d'indemniser la valeur des produits stockés dans les entrepôts frigorifiques ayant subi une détérioration suite à un sinistre garanti au titre de la couverture «bris de machine» et non à un vice du produit ou mauvaise préparation du produit entreposé .La durée de cette assurance est d'une année;

-Perte de produits en entrepôts frigorifiques : pour vice de machine pour une durée de 03 mois, généralement l'entreposage des produits périssables, notamment la pomme et la pomme de terre.

III.1.9.9. L'assurance de personne (le mutualiste) : cette branche prend en charge les assurances individuelles accident -Particuliers (accident de travail), maladie complémentaire -Groupe, l'individuel accident collectif (un seul contrat pour l'ensemble des employés), individuelle accident -Activités agricoles (cueillette d'olives), assurance voyage (voyage couple, voyage famille et voyage individuel) Malgré ces avantages, les mutuelles d'assurances restent toutefois handicapées, en matière de distribution, par la législation qui ne leur permet pas de bénéficier de toutes les possibilités d'indemnisation offertes par le marché, comme le recours aux services des agents généraux, des courtiers et de signer des conventions de bancassurance avec les banques (**Ali Mebarki, 2014**), .Dans un marché constitué de société étatique à but lucratif et de compagnies privées, les mutuelles peuvent très bien faire l'équilibre à travers leur statut à but non lucratif .

III.1.10. Réseau d'exploitation de la Caisse de Mutualité Agricole:

La Caisse de Mutualité Agricole rassemble une caisse nationale (C.N.M.A), un réseau de **68** caisses régionales et **483** Bureaux locaux couvrant tout le territoire national.

III.1.11. Filiales de la Caisse de Mutualité Agricole:

En outre la Caisse de Mutualité Agricole dispose de plusieurs filiales exerçant dans les mêmes domaines d'activité [6]:

1. SALEM Société algérienne de leasing des équipements et matériels.
2. IOB Errached El Mali: Intermédiaires en Opérations de Bourse.

3. SATIM: Etude & réalisation de travaux de couverture industriels.
4. SIBF: La Société interbancaire de formation.
5. CAGEX: Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations.
6. SAIDAL: Groupe pharmaceutique SAIDAL.
7. EL AURASSI: Entreprise de gestion de l'hôtel El Aurassi.
8. ERIAD SETIF: Groupe industriel agroalimentaire.

III.1.12. Affiliation de la Caisse de Mutualité Agricole:

La Caisse de Mutualité Agricole est adhérente aux organismes professionnels suivants [34]:

1. UAR (Union des Assurances et Réassurances)
2. AMAA (Association des Mutuelles Africaines d'Assurances)
3. FAIR (Fédération Afro-Asiatique d'Assurance et de Réassurances)
4. GAIF (Confédération des Assurances Arabes)
5. OAA (Organisation Africaine des Assurances)
6. ABEF (Association des Banques et des Etablissements Financiers)
7. CNA (Conseil National des Assurances).

III.1.13.L'assurance agricole en Algérie durant la période (2000-2012)

A travers le tableau ci-dessous, nous constatons que la contribution des cotisations d'assurance agricole à l'assurance dommages dans son ensemble est très faible, et la plupart de ces cotisations peuvent concerner l'assurance obligatoire, ce qui indique le manque de culture d'assurance pour l'individu algérien.

Nous notons que la demande d'assurance agricole connaît une augmentation remarquable après l'année 2007, ainsi que pour plusieurs raisons, dont les principales sont les suivantes :

- Le lien entre risques agricoles et changements climatiques, qui devrait se poursuivre ;
- L'agriculture commerciale est en constante évolution, et donc l'assurance en tant que mécanisme pour faire face aux risques a un coût relativement faible par rapport au risque de pertes ;
- Libéraliser le commerce à l'échelle mondiale pour empêcher le soutien direct à l'agriculture et empêcher la protection en imposant des taxes et des douanes, mais cela n'empêche pas les assurances et les primes de soutien ou les programmes d'assurance, et ce sera un moyen de fournir un soutien indirect aux agriculteurs Développer des modèles d'assurance agricole pratiques et attractifs pour les assurés et les assurés, tels que l'assurance indiciaire, comme lier l'assurance au crédit, par exemple ;
- L'agriculture expose de nouveaux risques, notamment les maladies qui réduisent la productivité ; A
- L'intérêt croissant pour l'agriculture, ainsi que pour la qualité de l'environnement, fait de l'assurance une des composantes du processus de production agricole (**Ammari .Z et Ammeur .O .2014**)

Chapitre II

Cadre méthodologique de
l'étude

Section I :

Monographie de la région de Biskra

Section I : Monographie de la région de Biskra

I.1. Présentation de la région d'étude

I.1.1. Présentation de la wilaya de Biskra

La région de Biskra est un groupement des ensembles des grands oasis appelée "Ziban" qui signifie dans la langue traditionnelle "oasis", le capital de la wilaya de Biskra appelé « Arous el Ziban ». Ainsi, selon (M. Cote, 2013) qui donne d'autre appellation comme .A Vescether (Ptolémée), Vescera, Bescera, Pescara (Léon l'Africain), Biskra **Ibn Khaldoun** a mentionné la ville de Biskra dans son ouvrage « La Muqaddima » ou « L'Introduction », comme : «Une grande patrie qui comprend plusieurs villages voisins, un groupement d'abord Zap Al-Dawson, puis Zab Melili, Zab Biskra, Zab Tahouda, Zab Bads et Biskra le plus important de tous ces villages ».

La wilaya de Biskra Comprend 33 communes et 12 daïras, La ville comptait 869215 habitants en 2015 et se place donc au 10ème rang au niveau national (W Biskra, 2020). La cuvette de Biskra est le nouveau potager de l'Algérie, elle est la quatrième wilaya productrice de cultures maraîchères avec 8,53 millions qx par 130,2 millions qx du somme de production algérienne, soit 6,5% de la totalité (APC, 2017). La région de Biskra comporte deux types de systèmes agricoles :

I.1.1. 1. Le système de montagne qui s'apparente à l'agriculture de montagne et qui repose sur l'utilisation des eaux superficielles. Ce système est marginal de par sa dimension (il représente 12% des superficies agricoles de la wilaya) et se distingue par des petites exploitations qui associent au palmier dattier des arbres fruitiers et d'autre cultures de subsistance (céréales de crues) avec un élevage familial.

I.1.1.2. Le deuxième système le plus important en termes de superficies (il occupe 88% des superficies agricoles) est un système Oasien intensif qui s'appuie sur l'utilisation des ressources hydriques souterraines. Il se distingue particulièrement par la pratique de la phœniciculture, la Céréalière et les cultures maraîchères et aussi l'Elevage tout confondus. Biskra est la première en nombre des cultures protégés sous serre, principalement en production de la tomate fraîche avec une production de 3,11 millions qx de la totalité nationale 13,72 millions qx et une superficie de 2247 ha, durant la campagne 2017-2018

(APC, 2018). Notamment la région de Biskra est le symbole de la datte, les oasis dispersées aux tours de la wilaya, assurent la production de dattes en quantité et surtout en qualité supérieure surnommé « Deglet Nour » pour les oasis de la côté ouest de la wilaya. **(mémoire farid seba 2019-2020)**



Figure N° 09 : Les limites territoriales de la wilaya de Biskra

Source : google image

I.1.2. Situation géographique et administrative

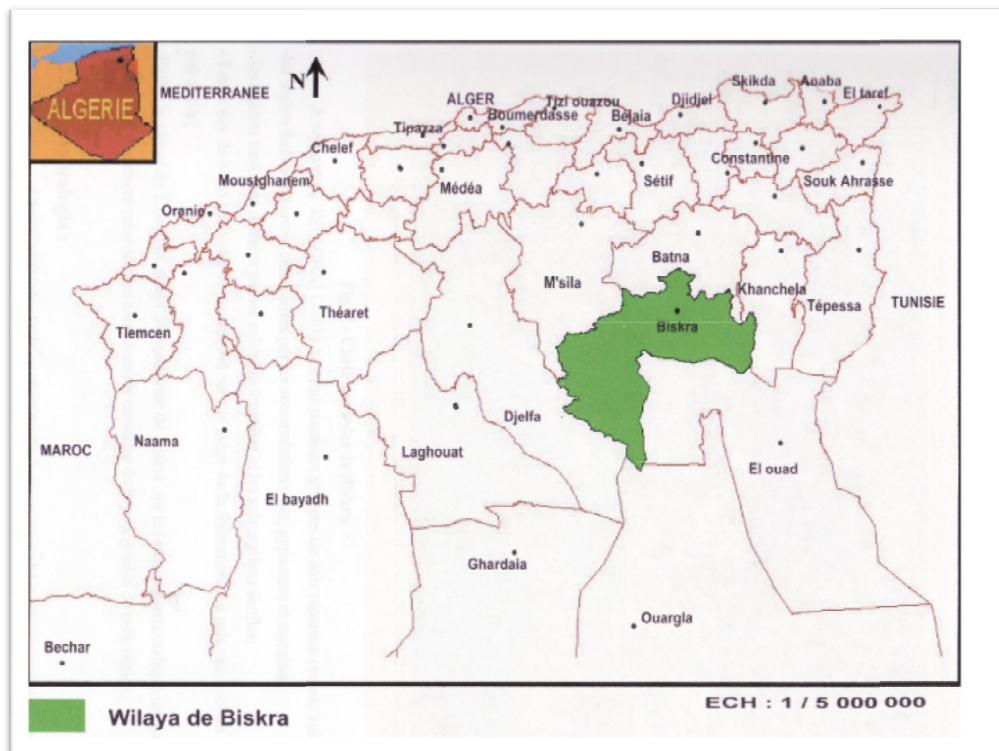
Les Ziban sont des oasis cultivés dans un milieu désertique ont fortement marqué par l'aridité. Elle se caractérise en général, par un déficit hydrique important lié entre les faibles précipitations et une forte évaporation, aggravé par des températures élevées et des vents desséchants fréquents (Sirocco).

La ville de Biskra (34°50'38''N, 5°45'03'' E) capitale des Ziban est située à environ 470 Km au sud-est d'Alger. Elle s'étend sur une superficie de 21.671,20 Km², se trouve à une altitude de 124 mètres. Elle fait partie de la région aride du pays dont le climat est du type saharien (été chaud et hiver doux) **(Bedjaoui et Benbouza, 2018)**.

Selon **Belguedj (1996)** le type d'oasis selon les sources en eau est les palmeraies d'oueds ; se trouvent généralement dans la partie la plus septentrionale du Sahara. In le même auteur ; la région des Ziban a surtout vécu depuis un siècle de sa production de dattes de qualité. Cependant, la délimitation de la région de Biskra est devisée en deux ; la région Est que l'on

appelle Zab Chergui et la zone Ouest que l'on dénomme Zab El Gharbi. Alors que selon Colonel Niox (1890) cité par (Lalouani et Alkama, 2009) ; la région était répartie sous quatre Zab :

- Le Zab El-Biskri (Oasis de Biskra) : C'est le centre du Ziban.
- Le Zab Chergui (Zab oriental) : Chetma, Sidi Khilil, Droh, Seriana, Garta, Sidi Okba, Ain Naga, Sidi Salah, Zeribet El-Oued, Liana, Khanga Sidi Naji, Badès, Zeribet Hamed, El-Feidh, Sidi Mohamed Moussa, El-Haouch. L'ensemble du Zab Chergui comprend ainsi le territoire situé entre les pentes méridionales de l'Aurès et le chott Melghir, à l'est de Biskra.
- Le Zab Guebli (Zab méridional) : Oumache, Mlili, Ourlel, Ben Thiouss, S'hira, Lioua, Oulad djelal, et Sidi Khaled. Ces oasis sont toutes situées dans la vallée de l'oued Djedi.
- Et le Zab Dhahraoui (Zab septentrional) : Est séparé du Zab Guebli par une bande de sable et de marécages, et comprend : Bou Chagroune, Lichana, Zaatcha, Farfar, Tolga, et Bordj, Foughala, El Amri. (**mémoire ahlem bouabid**)



Source A.N.A.T, 2003

Figure N°10 : Situation de la wilaya de Biskra

I.1.3. Relief

La wilaya de Biskra constitue la transition entre les domaines atlasiques plissés du Nord et les étendues plates et désertiques du Sahara au Sud. On passe d'un relief assez élevé et accidenté au nord à une topographie de plateau légèrement inclinée vers le Sud. Le relief de la wilaya de Biskra est constitué de quatre grands ensembles géomorphologiques (**Anonyme, 2003 cité par Boucetta, 2018**).

La wilaya de Biskra avec ces reliefs diversifiés (Plateaux, Plaines, Zone des dépressions et Zones de montagnes) (**ANDI, 2013**), et ces potentiels en ressources hydriques, terres plates, en fait des Zabs une zone charnière entre le sud et le nord algérien, forme une région de transition du point de vue morphologique et bioclimatique. Ce passage se fait subitement au pied de l'Atlas saharien. On passe d'un relief assez élevé et accidenté au nord à une topographie de plateau légèrement inclinée vers le Sud. La morphologie de la région des Ziban est constituée de quatre grands ensembles écologiques qui ont permis de développer une agriculture très diversifiée qui caractérise chaque zone (**W Biskra, 2020**) :

I.3. 1. Montagnes : situées au Nord de la région presque découvertes de toute végétation naturelle El-Kantara, Djamoura, et M'Chouneche (**A.N.A.T, 2003**). Ils représentent 13% de la superficie de la wilaya.

I.1.3. 2. Les hauts plateaux : localisés en grande partie à l'Ouest de la wilaya, et s'étendent sur une superficie de 1 210 848 hectares (soit 56% de l'étendue de la wilaya). La végétation des plateaux est maigre et constitue des sites privilégiés de parcours représentés par les pentes et s'étendent jusqu'à la rive Sud de l'Ouest constituent le plateau de OULED DJELLAL (Ouled Djellal et Sidi Khaled).

I.1.3.3. Les dépressions : situées au Sud-est de la wilaya, elles constituent une assiette où se forment des nappes d'eau très minces constituant ainsi les chotts dont le plus important est le chott Melghigh dont le niveau peut atteindre -33m au-dessous de celui de la mer.

I.1.3.4. Les plaines : Occupant la partie centrale de la wilaya de Biskra, et couvrent la quasi-totalité des Daïra d'El-Outaya et Sidi-Okba, et la commune de Doucen. (**D.S.A, 2020**)

immenses aquifères qui sont le continental intercalaire (CI) et le complexe terminal (CT) (Bouchemal, 2017).

Les ressources en eau de la région de Biskra se répartissent en deux catégories, superficielles (oueds et barrages) et souterraines (ruisseaux).

D'après Hannachi et Bekkari (1994) in Farhi Y. 2014, la région de Biskra est drainée par une série d'Oueds dont les plus importants sont :

1. Oued Djdei : Couvre une superficie de 24200 Km². C'est le cours d'eau le plus important du bassin versant).

2. Oued Biskra Son bassin versant couvre une superficie de 2947 Km². Il collecte des affluents issus des massifs des Aurès, notamment, oued Branis et oued El Hai.

3. Oued El-Arabe : Il prend sa source de Bouhmama wilaya de Khenchela, son bassin versant dans la région de Zeribet El- Oued. 4. Oued El-Abiod Il est équipé d'un barrage au niveau de Foum El Gherza. Il prend sa source à une altitude de 1900 m et se jette dans le Chott Melghir. Il couvre une superficie de 1200 Km² (Chabour, 2006). Ce réseau endoréique, constitue en quelque sorte le principal agent de salinisation des sols de la zone (Hannachi et al. 1994). La région de Biskra comporte deux barrages

- □ Le barrage de Menbaâ Ghoulane : de la commune de Loutaya, d'une capacité de stockage de 55 millions m³, ouvrage hydraulique permet d'irriguer 1600 hectares de terres agricoles (ANBT, 2020).

- □ Le barrage de Foum El Ghorza : Dont le niveau des eaux a atteint 1,3 million m³, il renforce le premier ouvrage dans l'opération de l'expansion des périmètres irrigués et fournit les quantités d'eau nécessaires aux oasis de Sidi Okba, Garta, Seriana, et Thouda, d'une superficie totale de 850 ha (ANBT, 2020)

I.1.5. Climatologie

Le climat saharien est caractérisé notamment par la faiblesse et l'irrégularité des précipitations, une luminosité intense, une forte évaporation et de grands écarts de température (Ozenda, 1991). Nous notons par ailleurs, que les données utilisées pour caractériser l'état climatique de notre région d'étude émanent de l'ONM (Office National de Météorologie) de la station sise à l'aéroport de Biskra.

Le climat correspond aux conditions météorologiques moyennes (températures, précipitations, ensoleillement, humidité de l'air, vitesse des vents, etc.) qui règnent sur une région donnée durant une longue période (**Futura, 2019**). Le climat de Biskra est un climat saharien, sec en été et très agréable en hiver (**ANDI, 2013**).

I.1.5. 1. La pluviométrie

La pluie est parmi les facteurs les plus importants en raison de l'influence bénéfique ou néfaste qu'elle exerce sur l'agriculture. Dans la région, la pluviométrie est insignifiante, en plus des faibles quantités de précipitations annuelles s'ajoute à une grande irrégularité dans la distribution. En effet, aucune agriculture n'est possible sans irrigation (**Laib, 2014**).

Les précipitations sont les éléments le plus important parce qu'elles reflètent la circulation des eaux superficielles et souterraines (**Bouchemal, 2017**), sous forme de pluie ou de neige, la précipitation est la source d'apport en eau. Elle dépend principalement des conditions climatiques (**Aidoudi, 2012**). Les précipitations sont limitées, les cumulées précipitations moyenne maximale de 193,0 mm le 17 septembre 1995 et un moyenne minimale de 4,2 mm à 27 Août 1993

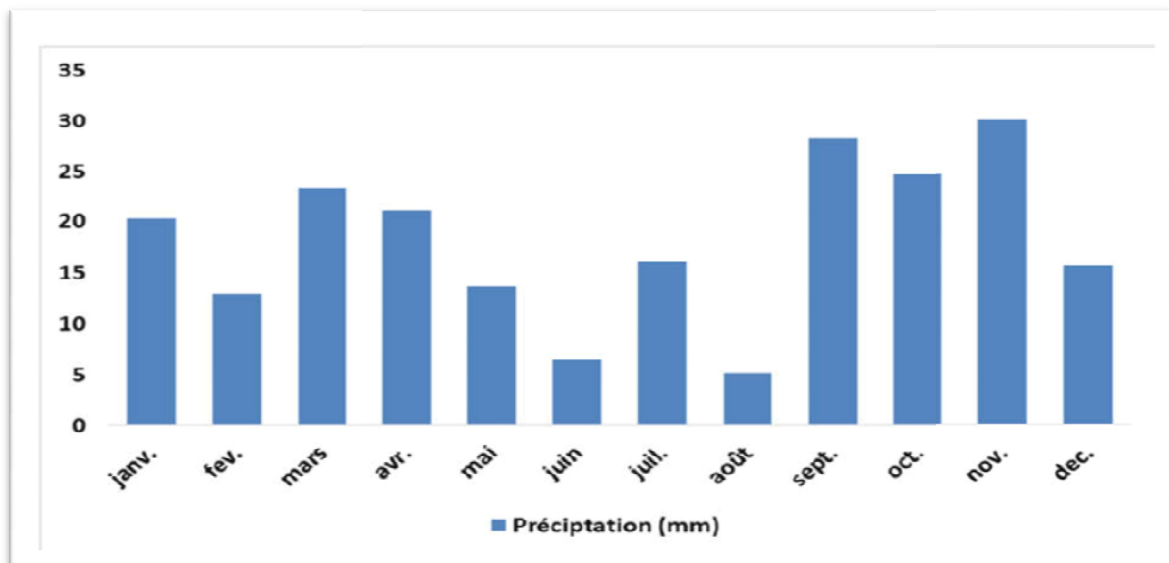


Figure N°13 : Précipitations moyennes mensuelles de la région de Biskra durant la période 1991-2020

Source : Etablis par Messaoud Farid Seba mémoire de « Performance de la phoeniciculture 2019 - 2020 dans la wilaya de Biskra » des données d'Infoclimat, 2020

I.1.5.2. La température

La température est le second facteur après la précipitation qui conditionne le climat d'une

région (Laib, 2014). La région de Biskra est caractérisée par des fortes températures pouvant atteindre 47 C°. Elle est connue par un climat très chaud.

A la période 1991-2020 (Figure), Biskra a enregistré la température plus élevée le 08 Aout 2011 par 47,4 C°, et la température la plus basse le 25 janvier 2006 par (- 1,5 C°) (Infoclimat, 2020)..

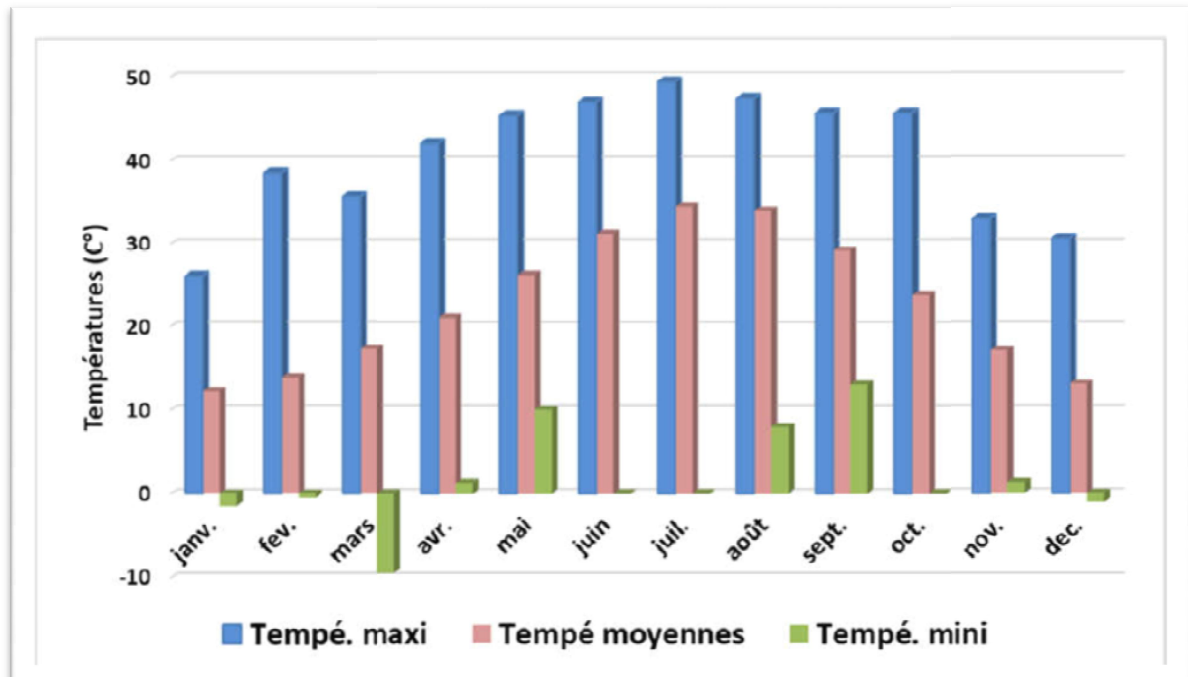


Figure N°14: Variation des températures de Biskra, période 1991-2020.

Source : Etablis par Messaoud Farid Seba mémoire de « Performance de la phoeniciculture 2019 - 2020 dans la wilaya de Biskra » des données d'Infoclimat, 2020

I.1.5.3. Le vent

C'est un phénomène continu au désert où il joue un rôle considérable en provoquant une érosion intense grâce à la particule sableuse qu'il transporte en contrepartie une sédimentation également importante qui se traduit par la formation des dunes. Ainsi qu'il est l'un des facteurs qui augmente l'évapotranspiration qui contribue à dessécher l'atmosphère.

Durant la période 1991-2020 (Figure 46) la vitesse de vent la plus enregistrée en moyenne est 183,3 km/h le 22 février 1990 et la plus faible en moyenne est 98,2 km/h le 12 août 1984 (Infoclimat, 2020).

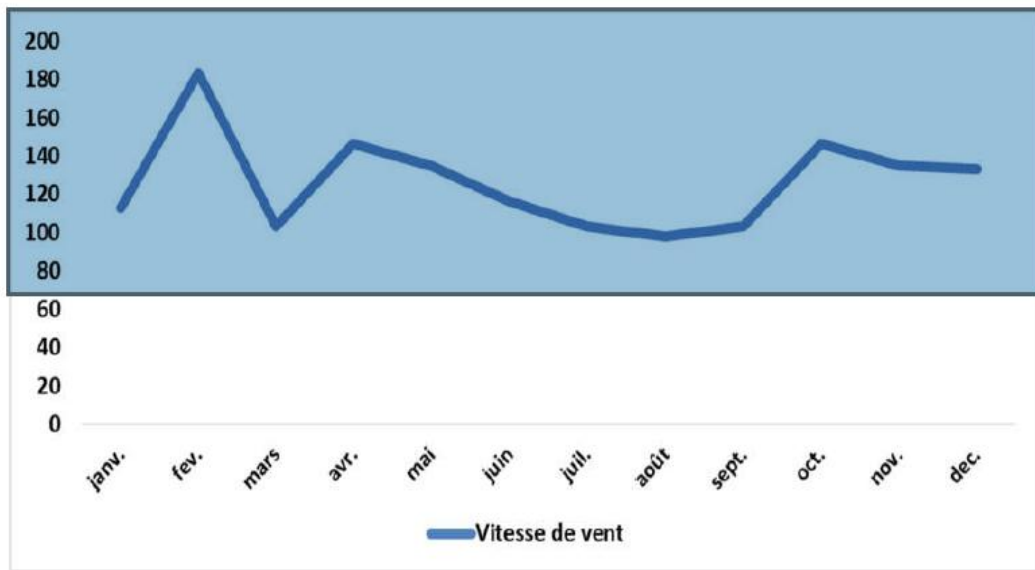


Figure N°15: les vitesses de vents de la région de Biskra dans la période 1991-2020.

Source : Etablis par Messaoud Farid Seba mémoire de « Performance de la phoeniciculture 2019 - 2020 dans la wilaya de Biskra » des données d’Infoclimat, 2020

I.1.5.4. Humidité relative

L'humidité relative de l'air, ou degré hygrométrique, couramment notée φ , correspond au rapport de la pression partielle de la vapeur d'eau contenue dans l'air sur la pression de vapeur saturante (ou tension de vapeur) à la même température. Elle est donc une mesure du rapport entre le contenu en vapeur d'eau de l'air et sa capacité maximale à en contenir dans ces conditions. Ce rapport changera si on change la température ou la pression bien que l'humidité absolue de l'air n'ait pas changé. Elle est mesurée à l'aide d'un hygromètre.(wikipedia)

Les données obtenues de l’humidité relative lors de la période de 1989 à 2018 dans la wilaya de biskra sont reportées sur le tableau n°

Tableau N° 07 - l’humidité moyenne mensuelle de la région de Biskra durant la période 1989 – 2018(ONM).

Mois	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc.	moy
H (%)	56.7	49	43.9	39.2	33.6	29.5	26.4	30.6	40.1	47.7	53.6	59	42.3

Après la lecture de tableau ci-dessus on a vu que le mois de décembre est le plus humide avec 59% par contre le taux d'humidité le plus faible est noté en Juillet avec 26.4%

I.1.5.5. Les nombres des heures d'ensoleillement

L'insolation est un facteur important dans la mesure où il influence directement le degré d'activité végétative des cultures. Etant donné la forte intensité de ce facteur dans la région, il peut fort bien favoriser l'installation des primeurs et procurer tout au moins quelques jours de précocité (**khadraoui, 2007**). Aussi pour d'autre définition, le gisement solaire représente l'une des sources d'énergie non polluante et économique de plus en plus demandée au niveau international (**Boubekri, et al. 2010**). Biskra c'est l'une des zones sahariennes qui a un fort gisement lumineux avec un taux d'ensoleillement très élevé

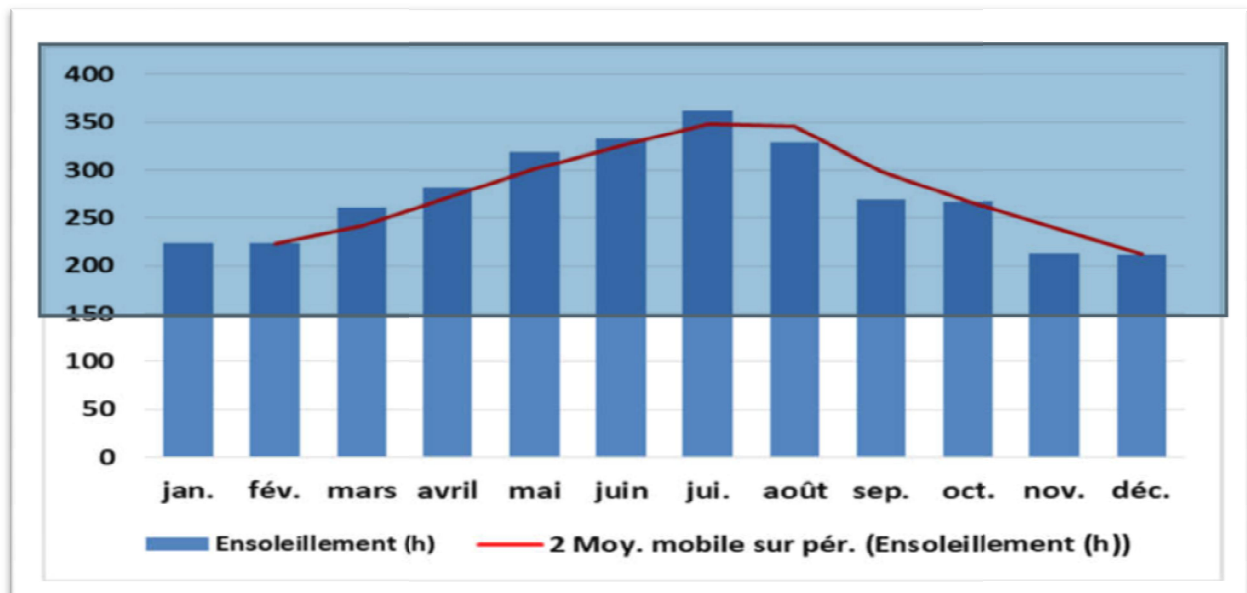


Figure N°16: Les heures d'ensoleillements à Biskra, la période 1991-2020

Comme tout les régions chaudes dans le monde et surtout en Algérie, on a trouvé que la wilaya de biskra enregistré un nombre important des heures d'insolation journalière car la situation géographique de la région donc ; Le rayonnement solaire incident est très intense et de l'ordre de 7680 Wh/m², sur un plan horizontal pendant le mois de Juillet, qui correspond à une durée d'ensoleillement de 383 heures/mois et qui peut dépasser 12 heures par jour. En hiver, il atteint son minimum pendant le mois de décembre pour une intensité de 2712 Wh/m², ce qui correspond à une durée d'insolation de 219 heures/mois, soit 7 heures/jour. Tout ceci contribue à la rudesse climatique de la ville de Biskra (**Alkama, 2017**)

I.1.6. Pédologie

Les régions sahariennes sont situées sous un climat hyper aride, avec de fortes contraintes du point de vue biotique et édaphique, (CRSTRA, 2018). Les sols de la région de Biskra sont d'après Ben Salem, 2019 des soles *typic torripsamment hyperthermic* (sols d'origine colluviale à régime thermique chaud). Ils sont peu évolués et se caractérisent par:

- Le taux de calcaire moyen est de 19%.
- Le gypse est faiblement représenté avec 2%.
- Le pH est légèrement alcalin avec 8,7 en moyenne.
- La matière organique est assez bien représentée (2%).
- Le sodium et les chlorures présentent des moyennes respectivement de 1,1 méq/100g et

4.05méq/100g en surface et 0.9 méq/100g et 4.5 méq/ 100g. (Dekhinat, et al, 2010).

D'après Ben Salem, 2019, l'étude morpho-analytique des sols de la région de Biskra montre l'existence de plusieurs types de sols.

- Les régions nord : où le sol est absent, c'est une zone d'affleurements de la roche mère.
- Les régions sud : sont caractérisées par les accumulations salées gypseuses et calcaires.
- Au sud-est de la wilaya : les sols sont halomorphes .
- Au sud-ouest de la wilaya : les sols sont argilo-limoneux à limono-sableux.

Section II :
Déroulement
d'enquête

Section II. Le déroulement de l'enquête et mode de questionnaire

Introduction :

Notre enquête de terrain au niveau de CRMA « El Ghrous » se basée sur un questionnaire contient « 07 »grands axes principales. Ce travaille est une première expérience du milieu de l'entreprise durant 02 mois de 14/04/2022 jusqu'à 15/06/2022 dans le bureau local ,qui comprend toutes les informations relatives aux agriculteurs et son exploitation et même son conduite pratiques culturelles aussi leurs opinion sur l'abonnement avec les entreprises d'assurance agricole , ce qui explique la longueur du questionnaire et le nombre augmenté des questions qui attient 108 questions posées aux souscripteurs d'une compagnie d'assurance durant lequel nous avons appris plein d'information qui sont en lien direct avec notre thématique .Grace à l'aide et l'accompagnement du personnel de cette mutuelle, on a pu colleter toute les informations pour effectuer notre recherche

Notre pratique serait consacrée à une enquête sur les assurances agricoles puis en enchainera sur l'analyse et interprétation des résultats pour reprendre à notre problématique

Concernant notre enquête, nous allons présenter la méthodologie adoptée, le questionnaire proposé aux agriculteurs. Selon les repenses obtenus, nous essayerons de les interpréter.



Figure N°17 : Bureau local de la CRMA El Ghrous

II.1.Méthodologie de recherche

La méthodologie de travail utilisée pour déterminer la stratégie optimale et les préoccupations des agriculteurs concernant le mode de conservation des produits agricoles et leur relation avec l'Assurance Agricole avec les dispositifs de la CRMA, et c'est cette dernière qui gravite autour d'elle, consiste à soutenir l'activité agricole en accompagnant ses souscripteurs auprès des agriculteurs contre les risques et les aléas naturelles auxquelles ils sont exposés. La démarche utilisée est une méthode qualitative de nature exploration à base d'un questionnaire administré par moi que j'ai personnellement pris car je travaille pour la Caisse Régional de mutualité Agricole à EL Ghrous

II.1.1. Le choix de l'échantillon

Les échantillons sélectionnés étaient basés sur le lieu où se trouvait le groupe d'individus que nous avons interrogés, nous renseigne sur les principales caractéristiques des agriculteurs usagers et sociétaires de la CRMA Biskra bureau local El Ghrous

II.1.2.La taille et la composition de l'échantillon

A travers l'échantillon que nous avons sélectionné, le nombre de souscripteurs sélectionnés a atteint 30 individus, entre un participant au Caisse Régional de Mutualité Agricole(CRMA) et autres qui ne sont pas des participants. La composition de l'échantillon a été faite de façon à être le plus représentatif possible de la population des agriculteurs

II.1.3. Le contexte de déroulement de l'enquête

L'enquête s'est réalisée durant la campagne 2021-2022.Elle a débuté de 14/04/2022 jusqu'à 15/06/2022 , on a fait une enquête de « 07 » axes fondamentales avec 30 individus choisis d'une façon aléatoire dans le cadre de déterminer le rôle des assurances agricoles et leurs impact sur le développement agricole et étudie la stratégie ou le mécanisme pratiquées par des agriculteurs ou les participants vis-à-vis les aléas climatiques et leur relation avec les assurances agricoles sous la direction de **M. MESSAK Mohamed Ridha**

Le questionnaire se déroule dans le bureau local de la mutualité agricole d'ElGhrous (CRMA) , le choix de cet entreprise basée sur sa nature agricole et leurs produits agricoles diverses qui attirer les agriculteurs de la région s'inscrire donc, ça qui facilite notre travail

II.2. Les grands axes de l'enquête

Notre enquête sur terrain est basée sur un questionnaire de 07 axes principaux avec 108 questions posées aux agriculteurs qui comprend toutes les informations relatives d'une façon régulière et précis, ce qui explique le largeur de cet questionnaire puisque on a touché l'exploitation des phoeniculteurs, plasticulteur « culture sous serres », les agriculteurs de culture maraichères, les éleveurs des animaux sans exception

II.2.1. Identification de l'exploitant

Cet axe est à propos de l'identité l'agriculteur, son nom et âge, adresse personnelle (résidence), niveau d'instruction, la formation agricole du chef d'exploitation, son activité principale avec l'expérience en agriculture, affiliation sociale (CNAS) sans oublier le nombre des travailleurs dans le ménage occupés à l'exploitation

II.2.2. Identification de l'exploitation :

Commune de l'exploitation avec le lieu exacte et son année de création, et elle est connectée au réseau électrique, la réalisation des analyses d'eau et de sol, type de clôture, mode d'acquisition, le titre de propriété et le faire valoir de l'exploitation

II.2.3. Structure de l'exploitation système de culture :

Le nombre de parcelles de l'exploitation, la superficie agricole totale (SAT), superficie agricole utile (SAU), la SAU cultivée, la SAU irriguée, mettre la terre en jachère, provenance de l'eau, leur mode d'appropriation et leur profondeur, débit de forage, la qualité d'eau, année de réalisation, approfondissement, système d'irrigation, système de drainage et adoption de paillage

II.2.4. Changement climatique :

Le changement climatique en réalité, nature des événements et leurs répercussions négatives directes sur l'exploitation, risques craignez vous pour votre activité et les changements introduits dans votre système de culture

II.2.5. Système de culture (durant la campagne 2020/2021)

C'est les 03 principales cultures pratiquées avec les raisons du choix de ce dernier sans oublier les types de cultures cultivées durant la campagne précédente, la durée de déplacer la culture sous serre de la même parcelle

II.2.6. Bâtiments et équipements possédés

Déterminer la présentation et l'année d'acquisition des bâtiments d'exploitation, équipement hydrauliques, matériel de travail de sol, mat-Phyto, moyens de transport et les serres

II.2.7. Système de cultures en 2021/2022

Existence des cultures et son nom, les variétés utilisées, superficie en ha, rendement, le nombre ou densité, cycle de saison nombre de main d'œuvre soit femme, familiale ou les deux aussi le système d'irrigation

II.2.8. Assurance agricole : relation fellah-CRMA

Risques réalisés sur l'exploitation et la prémunition contre ces risques, police d'assurance, nombre de contrats d'assurance et dans quel bureau vous pouvez assurer, la durée approximative de traitement du dossier pour la souscription, des informations de la CRMA sur comment minimiser l'impact des risques, suffisance informé des nouvelles offres "assurance" proposées par la CRMA.

En addition au besoin ou pas d'une assurance avec l'exposition au sinistre ou pas dans l'exploitation et est ce que ces sinistres survenues concernent des risques assurables par la CRMA et le pouvoir de contacter et déclarer CRMA en cas de sinistre et les motifs de ne pas déclarer

La satisfaction de la prise en charge de sinistre par le CRMA et la lenteur dans la gestion des dossiers sinistres sans négliger l'indemnisation se fait avec une rapidité ou non, les cotisations chères et le rapport qualité-prix des assurances .

La satisfactions des indemnités en cas de sinistre végétale et sa durée de remboursement, les assurances multirisques animales en cas des maladies, les assurances du bétail , la satisfaction aux indemnités en cas de sinistre animal.

Le point de vue des agriculteurs sur l'Assurance automobile et ces cotisations , la durée de contrats de certaines cultures qui dépasse la durée d'une campagne agricole et est ce qu'il y a une égalité entre le grand et le petit agriculteur en matière de traitement , les offres de l'assurance est ce que elle est convenable , la satisfaction de l'activité assurance ,la gamme des produits de la CRMA et ces offres d'assurance agricoles , la satisfaction de la politique d'information-communication au niveau de CRMA et est ce que vous recommanderiez les assurances de la caisse à vos proche .

Les prestations fournies par la CRMA et les contraintes rencontrées, qualification de personnel employé, assurance incendie sur récoltes, les décisions qui viennent en tutel il y a une autonomie en gestion ou pas.

La satisfaction de l'accessibilité, aspects organisationnels de l'organisme (CRMA) avec les services qui doivent être améliorer et les services qui fonctionnent bien actuellement et leur rôle déterminant pour l'activité agricole dans la région.

Enfin, on a présenté comment peut convaincre les fellahs à adhérer à la CRMA et ces suggestions pour rendre l'assurance agricole attractive et utile pour l'agriculteur, pour l'agriculture et pour l'assureur.

II.2.9. traitements des données par SPSS

Après avoir terminé l'enquête des données obtenues sous SPSS version 21 et EXCEL analyses statistiques des résultats, présentons sous formes de graphiques et tableau et schéma...etc.

Chapitre III

RESULTATS

ET

DISCUSSION

CHAPITRE III : Résultats et discussion

L'objet de ce chapitre d'exposer et discuter les résultats obtenus de notre enquête du terrain auprès des agriculteurs de la région d'El Ghrous.

I. Identification de l'exploitant

I.1.L'âge

Selon l'enquête, les résultats montrent que l'âge est en moyenne de 49,97ans (SD : 13,939 ans), il varie de 27 à 79 ans. 59 ans est l'âge le plus fréquent. 25% des exploitants ont un âge inférieur ou égalent à 40 ans et 50% des exploitants ont un âge inférieur ou égalent à 48ans, ce qui indique le jeune âge des agriculteurs de l'enquête, cela est un atout sur tous les plan y compris l'ouverture par rapport aux innovations et les nouvelles pratiques.

I.2.Résidence des enquêtés et leur éloignement des exploitations

D'après la figure(14), on a trouvé que la majorité des agriculteurs (63.5%) enquêtés est résidu au chef-lieu de la commune par rapport 33% ils vivent sur le lieu d'exploitation et (3.3 %) dans une commune limitrophe du chef- lieu (**Figure N°18**).

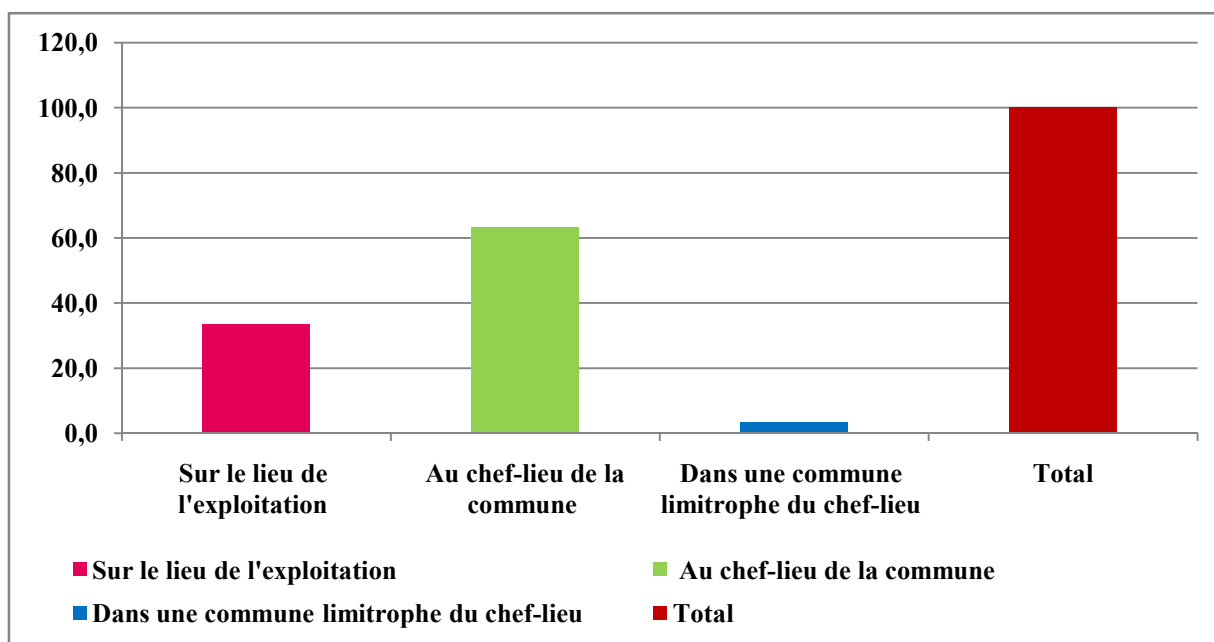


Figure N°18 : Résidence des agriculteurs

I.3.Niveau d’instruction

Par rapport au niveau d’instruction, les données montrent que 20% des agriculteurs sont analphabète et 10 % ont un niveau primaire, ce qui correspond à 30% des enquêtés ont un niveau d’instruction inférieur au égale au niveau moyenne. Seulement 13.3% ont un niveau universitaire. Alors la plus part des enquêtés ont un niveau égale ou inférieur à la moyenne.. Le faible niveau d’instruction est un handicap pour les agriculteurs, car ça ne permet pas d’accéder aux techniques agricoles et apprécier les avantages de l’assurances agricole et gérer les risques agricoles (**Figure N°19**).

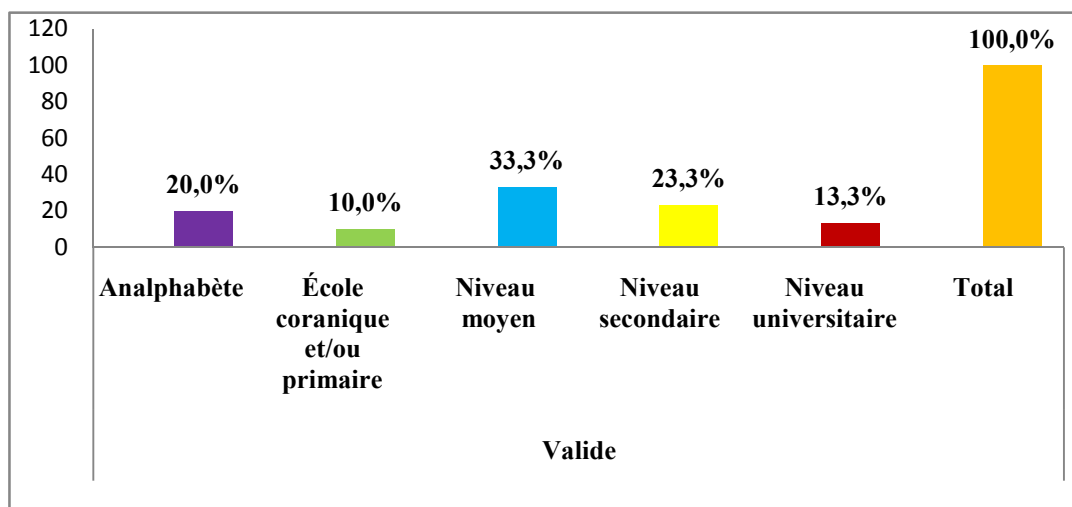


Figure N°19:Niveau d’instruction (niveau d’études de Moul-Leflaha)

I.4.La formation agricole du chef d'exploitation

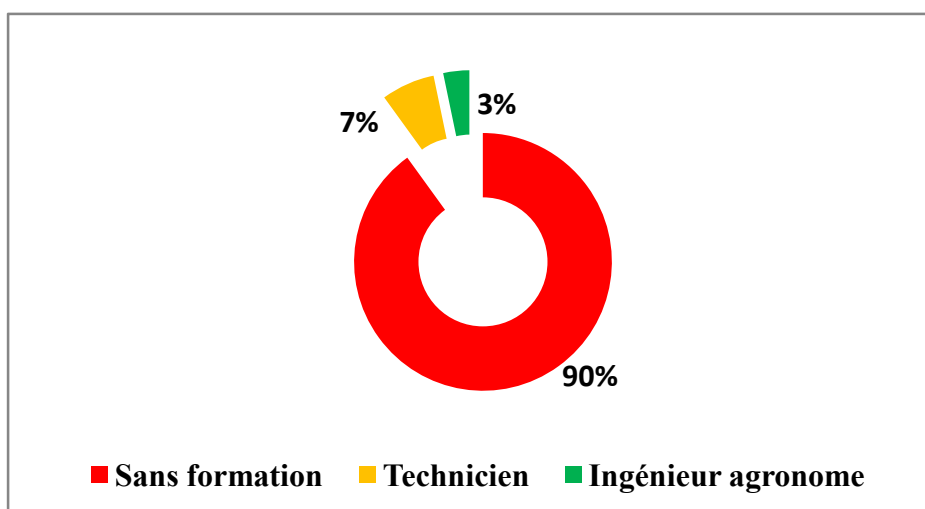


Figure N° 20 : La formation agricole du chef d’exploitation

En fonction de la figure (16), on a remarqué que 27 % des agriculteurs sans formation, ce qui représentent (90%) des enquêtés par rapport 6.7 % qui sont des techniciens dans le domaine agricole. Le faible pourcentage c'est pour les ingénieurs d'agronome qui s'étale à 3.3 % . Ces chiffres montrent que la majorité maîtrise les pratiques culturales sans faire des formations agricoles, probablement un agriculteur sans formation est moins armé pour gérer les risques auxquels son exploitation est exposée.

I.5. L'agriculture est-elle votre activité principale

Peut-être parmi les questions posées, est-ce que l'agriculture est la seule activité pratiquée, 90% ont répondu par oui. Cela permettra aux exploitants de concentrer sur la gestion de leurs exploitations.

I.6. L'expérience en agriculture

Les résultats indiquent que l'expérience des enquêtés en agriculture est en moyenne de **26,40ans** (SD : **14,136**). Elle varie de 7 aux 60 ans. Alors que 50% des exploitants ont une expérience agriculture inférieure ou égale à 25 ans, 75% des exploitants ont une expérience en agriculture inférieur ou égalent à 32,00 ans. Sachant qu'une longue expérience pourrait compléter le manque en formation.

I.7. Êtes-vous affilié à la sécurité sociale ?

D'après les résultats obtenus de l'enquête 76.6 % des agriculteurs sont pas affilié à la sécurité social par contre le reste qui représente 23.3 % est assurée et couvert contre les risques. Ces chiffres reflètent la non conviction des agriculteurs par l'assurance malgré risques d'accidents qui pourraient se réaliser dans leurs activités. A noter qu'un exploitant non affilié à la sécurité sociale probablement ne fait pas adhérer son exploitation à une société d'assurance.

II. Identification de l'exploitation

II.1. Commune de l'exploitation

Les enquêtés sont plus concentrées aux communes : El Ghrous avec pourcentage de 86.7%, et moins accumulées aux commune de Foughala et Doucen 3.3% à 10% (**Figure N°21**).

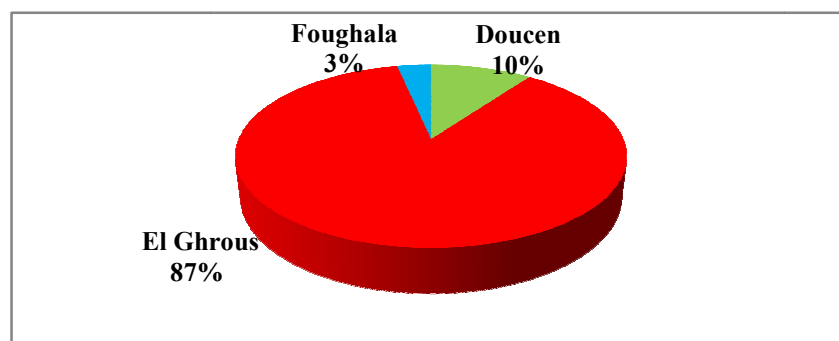


Figure N°21 : Commune de l'exploitation

II.2. Année de création de l'exploitation agricole

D'après l'enquête les exploitations les plus anciennes datent de 1969, alors que les plus récemment créées datent de 2022. La date de création la plus fréquente est l'année 1990. 75% des exploitations ont été créées depuis 14 ans et 50% depuis 25 ans. De ce fait la majorité des exploitations sont anciennes (**Figure N°22**)

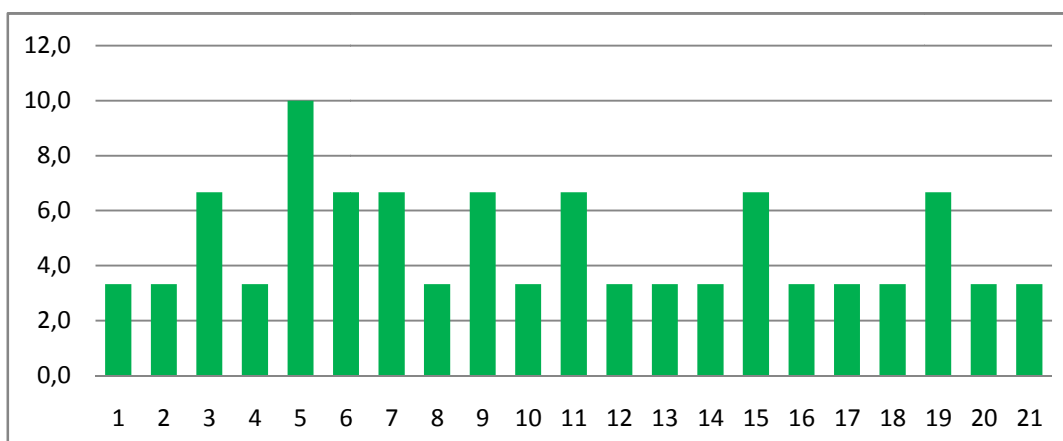


Figure N° 22 : Années de création de l'exploitation agricole

Sur la base des données enregistrées, les années 1990, 1982, 1992, 1993, 1995, 2000, 2008 et 2016 on observe le plus grand nombre de création des exploitations, qui ont été réalisées avec un pourcentage de 10 % pour l'année de 1990 et 6,7 % pour chaque année (**Figure N°22**). Ces années ont été similaires avec l'application des plans de soutien de la création et le renouvellement des exploitations

II.3. L'exploitation est-elle électrifiée ?

Peut-être que l'approvisionnement en énergie électrique est l'un des facteurs de motivation et d'aide à la pratique de l'agriculture, mais la grave pénurie peut conduire les agriculteurs et l'agriculture à subir des pertes importantes, et pour cela, nous avons constaté que la proportion

prédominante 93,3 % des agriculteurs leurs exploitations alimentés en énergie électrique par contre, 6.7 % n'ont pas de source énergétique et cela est clairement indiqué dans les données (Figure N°23)

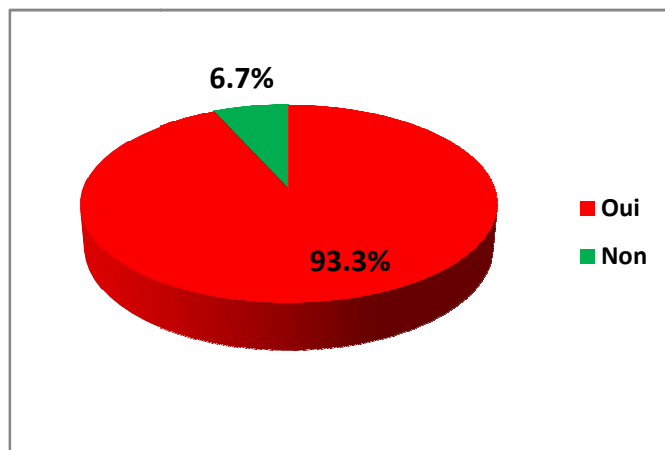


Figure N°23 :L'exploitation est-elle électrifiée ?

II.4.Mode d'acquisition de l'exploitation

Les résultats montrent que la majorité des agriculteurs 50 % leur mode d'acquisition de l'exploitation est de propriétaire par achat à l'inverse de ça il y a des agriculteurs héritent leurs exploitations de pourcentage remarquable de 36.7 %, donc ces chiffres reflètent

L'intérêt des habitants de la région pour l'agriculture et leur quête de récupération de nombreuses terres, que ce soit par achat ou par héritage, pour garder un petit pourcentage de ceux qui sont obligés de louer la terre pour l'exploiter dans l'agriculture à l'intérieur des serres, à un taux de 4 Ces données montrent que la tendance générale est au retour à la culture du palmier et à l'abandon de la culture sous serre en raison de nombreux obstacles(Figure N°24)

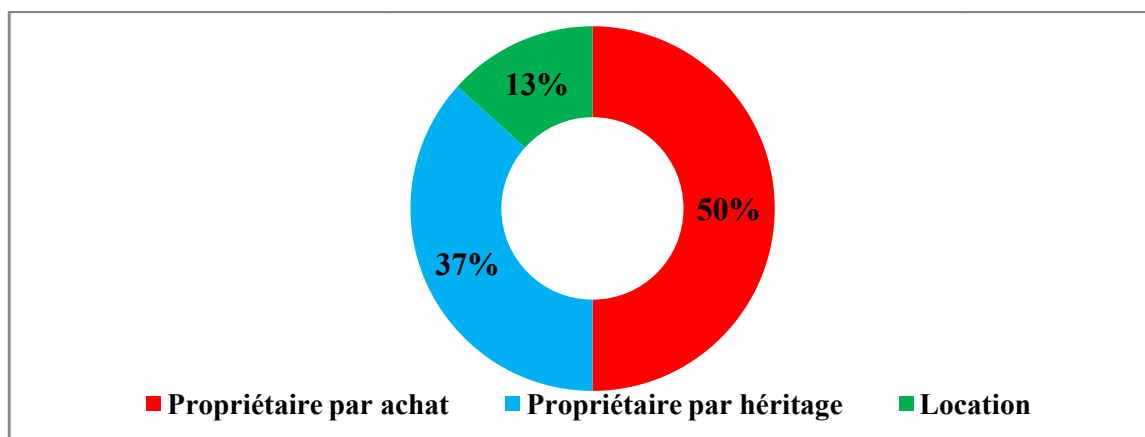


Figure N°24 : Mode d'acquisition de l'exploitation

II.5. Titre de propriété ou d'exploitation

Suite à le mode d'acquisition, et selon la déclaration des agriculteurs 73,3 % des enquêtés ont un acte sous seing privée comme un titre de propriété sauf 13.3 % leurs exploitations gèrent par un acte notarié , et avec des proportions infimes 10% et 3.3 % ont un acte de location et livret successivement (**Figure N°25**).

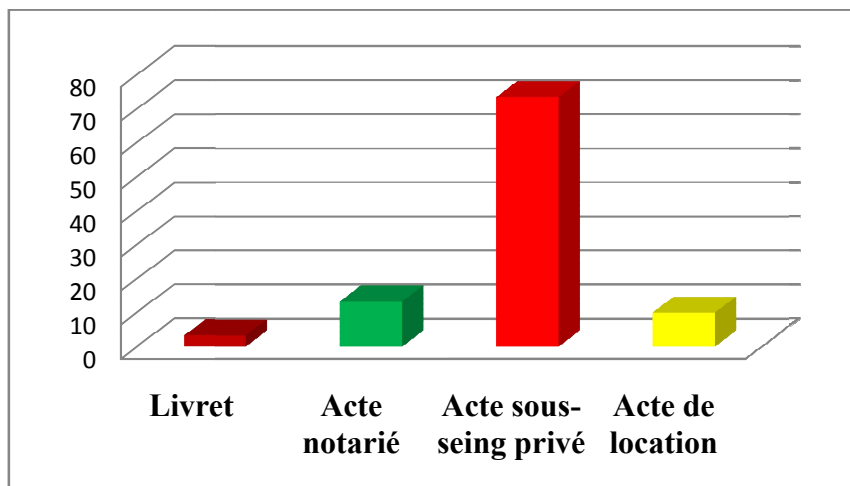


Figure N°25 : Titre de propriété ou d'exploitation

II.6. Le faire valoir de l'exploitation

Les agriculteurs travaillent directement, indirectement ou avec l'aide d'un métayer (mixte) à leurs exploitations. 100% des enquêtés exécutent le travail directement par eux-mêmes.

III. Structure de l'exploitation, système de culture :

III.1. Superficie agricole utile (SAU)

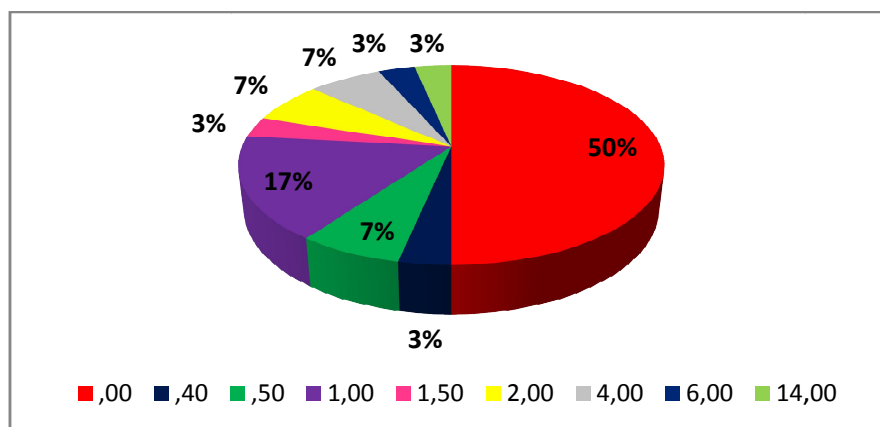


Figure N°26 : Superficie agricole utile (SAU)

La superficie utile c'est les surfaces qui restent vides pour exploiter dans l'agriculture soit phoenici-culture ou les cultures sous serre ou bien pour la construction des maisons ou des bâtiments. Donc d'après la figure (26), on a trouvé que la moitié des agriculteurs questionnés (50%) n'a pas de superficie utile pour les exploités sauf 16.7% ont des superficies vides environ d'1 ha, 7% d'entre eux possèdent 2 hectares, mais les terres disponibles pour l'exploitation, dont la superficie est respectivement de 06 et 14 hectares, représentent un faible pourcentage, s'élevant à seulement 3,3% (**Figure N°26**).

II.2.La SAU cultivée

La majorité des enquêtés 36.7 % ont au minimum 01 ha cultivée, 20% possèdent environ 02 ha par contre le reste des agriculteurs ou les investisseurs de 05 jusqu'à 30 ha représentent 3.3 % d'échantillon de l'enquête.

II.3.La SAU irriguée

C'est la superficie agricole utile irriguée. Donc, durant la campagne 2020/2021 la plupart des agriculteurs 36.7% possèdent au minimum 01 ha de superficie irriguée, 20 % des enquêtés montrent que la superficie agricole utile irriguée s'étale à 2 ha par contre les superficies entre 5 ha et 30 ha représentent un pourcentage environ de 3.3 %

III.4.Mettez-vous des terres en jachère

La moitié des producteurs pratiquent la jachère, ce qui est un taux assez élevé. Cela s'explique par :

- ✓ -La volonté de laisser les terres reposer et récupérer ces richesses souterraines ;
- ✓ -Le déplacement des serres ou bien pour faire la construction de maison ou des autres utilisations,
- ✓ -Le manque de liquidité financière, manque d'électricité qui affaiblit le débit de l'eau.

III.5. Provenance de l'eau

La majorité des enquêtés, soient 84% irriguent depuis un forage (**Figure N°27**).

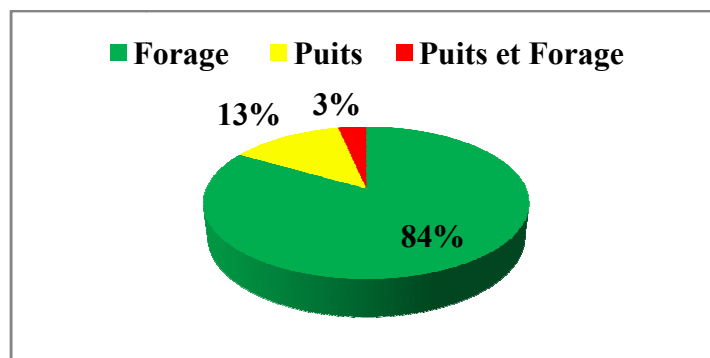


Figure N°27 : Provenance de l'eau

III.6. Mode d'appropriation

Par rapport au mode d'appropriation des sources d'eau, 61 % des agriculteurs irriguent depuis un forage collectif (**Figure N°28**), l'irrigation collective a l'avantage de creuser moins de forage mais elle crée parfois des contraintes pour les irrigants.

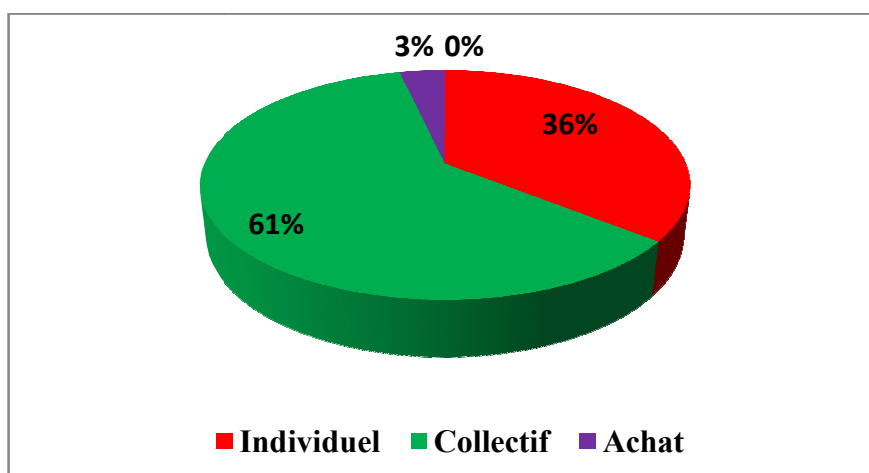


Figure N°28 : Mode d'appropriation de forage

III.7. Profondeur de forage :

La profondeur des forages est en moyenne de 253.50 m (SD : 118,977ans), il varie entre 80 à 430 an. 400 m est la profondeur le plus fréquente. 25% des exploitants ont un forage de profondeur inférieur ou égalent à 157.5m, et 50% des exploitants ont un forage de profondeur inférieur ou égalent à 232.5 m ans, ce qui indique la difficulté d'accès d'eau et les dépenses consécutifs (**Figure N°29**)

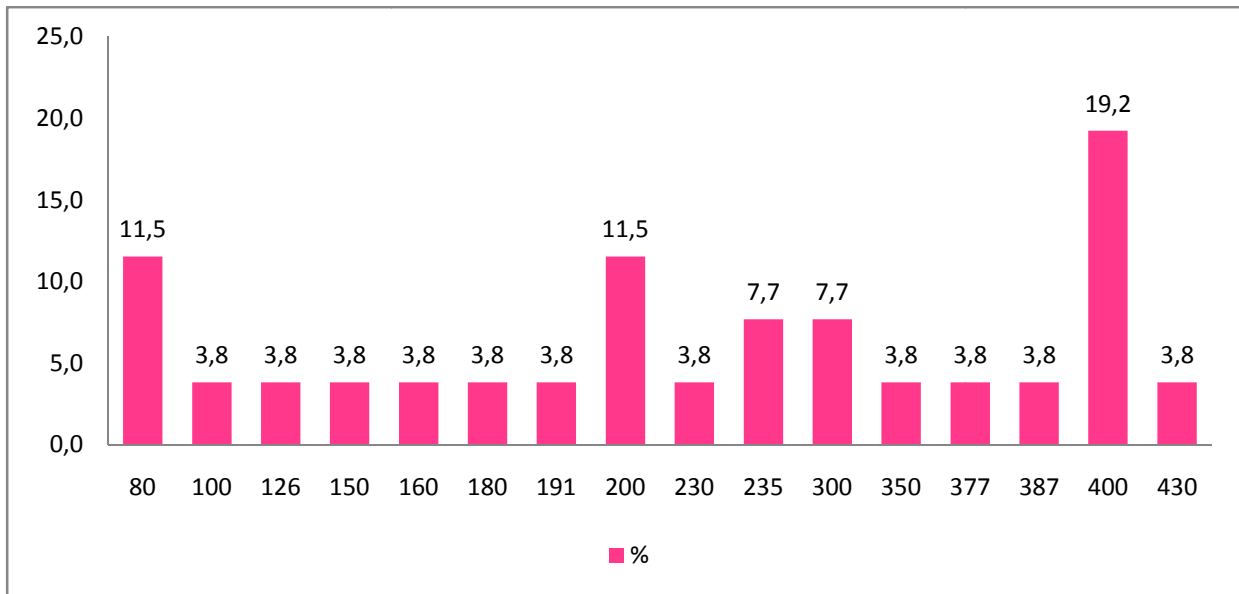


Figure N°29 : Profondeur de forage

III.8.Le débit de forage :

Le débit de forage c'est l'indice d'efficacité de forage et la mesure de la capacité de réaliser une bonne état d'irrigation dont 46.7 % disent que leur forage ont une débit moyen par contre 26.7 % ont déclaré que leur forage en état très satisfaisant et fort, 6.7 % a un débit faible mais le dommage 20 % n'ont pas de forage (Figure N°30)

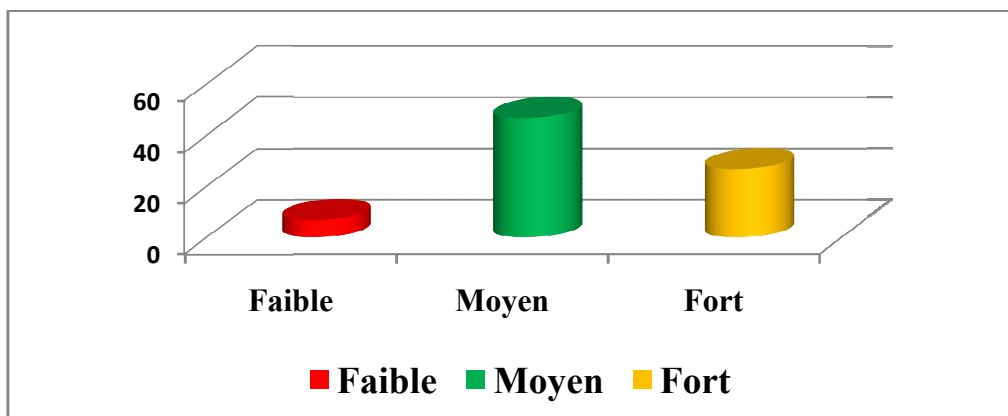


Figure N°30:Le débit de forage

III.9. La qualité de l'eau

La qualité d'eau se diffère d'un forage à l'autre selon la nature de région et parfois selon la profondeur de forage, à travers notre enquête on a distingué que 60% des agriculteurs l'eau de leur forage a une salinité fort de l'autre coté 13.3 % est de salinité moyen et 10 % la qualité d'eau est potable pour irriguer les surfaces agricoles sans doute sans oublier 16.7 ne contient pas de forage donc pas de réponse (**Figure N°31**)

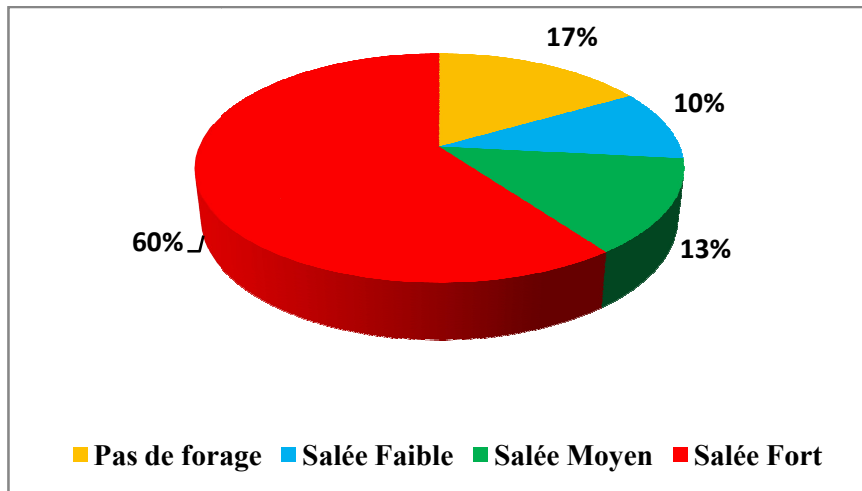


Figure N°31 : La qualité d'eau de forage

III.10. Année de réalisation du point d'eau

L'année de réalisation des forages est en moyenne de 2006,40ans (SD : 11,023ans), elle varie entre 1980 à 2022. 2022ans est l'année la plus fréquente. 25% des exploitants a une année de réalisation inférieure ou égale à 1999 ans, et 50% des exploitants a une année de réalisation inférieure ou égale à 2010 ans, ce qui indique Renouvellement des opérations de forage, surtout ces dernières années, en raison des brusques changements climatiques et du besoin des agriculteurs en eau, principal nerf de la réussite de tout projet agricole(**Figure N°32**)

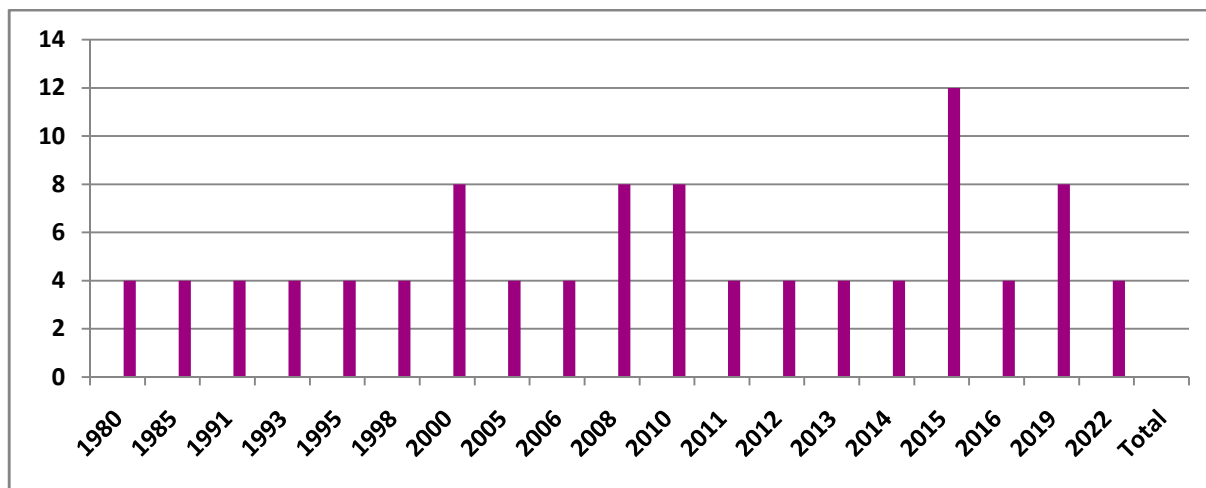


Figure N°32 : Année de réalisation de forage

III.11. Le système d'irrigation est-il automatique

Sur la base des déclarations des agriculteurs, nous constatons que la majorité 73.3 % possède un système d'irrigation automatique, mais il y a aussi 26.7 % ceux qui n'ont pas l'argent pour implanter ce système dans leurs cultures.

III.12. Combien d'heure d'irrigation pour l'exploitation

A travers de l'enquête, les données indiquent que l'heure d'irrigation est en moyenne de 16.55 heures par jour (SD : 9.745heures), elle varie entre 01 à 24 heures. 24 heures est les heures les plus fréquentes. 25% des exploitants a une année de réalisation inférieur ou égalent à 6.5 heures, et 50% des exploitants a une année de réalisation inférieur ou égalent à 19 heures

III.13. Existe-t-il un système de drainage au niveau de l'exploitation

Le drainage est un système appliqué des canaux souterraine dans les exploitations qui souffrent de la remonté d'eau et l'excès de la salinité donc, selon les donnés 23.3 % pratique se système mais 76.7 % ne recourir pas à ce système car l'absence de remonté d'eau à la surface.

III.14. Adoptez-vous le paillage ?

Selon l'enquête, 76.7 % des agriculteurs préfèrent ne pas adopter le paillage, 13.3 % pour certaines cultures uniquement, mais aussi 6.7 pour certaines périodes et certaines cultures uniquement, 3.3 % pour toutes les cultures

Tableau N°09: Adoption du paillage

	Effectifs	%	% cumulé
Non	23	76,7	76,7
Oui, pour certaines cultures uniquement,	4	13,3	90,0
Oui, pour certaines périodes et certaines cultures uniquement,	2	6,7	96,7
Oui, pour toutes les cultures	1	3,3	100,0
Total	30	100,0	

IV. Changement climatique

IV.1.Pensez-vous que le changement climatique soit une réalité

Tous des agriculteurs de l'enquête pense qu'il y un changement climatique et c'est une réalité quotidienne pour eux.

IV.2.Durant les dernières années avez-vous remarqué des changements climatiques significatifs

96.7 % ont remarqué qu'il y a des changements climatiques significatifs sauf une minorité qui n'ont pas ressenti ce phénomène.

IV.3.La nature de ces événements

1. **Température plus chaude l'été :** Oui (90%), Non (10%)
2. **Jours chauds :** Oui (93.3%), Non (6.7%)
3. **Nuits chaudes :** Oui (76.7 %), Non (23.3 %)
4. **Température plus froide l'hiver :** Oui (70 %), Non (30 %)
5. **Température plus chaud l'hiver :** Oui (73.7%), Non (26.7%)
6. **Plus de vents :** Oui (93.3 %), Non (6.7 %)

7. Les vents violents sont plus fréquents : Oui (90%), Non (10%)
8. Plus de tempête de sable : Oui (86.7%), Non (13.3%)
9. Irrégularité des pluies : Oui (100%), Non (0%)
10. Moins de pluie : Oui (100 %), Non (0 %)
11. Diminution du nombre de jour de pluie : Oui (100 %), Non (0 %)
12. Retard des pluies : Oui (100 %), Non (0 %)
13. Arrêt ou coupure précoce des pluies : Oui (100 %), Non (0 %)
14. La saison sèche est plus longue : Oui (100 %), Non (0 %)
15. La saison sèche est plus fréquente (plus de sécheresse) : Oui (100 %), Non (0 %)
16. Augmentation de la durée d'insolation : Oui (96.7%), Non (3.3%)
17. Pas de changement de pluviométrie: Oui (3.3 %), Non (96.7%)

- Par rapport à la question : Les événements que vous avez observés ont-ils eu des répercussions négatives directes sur votre activité ? Tous les enquêtés ont eu des répercussions négatives directes sur les activités et dans leurs exploitations.

IV.4. Êtes-vous inquiet vis-à-vis du changement climatique

Après l'analyse des données, 100 % des agriculteurs sont inquiet vis à vis du changement climatique

IV.5. Quels risques craignez-vous pour votre activité

Durant la période de semis jusqu'à la récolte, les exploitations sont exposées à de divers risques donc, à travers les données on peut dire que le risque de vent et de température Elles ont un impact important sur la sécurité des produits des agriculteurs, suivies des précipitations de toutes sortes, qui ont été marquées par une grave absence. C'est ce qui a fait l'objet du discours des agriculteurs, en plus de la sécheresse due au manque de précipitations qui ont aggravé la crise

IV.6. Durant les dernières années, avez-vous connu des vents violents qui ont provoqué des pertes dans vos cultures

Durant les dernières années, 63.3 % ont connu des vents violents qui provoquent des pertes néfastes dans ces cultures tandis que 36.7 % de leurs investissements agricoles n'ont jamais été endommagés par des vents violents

IV.7. Membre organisation professionnelles agricole

83.3 % des enquêtés ne sont affiliés à aucune association professionnelle ou agricole ou autre organisme agricole, 16.7 % Ils participent à des organisations professionnelles et à des coopératives agricoles

V. Système culture

V.1. Les 03 principales : Selon la nature de la région et la densité des palmiers, les dattes sont l'un des premiers et des plus courants produits, avec un pourcentage important estimé à 70%, suivi immédiatement par la tomate, qui occupait une grande partie de la surface la plus cultivée, piments forts et quelques autres produits

V.2. Raison de choix

- Cultures très demandées sur le marché ;
- Cultures à forte marge bénéficiaire ;
- Cultures adaptées pour la région ;
- Cultures que je maîtrise le plus souvent.

V.3. Types cultures

✓ Maraichage sous serres tunnels	Oui (63.3%) Non (36.7 %)
✓ Maraichage sous serres canarienne	Oui (96.7%) Non (3.3%)
✓ Maraichage plein champs	Oui (83.3%) Non (16.7%)
✓ Céréaliculture	Oui (93.3 %) Non (6.7%)
✓ Fourrage	Oui (80%) Non (20%)
✓ Phoeniciculture	Oui (90%) Non (10%)
✓ Oléiculture en masse	Oui (80%) Non (20%)
✓ Arboriculture en masse	Oui (73.3%) Non (26.7%)

V.4. Les années de déplacement de culture

Changer de terrain pour les serriculteurs est important pour eux, c'est-à-dire passer d'un lieu qui a été consommé et appauvri à un nouveau lieu qui répond aux conditions de culture, donc 3 ans c'est le temps idéal pour le déplacement de terrain (**Figure N°35**)

VI. Bâtiments et équipements possédés

VI.1. Bâtiments d'exploitation

1. Hangar : Oui 48.3 % Non 51.7%
2. Maison : Oui 58.6 % Non 41.4 %
3. Chambre froide : Oui 10.3 % Non 89.7 %

VI.2. Equipement hydrauliques

1. Pompe : Oui 73.3% Non 26.7 %
2. Groupe motopompe ou électrogène : Oui 3.3% Non 96.7%
3. Réseau d'irrigation Oui 90 % Non 10%
4. Bassin d'accumula Oui 6.7 % Non 93.3%
5. Kite d'aspersion Oui 10% Non 90 %
6. Pivot Oui 3.3% Non 96.7 %

VI.3 .Matériel de travail de sol

1. Tracteur : Oui 10% Non 90%
2. Remorque Oui 16.7 % Non 83.3
3. Charrues Oui 10 % Non 90%

VI.4. Mat-Phyto

- Pulvérisateur : Oui 73.3 % Non 26.7 %

VI.5. Moyens de transport

1. Camion Oui 56.7 % Non 43.3 %

2. Camionnette Oui 26.7 % Non 73.3 %

3. Véhicule Oui 66.7 % Non 33.3%

VI.6. Serres

Serres tunnels Oui 65.5% Non34.5%

VII. Système de cultures en 2021/2022

A .Serriculture

1. Existence Des cultures Oui 65.5 % Non 34.5 %

2. Culture

- **Tomate** 30 %
- **Piment** 3.3 %
- **Poivron** 0%
- **Courgette** 16.7%
- **Concombre** 6.7%
- **Melon** 13.3%
- **Aubergine** 3.3 %
- **Autres cultures** 6.6 %

3. Nombre main-d'œuvre journalière employées/campagne

- **Total : entre : 1-4 journalières (**
- **Dont Femme : entre 0-1 mais le nombre exact c'est 0(93.3%),1(6.7%)**
- **Dont Familiale : entre 0 et 07 journalière mais le plus trouvée c'est 0,1et 2 journalières**

4. Irrigation : Micro –irrigation au gaine (33.3 %)

5. Fertigation: Oui 30% Non 70%

B. Culture Maraichère

1. Existence Des cultures : Oui 86.2 % Non 13.8%

2. Culture

- **Culture d'Ail :** 3.3 %
- **Culture l'Oignon :** 6.7%
- **Culture de Choux-fleur :** 3.3 %

3. Superficie en ha : Entre 0.5 ha et 9 ha

4. Rendement (préciser l'unité) QX/ha Qx/serre Kg/palm : Entre 24 et 37 qx par ha

5. Nombre (serre) ou Densité (pal/oliv) : Entre 01 et 02 ha

6. Irrigation

Micro-irrigation :3.3 %

7. Fertigation

Oui 75 % Non 25 %

C. Phoeniculture

1. Existence Des cultures : Oui 86.2 Non 13.8

2. Culture : Dattes 100 %

3. Variétés utilisées : Deglet nour , Mech dagla , Ghars ,Tantboucht

4. Superficie en ha : Entre 01 et 15 ha, et la superficie la plus fréquente c'est 1 ha (13.3 %)

5. Rendement (préciser l'unité) QX/ha Qx/serre Kg/palm

Entre 02 et 100 qx par palmier mais le rendement le plus fréquent c'est 100 qx(16.7%)

6. Nombre (serre) ou Densité (pal/oliv) : De 50 jusqu'à 3000 palmiers

7. Cycle (mois début/mois arrêt) : de Mars jusqu'à Novembre (le plus grand boulot)

8. Nombre main-d'œuvre journalière employées/campagne

- **Total** 1-4 journalières
- **Dont Femme** entre 0-1 mais le nombre exact c'est 0 (93.3%), 1(6.7%)
- **Dont Familiale** entre 0 et 07 journalière mais le plus trouvée c'est 0,1 et 2 journalières

9. Irrigation

Gravitaire 8.3 %, Micro-irrigation g à g (la gaine) 91.7 %

10. Fertigation : 100% n'utilise pas la fertigation

VIII. Assurance agricole relation fellah-CRMA

VIII.1. Risques se sont déjà réalisés sur votre exploitation :

Les exploitations agricoles sont exposées d'une façon quasi-durable à des aléas climatiques qui provoquent des dégâts néfastes sur la production donc Après avoir interrogé les agriculteurs sur les risques naturels, les réponses ont été les suivantes

1.1. Pluies : Oui 26.7% Non 73.3 %

1.2. Inondations : Oui 6.7 Non 93.3 %

1.3. La grêle : Oui 23.3% Non 76.7%

1.4. Dégâts causée par le voisinage : Oui 20% Non 80%

1.5. Le vol : Oui 30% Non 70%

1.6. Vents ou tempêtes (dégâts sur la structure ou les récoltes des serres) : Oui 70%

1.7. Chocs thermiques (dégâts sur récoltes) Oui 86.7 %

1.8. L'incendie récolte Non 100%

1.9. Dommages électriques Oui 63.3 %

1.10. Accidents de travail Oui 3.3 % Non 96.7 %

Grâce à ces données qui nous ont permis d'identifier les risques naturels qui menacent le processus de travail dans l'agriculture et perturbent ses intérêts, en plus de cela, identifier les dangers qui constituent une préoccupation effrayante pour les agriculteurs à la lumière du changement climatique **C'est le choc thermique et la température excessive avec les vents ou les tempête sans négliger les dommages électriques**

VIII.2. Prémunition contres ces risques

2.1. Vous contractez une police d'assurance : Oui 16.7% Non 83.3 %

2.2. Vous ne contractez pas une police d'assurance car vous comptez sur la solidarité familiale

Oui 43.3% Non 56.7 %

2.3. Vous ne contractez pas une police d'assurance car la religion ne le permet pas :

Oui 66.7 Non 33.3 %

2.4. Vous ne contractez pas une police d'assurance car elle est lourde pour votre budget

Oui 73.3 % Non 26.7

2.5. Vous ne faites rien car c'est la volonté de Dieu : Oui 96.7 % Non 3.3 %**2.6. Vous ne contractez pas une police d'assurance car vous êtes débiteurs vis-à-vis de la CRMA**

Oui 0% Non 100%

2.7. Vous ne contractez pas une police d'assurance car vous n'avez pas de confiance à la CRMA

Oui 33.3 % Non 66.7%

Les chiffres présentés en haut se réfèrent à la stratégie de l'agriculteur pour réduire les risques auxquels sont confrontés sa culture et comment la gérer, et montrent comment l'agriculteur pense de la compagnie d'assurance agricole et de l'assurance en général. Notamment à cause du manque de confiance dans l'indemnisation en cas de dommages ou De l'aspect religieux parfois et son contentement du sort et du destin

VIII.3.Actuellement, avez-vous un ou plusieurs contrats d'assurance (police d'assurance)

Après les analyses des données, les résultats obtenues indiquent que tout les enquêtés 100 % assurent ces véhicules par un contrat d'assurance

VIII.4.Types de contrats d'assurance

A travers les figures suivants, on peut déterminer les types des contrats d'assurance la plus utiliser. L'automobile se classer le premier avec un pourcentage de 90% qui la assurer avec 10 % qui ne fait pas ce type d'assurance aussi assurance des camion se classer la deuxième de 80 % qui sont d'accord avec ce type d'assurance sauf 20 % qui refuse.

Pour la santé et l'agriculture, on a remarqué des proportions très faible qui reflètent le degré pas importance de ce type pour les agriculteurs malgré la sensibilité des deux types

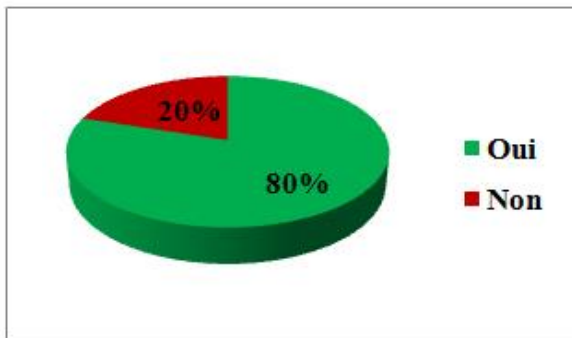


Figure N°33 : Automobile

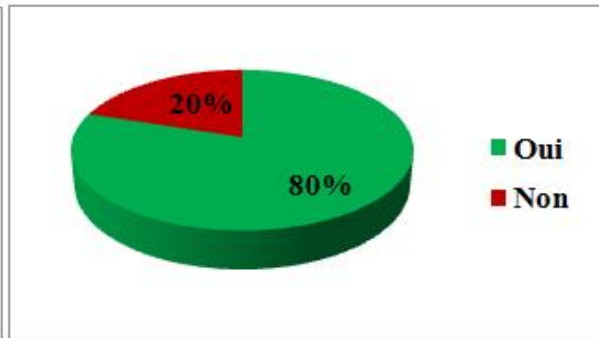


Figure N°34: Santé

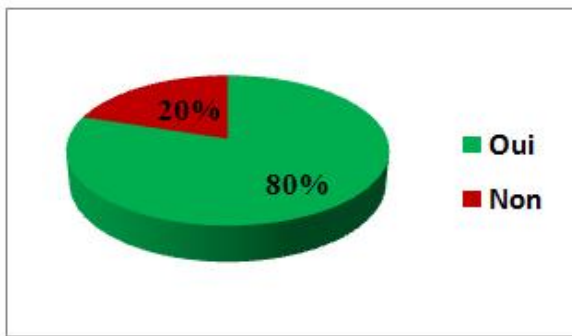


Figure N°35 Agriculture

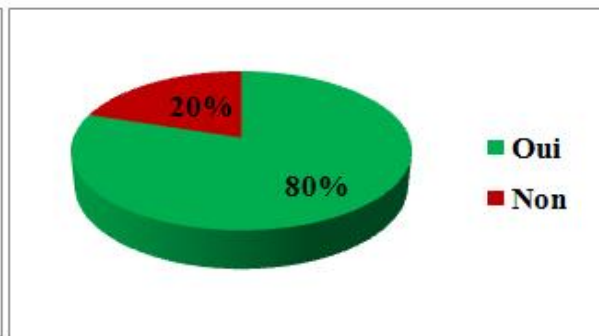


Figure N°36 : Autres

VIII.5. Combien de contrats d'assurance avez-vous

D'après le questionnaire, les chiffres montrent que le nombre des contrats d'assurance est en moyenne de 6.03 contrats (SD : 4,709 contrats), elle varie entre 01 à 22 contrats. 22contrats est la plus fréquente. 25% des contrats assurées est inférieur ou égal à 02 contrats, et 50% des contrats assurées inférieur ou égal à 05 contrats, ce qui indique et confirme sensibilisation des agriculteurs à l'importance de l'assurance pour protéger leurs biens des dangers qui les entourent. (Figure N°37)

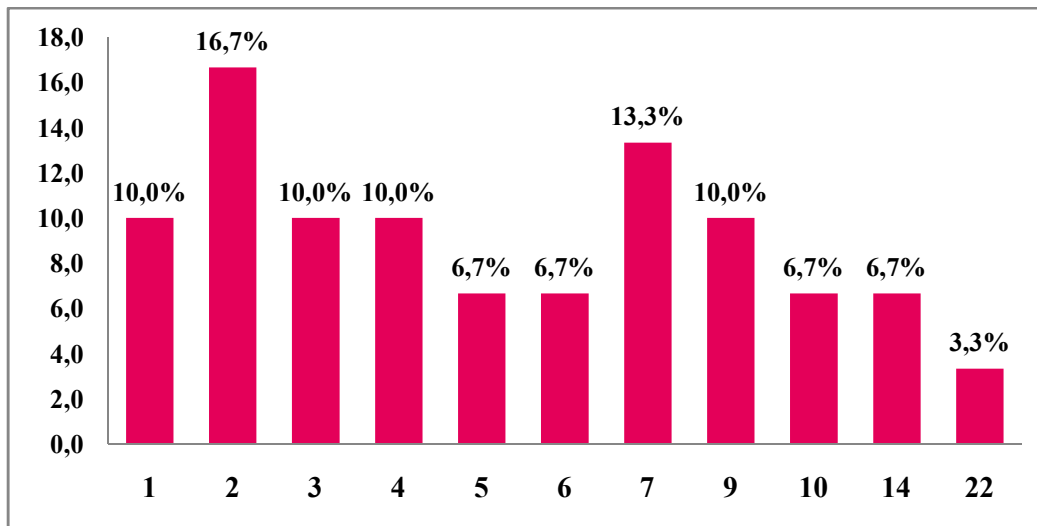


Figure N°37 : Le nombre de contrats d'assurance

VIII.6. Êtes-vous assuré à la CRMA de Biskra (bureau d'El Ghrous)

La caisse régionale de la mutualité agricole bureau local d'El Ghrous attire plusieurs des participants donc, il y a 93.3% des enquêtés sont des souscripteurs dans le bureau et 6.7 % qui assure dans une autre entreprise d'assurance. Mais cela s'explique par le nombre des clients de la CRMA qui ont participé à l'enquête.

VIII.7. Si oui, depuis combien de temps êtes-vous client(e) chez la CRMA

La fidélité des clients se mesure à travers le nombre des contrats d'assurance ou la durée de continuité avec une seule entreprise, selon le principe de l'offre et la demande.

Dans ce cas, les résultats d'analyse des données signifient que le temps de participation d'un client avec la CRMA est en moyenne de 5.07 fois (SD : 3,327 fois), elle varie entre 01 à 13 fois. 13 fois est la plus fréquente. 25% des contrats assurés est inférieur ou égalent à 02 fois, et 50% des contrats assurés inférieur ou égalent à 04 fois, ce qui indique et confirme et qui donne une idée sur la souplesse entre l'entreprise et le client et la relation étroite entre eux

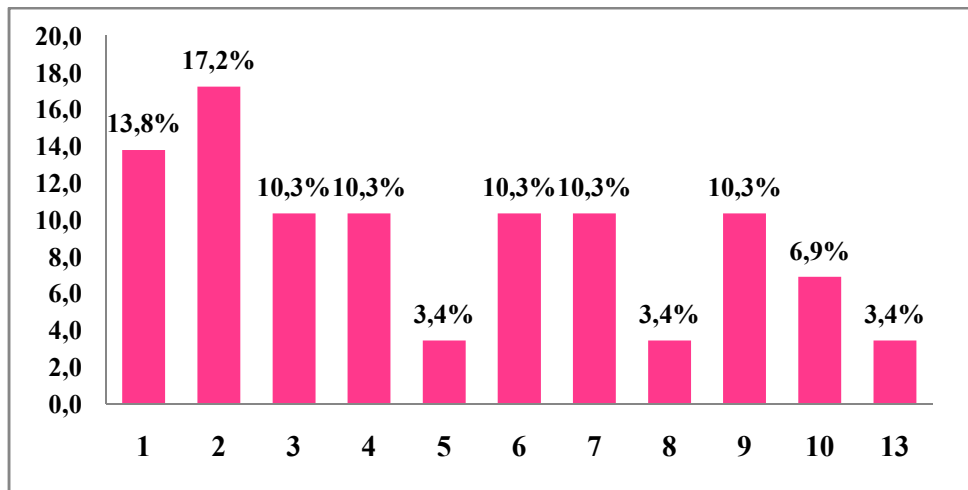


Figure N°38 : Le temps que vous êtes client

VIII.8.Recevez-vous des informations de la CRMA sur comment minimiser l’impact des risques

Cette question posée pour comprendre est ce que le client reçoit assez d’informations de la CRMA sur comment minimiser l’impact des risques ou non , l’analyse d’enquête Il a montré que la majorité ne reçoit pas les informations nécessaires du fonds afin de savoir comment ils travaillent pour réduire l’impact des risques d’un pourcentage, mais un pourcentage proche de 27% a également montré qu’il y avait ceux qui ont eu l’occasion de voir beaucoup d’informations d’une manière ou d’une autre.

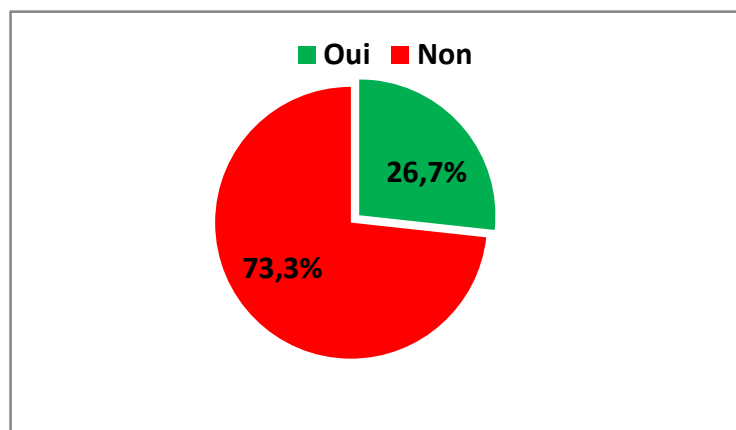


Figure N°39 : Des informations de la CRMA sur comment minimiser l’impact des risques

VIII.9. Estimez-vous être suffisamment informé des nouvelles offres "assurance" proposées par la CRMA

A travers les informations obtenues à partir des déclarations des agriculteurs, on constate que le pourcentage augmente avec l'augmentation du degré d'insatisfaction vis-à-vis des informations de l'entreprise et des nouvelles offres proposées par celle-ci, on enregistre donc le pourcentage le plus élevé de 46,7 pour la note PAS DE TOUT et PLUTOT NON avec un pourcentage de 23,3 jusqu'à ce qu'il atteigne CELA DEPEND, avec un taux de 16,7, enregistre le résultat le plus faible, qui est quasi inexistant pour le degré de TOUT à FAIT, et cela est dû à de nombreuses raisons du manque de la publicité et le marketing approprié des produits de la compagnie d'assurance et une tentative de les livrer autant que possible aux employés du bureau (Figure N°40)

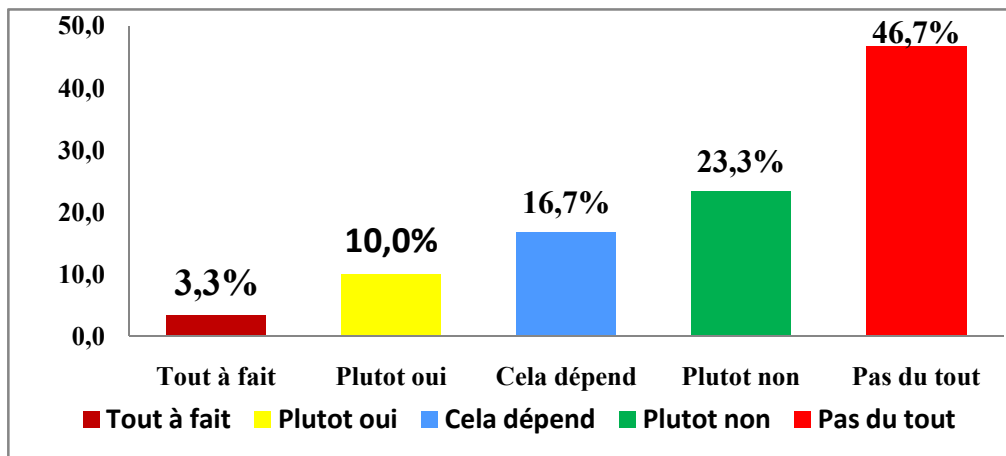


Figure N°40: Satisfaction d'information des nouvelles offres « assurance » proposées par CRMA

VIII .10. De quoi avez-vous besoin d'une assurance

Le client c'est le roi, ce principe est pratiqué presque dans tout les entreprises d'assurance ou le mutualisme comme la CRMA, donc la moitié d'échantillon 50 % interrogées préfère assure ces véhicules avec une assurance de tous risques pour minimiser l'impact des risques Cela est dû à la confiance mutuelle entre les deux parties Une partie des agriculteurs 16.7 % choisit une assurance simple juste pour la route n'exige pas des indemnités selon leurs déclarations aussi 6.7 % recherche une assurance moins chères que les autres car la situation financière ne permette pas

Le reste 3.3 %, il exige :

- Assurance de mon exploitation et leurs produits, assurance des produits animaux et végétaux
- Assurance santé, Sécurisation des biens et de l'immobilier, Le feu, le voleur, l'oppresser, l'opprimé, les passagers et la marchandise, vent et pierre froide
- Grêle, vents, assurance les maladies cryptogamiques
- Incendie, vol, bris de glace

VIII.11.De quoi n'avez-vous pas besoin d'une assurance

90 % des clients de la caisse régionale de la mutualité agricole n' a rien de n'avez pas besoin d'une assurance cela confirme leur souci d'inclure des garanties et des produits d'assurance dans leurs contratsles autres n'exige pas à assurer le vol , neige , grêle, bris de glace ,..

Et il y a des gens pensent que pas d'augmentation des prix c'est le plus mieux et plus important

Tableau N°10 : De quoi n'avez-vous pas besoin d'une assurance

	Effectifs	% valide	% cumulé
Le vol	1	3,3	3,3
Neige, grêle,bris de glace	1	3,3	6,7
Pas d'augmentation des prix	1	3,3	10,0
Rien	27	90,0	100,0
Total	30	100,0	

VIII.12.Avez-vous déjà été sinistré

L'exposition à des risques toujours attendu donc **80 % des agriculteurs ont été déjà sinistré**

Les sinistres survenus concernent des risques assurables par la CRMA

A cause des données, on a trouvé que les sinistres survenues au sein des pluparts exploitations des agriculteurs concernent des risques assurables par la CRMA de 69.2 % de

pourcentage validée et 30.8 % représente des risques n'est assurable au CRMA, le reste leur exploitation sain et sans sinistre (**Figure N°41**)

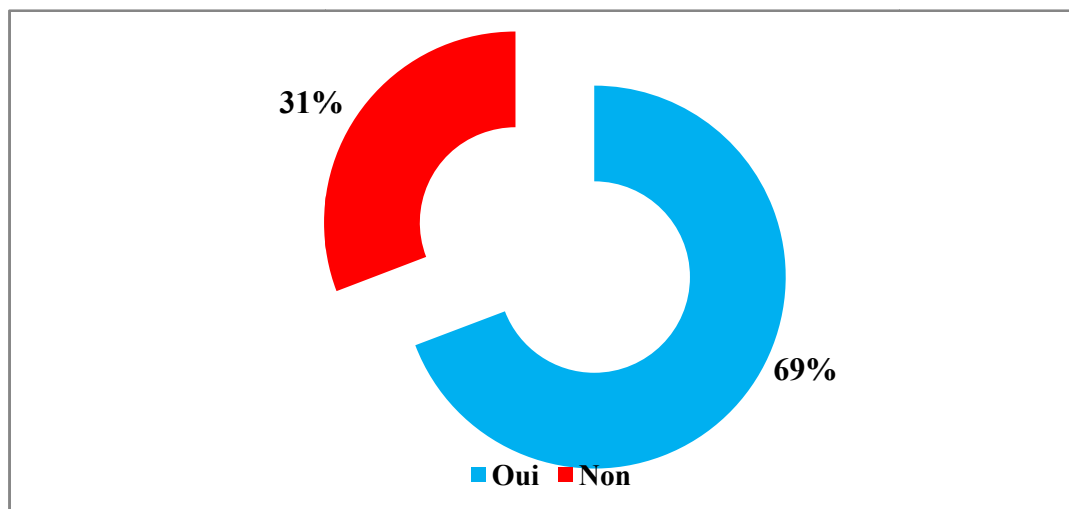


Figure N°41 : Les sinistres survenus concernent des risques assurables par la CRMA

VIII.13. Avez-vous déjà déclaré un sinistre à la CRMA?

Chaque souscripteur dans la CRMA est obligé de déclarer dans les délais adéquats.

Pour les véhicules la déclaration durant 07 jours et pour le sinistre agricole ne dépasse pas 03 jours après l'aléa climatique qui attaque les exploitations agricoles.

A travers la figure, on a vu que 96 % en cas de sinistre agricole n'ont pas été déclarés.

Entreprendre les démarches judiciaires nécessaires dans les délais impartis afin d'obtenir une indemnisation (**Figure N°42**).

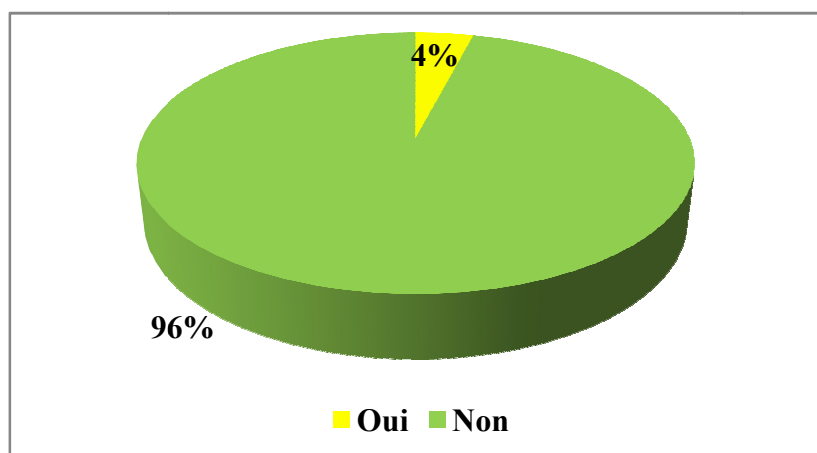


Figure N°42 : Avez-vous déjà déclaré un sinistre à la CRMA?

VIII.14. Raisons de ne pas déclarer un sinistre à la CRMA

-50 % des agriculteurs ont expliqué leur décision par : « mon exploitation n'est pas assurée à la CRMA »

-10 % déclare que « le risque n'est pas assurable »

- Les autres arguments se varient d'un agriculteur à l'autre :

« j'ignore que la CRMA assure ce type de risque » et/ou « Pas des pertes »

VIII.15. Est-ce que les cotisations d'assurances végétales sont chères

D'après les données obtenues on a trouvé que 25 % des agriculteurs dire que la cotisation des assurances végétales est très chère, et 5% accepte ces cotisations

VIII.16. Rapport qualité-prix des assurances

Selon les enquêtés, 60% trouve ce rapport plutôt bon, 37% entre plutôt pas bon et pas bon.

(Figure N°44)

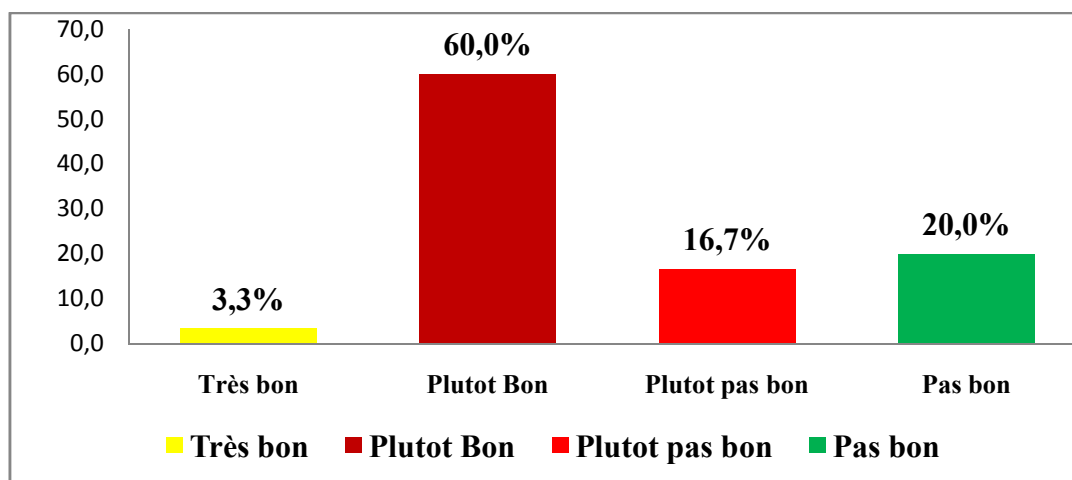


Figure N°43 : Le rapport Prix-Qualité

VIII.17. L'assurance multirisque animale

Le tableau suivant présenter les point de vues des exploiters sur l'assurance de multirisques animales pour cela on a trouvé que la majorité 80 % n'a pas des réponses sur cette genre d'assurance sauf 20 % qui dire que « Bonnes »

Tableau N°11 : L'assurance multirisque animale

	Effectifs	% valide	% cumulé
Bonnes	6	20,0	20,0
Sans réponses	24	80,0	100,0
Total	30	100,0	

VIII.18. Les assurances du bétail ne concernent pas toutes les maladies

96.7% des clients de l'assurance agricole ne sais pas aucune information sur l'assurance de bétail et la possibilité d'assurer toutes les maladies et une seul effectif qui représente 3.3 %dit « non »

VIII.19. Les indemnités en cas de sinistre animal sont satisfaisantes

Aussi pour les indemnités en cas de sinistre animal si sont satisfaisantes ou non, 96.7 % ne sais pas aucune idée sur les indemnités et 3.3 % dire que non pas satisfaisante

VIII.20. Que pensez-vous de l'assurance automobile

D'après les résultats trouvées, on a détecté que **50 % des clients pense que l'assurance est « Moyenne »**, 33 % des enquêtés dit que ce genre d'assurance est «Bonne» par contre 10 % trouve qu'elle est « Mauvaise » et le reste ne répond pas à cette question. (Figure N°44)

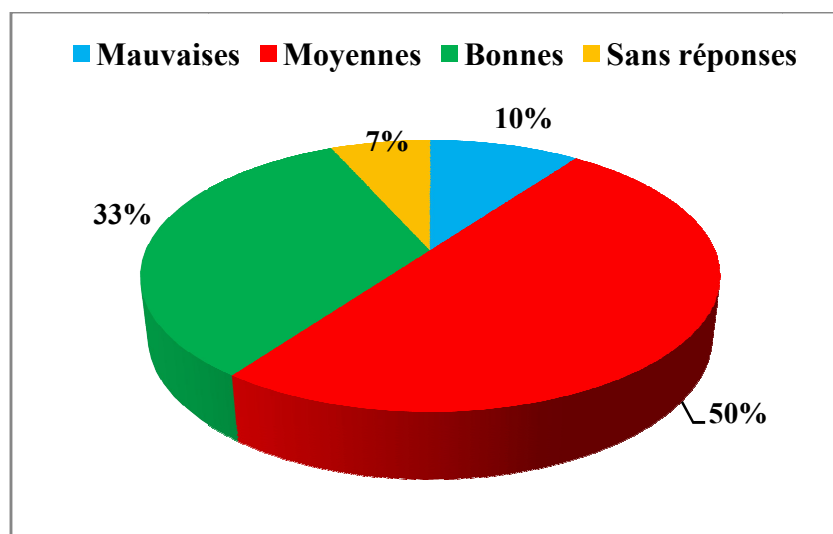


Figure N°44 : Niveau de satisfaction de l'assurance automobile de la CRMA

VIII.21. Est-ce que les cotisations automobiles sont chères

Concernant les cotisations des automobiles et est ce que sont chère ou non la grande majorité 68% des clients déclare que les cotisations sont très chère et 32 % dit que moins chère que les autres assurances. Sans oublier 05 effectifs manquants ne donnent aucunes réponses (**Tableau N°12**)

Tableau N°12 : Les cotisations automobiles

	Effectifs	%	% cumulé
Oui	17	68,0	68,0
Non	8	32,0	100,0
Total	25	100,0	
Total	30		

VIII.22. La durée des contrats pour certaines cultures dépasse la durée d'une campagne agricole ?

63.3 % des agriculteurs sont d'accord avec ce constat. La durée des contrats pour certaines cultures dépasse la durée d'une campagne agricole mais 33.3 % ne trouve pas cette durée est bien pour leurs cultures.

VIII.23. Une égalité entre le petit et le grand agriculteur en matière de traitement ?

La relation entre client-assurance est liée par la politesse, confiance échangeable et la rapidité d'appliquer les décisions pour cela 58.6 des agriculteurs affirment qu'il n'y a pas d'égalité entre le petit et le grand producteur dans le traitement.

VIII.24. La CRMA a-t-elle été capable de vous offrir une assurance qui vous convient bien

Pour cette question, 76.7 % des agriculteurs dire que la CRMA capable d'offrir une assurance qui nous convient et 13.3 % trouvent les offres de la CRMA ne sont pas convenables alors que 10 % refusent de donner leurs avis.

VIII.25. Satisfaction de l'activité assurance

Par rapport au niveau de satisfaction de la clientèle, les résultats indiquent : 65.5 % sont plutôt satisfaits des services d'assurance de la CRMA (Figure N°45).

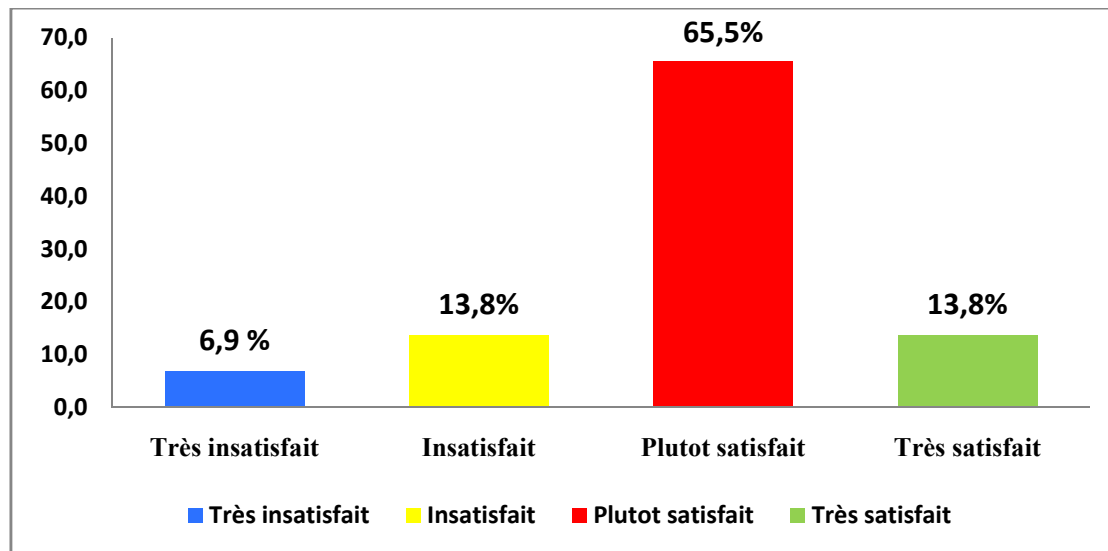


Figure N°45 : La satisfaction de l'activité assurance

VIII.26. La gamme des produits de la CRMA

De nombreux souscripteurs dans diverses compagnies d'assurance sont toujours à la recherche de compagnies qui répondent à leurs besoins de produits d'assurance susceptibles de sécuriser leurs récoltes agricoles et de répondre à leurs désirs, et sur la base de ce questionnaire montre que 70% des participants ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité et la diversité des produits, mais à l'autre extrémité un segment d'entre eux environ 23,3 % ont exprimé leur opinion que l'entreprise ne répond pas à leurs demandes et besoins, tandis que le reste d'entre eux 6.7 % n'ont pas exprimé leur opinion franchement.

VIII.27. Êtes-vous intéressé par d'autres offres d'assurances agricoles de la CRMA

Considérant le niveau de satisfaction que nous avons trouvé dans la question précédente des participants, et dans cette question, les résultats ont montré que 66.7 % ceux qui souhaitent ajouter d'autres garanties utiles qui n'existent pas dans l'entreprise, tandis qu'un autre pourcentage 30% s'oppose à la présence d'autres garanties ou d'autres produits d'assurance, alors qu'il était neutre dans l'expression de son opinion (Figure N°46)

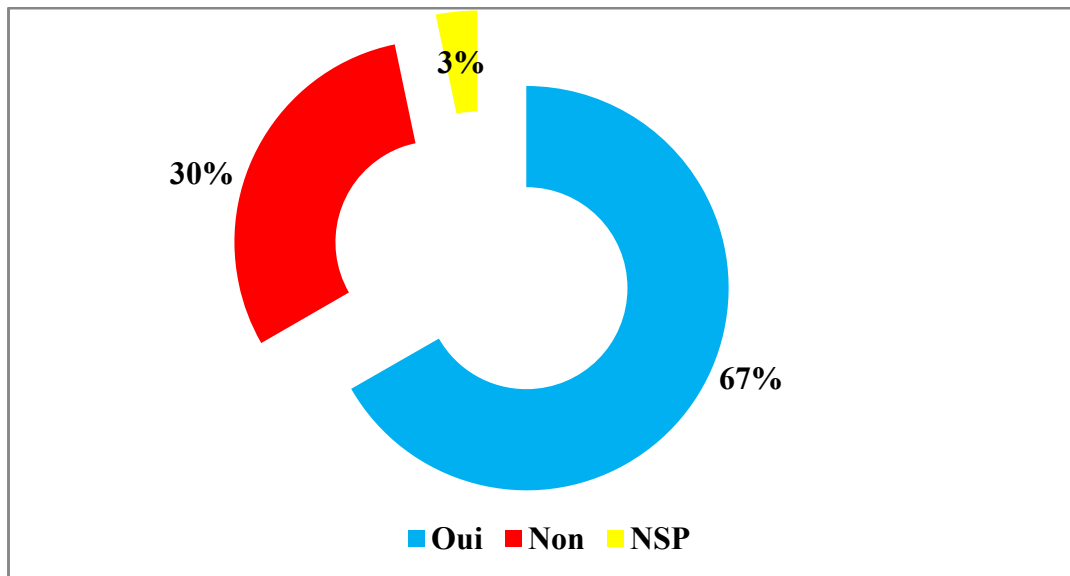


Figure N°46 :Êtes-vous intéressé par d’autres offres d’assurances agricoles de la CRMA

VIII.28.Si oui, pourriez-vous nous donner un exemple

Peut-être l'un des produits d'assurance les plus demandés et les plus nécessaires à l'heure actuelle par les agriculteurs :

- Assurance agricole de récolte contre les maladies exp : Boufaroua
- Assurance des semences hybrides
- Assurance des personnes ou des agriculteurs « grimpeurs des palmiers dattiers »
- Assurance des motocycles

VIII.29.Satisfaction de la politique d’information-communication de la CNMA

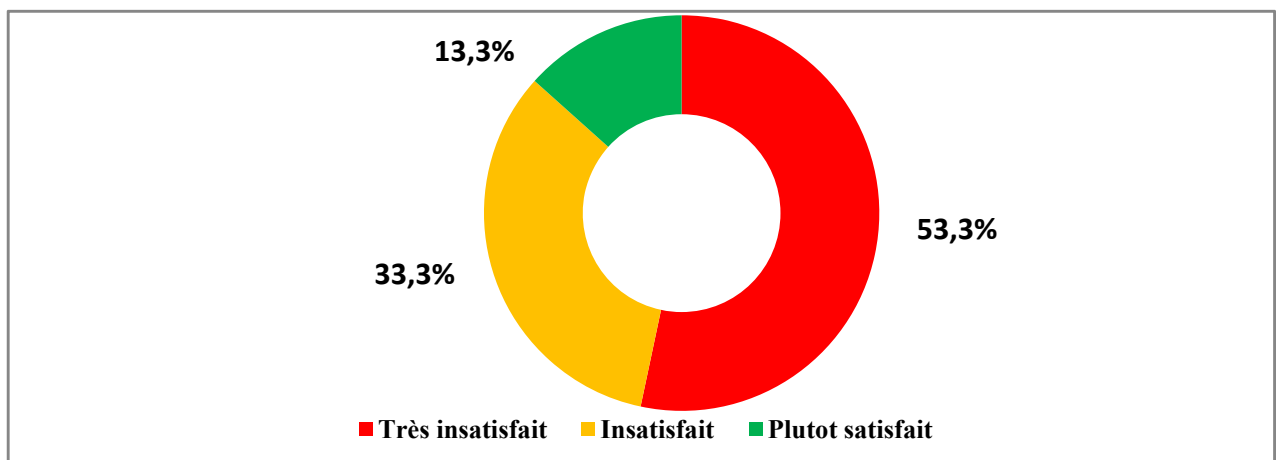


Figure N°47 : La satisfaction de la politique information-communication

53.3 % ils ont indiqué leur entière satisfaction « Tres satisfait » sur la politique appliquée sauf que 33.3 % Ils ont exprimé leur insatisfaction face à cette méthode d'information de leurs clients sur les produits d'assurance, 13.3 % aussi Ils ont également exprimé leur satisfaction (Figure N°47)

VIII.30.Recommanderiez-vous les assurances de la CRMA à vos proches ?

26.7% des enquêtés ne tolèrent pas l'idée de faire la publicité gratuite à la CRMA le reste n'a pas de problème avec cette idée. Ceux qui refuse de recommander la CRMA justifient leur avis par plusieurs raisons, telles que :

- Assurance chères ;
- Chaque personne a le droit de choisir assurance ;
- J'n'ai pas des infos suffisantes pour conseiller les agriculteurs ;
- Pas intérêt dans cette assurance ;
- Chaque agriculteur connu son intérêt.

VIII.32.Comment trouvez-vous les prestations fournies par la CRMA

Par rapport aux autres compagnies, la moitié 50 % des souscripteurs trouve que les prestations fournies par la CRMA est « Bonnes », 23 % Ils voient les entreprises comme ayant les mêmes intérêts, et il n'y a pas de différence par contre 13% leurs opinions sont que l'assurance dans cette entreprise n'est pas bonne14 %Ils sont restés silencieux et n'ont pas exprimé leur opinion sur la question(Figure N°48)

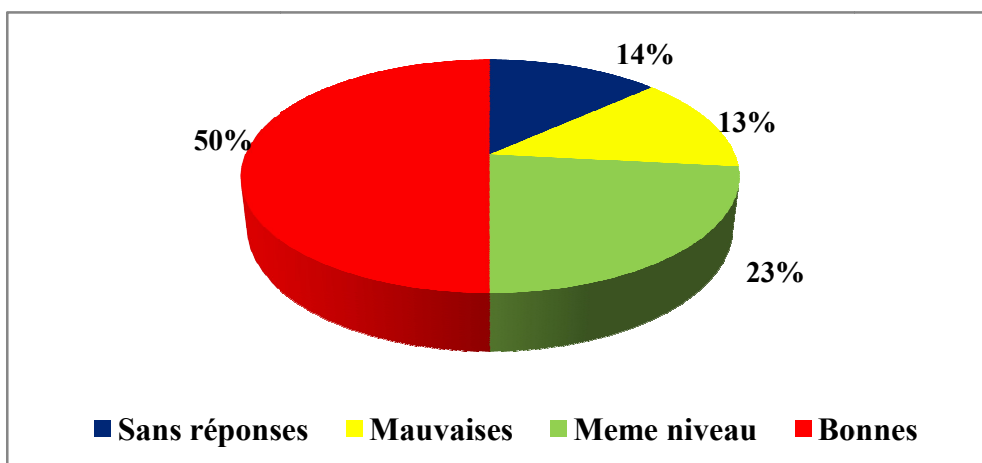


Figure N°48 : Les prestations fournies par la CRMA

VIII.33. Les contraintes rencontrées à la CRMA :

Peut-être que parmi les raisons pour lesquelles les souscripteurs changent à chaque fois de compagnie d'assurance, il y a les obstacles et les problèmes auxquels ils peuvent être personnellement confrontés. Après analyse du questionnaire, nous avons obtenu les données qu'il y a les suivantes

- **Procédures bureaucratiques :** 79.3% pensent qu'il n'y a pas de bureaucratie, car les procédures spéciales sont remplies de dossiers d'assurance et d'indemnisation, alors qu'il y a **20.7 % ceux qui voient sous un autre angle a une bureaucratie**

- **Remboursement faibles :** oui pour 69.2 %

-**Remboursement tardif :** oui cité par 70.4 %

-**Eloignement :** l'éloignement de l'entreprise, elle n'est pas considérée comme un obstacle aux yeux de la majorité des enquêtés (86.2 %,) car elle est quasiment proche de leurs investissements agricoles. 10.3 voient que l'entreprise est loin et le reste pas de réponse

-**Certains risques important ne sont pas pris en charge :** oui cité par 69 % des souscripteurs s disent qu'il y a plusieurs produits d'assurance qui n'existent pas, malgré leur importance, mais il y a 31 % ceux qui disent qu'il n'y a aucun avantage à cela et que les produits actuels suffisent.

-**Autres : 3.3%** Seuls ceux qui pensent que **le prix élevé de l'assurance** est un obstacle, mais la plupart 86.7 % d'entre eux ont déclaré qu'il n'y a pas d'autres obstacles

VIII.34. Comment trouvez-vous les prestations fournies :

Nous avons détecté que les prestations fournies sont « Moyenne » selon les déclarations 46.7% des participants de CRMA, 33.3 % le voir est « Bonnes », 6.7 % ceux qui n'aiment pas les services fournis par cette entreprise et disent que c'est « Mauvais » le reste 13.3 % pas de réponses (**Figure N°49**)

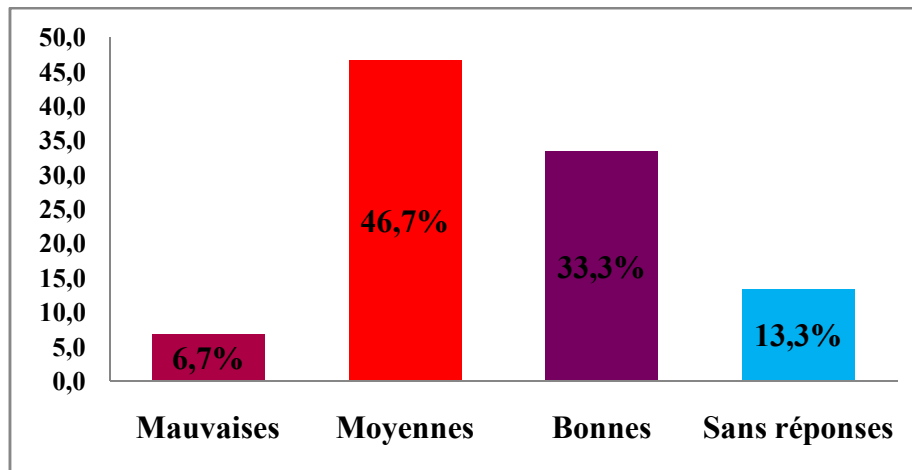


Figure N°49 : Satisfaction des enquêtés par rapport aux prestations fournies

VIII.35. Le personnel employé est-il qualifié ?

À cet égard, ils ont confirmé leur entière satisfaction des services fournis par les travailleurs de l'entreprise, qui ont été qualifiés de bons, avec leur connaissance des questions administratives qui ont facilité la tâche de la majorité pour obtenir une bonne assurance.

VIII.36. L'assurance incendie sur les récoltes

76,7% n'ont pas eu de réponses concernant cette question car ils ne connaissaient pas les détails de ce type d'assurance, mais 20% ont dit qu'ils sont bons, et le reste a déclaré qu'ils ne les préféreraient pas.

VIII.37. Les décisions des employés viennent de la tutelle, donc il n'y a pas une autonomie de gestion : 100 % des enquêtés sont d'accord avec ce constat.

VIII.38. Satisfaction de l'accessibilité

1-Facilité à contacter la personne souhaitée : 83.3% sont satisfaits contre 6.7 qui ne sont pas de tout satisfaits.

2- Facilité d'accès aux renseignements concernant le service

70% Satisfait ,6.7% Plutôt satisfait et 23.3 Pas de tout

3-Amabilité de votre interlocuteur : 100% Satisfait ,0 % Plutôt satisfait et 0% Pas de tout

4- Horaires et journées d'ouverture des bureaux : 100 %sont satisfaits

5-Temps d'attente aux guichets, avant d'être servis : 96.6 %sont Satisfait

6-Nombre de guichets ou de bureaux réservés pour vous servir : 96.7 %sont satisfaits et 3.3 % sont plutôt satisfaits

VIII.39.Aspects organisationnels de l'organisme

1-Salle d'attente et nombre de chaises installées et qualité des locaux accueillants

100 % Satisfait ,0 % Plutôt satisfait et 0% Pas de tout

2-Gestion de la file d'attente

100 % Satisfait ,0 % Plutôt satisfait et 0% Pas de tout

3- Identification du personnel (badge nominatif)

93.3 % Satisfait ,6.7 % Plutôt satisfait et 0% Pas de tout

4-Disponibilité des formulaires nécessaires

100 % Satisfait ,0 % Plutôt satisfait et 0% Pas de tout

5-Accessibilité du bureau désiré

100 % Satisfait ,0 % Plutôt satisfait et 0% Pas de tout

6-Accessibilité de l'expert pour évaluer les dégâts de sinistre

89.7 % Satisfait ,3.4 % Plutôt satisfait et 6.% Pas de tout

7-Nombre de guichets ou de bureaux réservés pour vous servir

96.7 % Satisfait ,3.3 % Plutôt satisfait et 0% Pas de tout

8- Affichage des horaires de travail

100 % Satisfait ,0 % Plutôt satisfait et 0% Pas de tout

VIII.40.Les services à améliorer au CRMA :

Selon les enquêtés ayant testé les services de la CRMA, il y a certaines amélioration nécessaires, telles que :

- Assurance moins chère ;
- Indemnisation plus rapide ;

- Indemnisation plus élevée ;
- Rapidité l'exécution dans la soustraction de la préoccupation ;
- Plus de publicités, de promotions et de motivation.

VIII.41. Les services qui fonctionnent bien actuellement

- Proximité géographique de la CRMA
- Gestion de la file d'attente, qualité des locaux accueillants
- Respect des horaires
- Diversité de la gamme qui reste améliorable quand même.

VIII.42. La CRMA joue-elle un rôle déterminant pour l'activité agricole dans la région

73.3 % la majorité estime que l'entreprise joue un rôle important dans le soutien de l'activité agricole dans la région ,**20 % montre que l'entreprise ne fait aucun effort pour développer et renforcer les activités agricoles**, 6.7 % sans opinions.

VII.43. Comment convaincre les fellahs à adhérer à la CRMA

- Promotion et politique marketing plus dynamique (jours ouverts pour sensibiliser les agriculteurs à l'importance de l'assurance) ;
- Revoir le prix de l'assurance (baisser les prix) ;
- Montant de l'indemnisation et la durer de traitement des dossiers plus adéquats ;
- Plus de diversification des produits en fonction des risques rencontrés par les agriculteurs de la région.

Conclusion générale :

L'objectif principal de ce mémoire est d'analyser le niveau d'accès et de satisfaction des agriculteurs par rapport aux services de la CRMA d'El Ghrous (Wilaya de Biskra). Cette relation n'a jamais été étudiée dans la région.

L'enquête par questionnaire a été notre principale méthode d'observation et de recueil des données auprès de 30 fellahs du rayon géographique d'activité de cette institution d'assurance. Cette enquête nous a permis de construire une base de données numérique sur la problématique étudiée. Le questionnaire est l'instrument de base de notre enquête. Il a été axé sur plusieurs rubriques et structuré, en fonction de l'objectif de l'étude.

Les résultats de l'enquête ont montré plusieurs aspects importants sur la relation des agriculteurs avec la CRMA et leur niveau de satisfaction. Il convient de rappeler que :

Les agriculteurs font face à de nombreux risques, tels que le choc thermique et la température excessive avec les vents ou les tempêtes sans négliger les dommages électriques. En dépit que 80% des agriculteurs ont été déjà sinistrés, mais peu d'entre eux sollicitent la CRMA.

Trois sur dix sinistres survenus aux exploitations de la région ne sont pas assurables par la CRMA

Plus de 70% des enquêtés ne reçoivent pas assez d'information de la part de la CRMA

Environ 60% des agriculteurs affirment qu'il n'y a pas d'égalité de traitement par la CRMA entre un petit et un grand producteur.

Cherté des prestations a été souligné par de nombreux enquêtés, ce qui décourage la demande sur les produits de la CRMA.

Parmi les produits d'assurance non offerts par la CRMA mais intéressants de point de vue des agriculteurs il y a

- Assurance agricole de récolte contre les maladies (ex. Boufaroua) ;
- Assurance des risques de mauvaises qualités de semences (assurance semences hybrides) ;
- Assurance des personnes ou des agriculteurs « grimpeurs des palmiers dattiers » ;
- Et assurance des motocycles.

Un sur trois agriculteurs ne tolèrent pas l'idée de recommander la CRMA à ses collègues, cela se justifie par plusieurs raisons, telles que la cherté des assurances et déficit informationnel et communicationnel de la CRMA (pas assez de conseil aux agriculteurs).

Parmi les contraintes rencontrées par les agriculteurs lors de leur traitement avec la CRMA il y a lieu de citer la rigidité de la procédure (cité par 79.3% des enquêtés), le faible niveau des indemnités (cité par 69.2 %), le remboursement tardif (cité par 70%) et des risques qui ne sont pas pris en charge par cette institution d'assurance (cité par 69 %).

Six sur dix agriculteurs ayant testé les services de la CRMA trouvent le rapport prix/qualité plutôt bon, Les agriculteurs ont souligné leur satisfaction aux aspects organisationnels de

l'organisme et l'accessibilité à son siège et sept sur dix enquêtés ont estimé que la CRMA joue un rôle important dans le soutien de l'activité agricole de la région.

Ces résultats confirment que la relation agriculteurs-CRMA fonctionne mais mérite d'être améliorée. En effet, 77 % des agriculteurs pensent quand même que la CRMA est en mesure d'offrir des prestations plus adéquates.

En termes de perspectives de recherche, il y a lieu de recommander la généralisation de ce type d'étude auprès des échantillons beaucoup plus importants (approfondir l'étude de cette problématique dans le temps et l'espace).

Références bibliographiques

-A-

- **APC 2017** : Assemblée Populaire Communale ,2017 statistiques annuelles
- **ANDI. 2013**. Wilaya de Biskra. Présentation de la wilaya. Agence nationale de développement d'investissement. <http://www.andi.dz/index.php/fr/monographie-des-Wilayas>
- **ANBT. 2020**. Barrages d'Algérie. [En ligne], Page consultée le 11/04/2020 Disponible sur : <https://www.soudoud-dzair.com>. Agence notionnel des barrages et transferts.Algérien. Volume 1. I.T.D.A.S, I.N.R.A.Algérie, 67 p.
- **(A.N.A.T, 2003)**.
- **Alkama D. 2017**.stratégie d'amélioration du confort thermique d'une place publique dans une saharienne "Biskra/Algérie". Université 8 mai 1945 – Guelma. p470
- **Ali Mebarki, 2014**les mutuelles d'assurance à la conquête du marché, revue de l'assurance n°5, avril, <http://www.cna.dz>, consulté le 06/09/2018. P.06))).
- **Ammari .Z et Ammeur .O .2014** « Le rôle de l'assurance agricole dans la réalisation du développement agricole - Etude du cas de l'Algérie durant la période 2000/2012 » .p10
- **Aidoudi Leïla.2012**.Etude du bilan hydrologique de la retenue du barrage de Foum El Gherza (wilaya de Biskra). Université Mohamed Khider – Biskra. P.16

-B-

- **BOUCHEMAL.F .2017**. Diagnostique de la qualité des eaux souterraines et Batna. Algéria. p2
- **Belguedj M ., 1996-** Caractéristique des cultivars de dattier du Nord-Est du Sahara
- **Bedjaoui H.1, Benbouza H.2. 2018**. Map of Algeria. Assessment of phenotypic"HYDRE". Université d'Oran
- **Boucetta D., 2018**. Effets des changements climatiques sur les cultures pratiquées et les ressources en eau dans la région de Biskra. Thèse Magister université de Biskra 186 p
- **Boubekri A 1., Bouguettaia H 1., Chouicha S 2., Mennouche D 1. 2010** .Séchage et qualité des dattes Deglet-Nour ré-humidifiées par utilisation d'un séchoir solaire hybride. Laboratoire de Développement des Energies Nouvelles et Renouvelables dans les Zones

Références bibliographiques

- Arides et sahariennes. 1. Université Kasdi Merbah Ouargla, 2. Renouvelable Energy. Algérie
- **Bensalem A. 2019.** ETUDE DES THRIPS DE LA CULTURE DU PIMENT DANS LA REGION DE BISKRA. Département des Sciences Agronomiques. Université de Biskra
 - **BOUZAIA Nawel, CHAREF-KHODJA Sabrina, 2018** « Le rôle des assurances dans le financement de l'économie : Cas société Algérienne d'assurance. » Spécialité : Finance et Assurance p 20)
 - **BOUZAIA Nawel, CHAREF-KHODJA Sabrina, 2018** , « Le rôle des assurances dans le financement de l'économie : Cas société Algérienne d'assurance. » Spécialité : Finance et Assurance p 18)
 - **B Dehdous** , 2021 ,La gestion des risques liés aux assurances agricoles : techniques et contraintes Cas de la CRMA de Tizi-Ouzou
 - **BENKHLEF.D, KESSAR.T** , 2011 la gestion actif passif et analyse de risque dans les compagnies d'assurance en Algérie, mémoire de master en science de gestion, option comptabilité, contrôle et audit, université de Bejaia, ,p.5).
 - **BIGOT J, 1996.***traité de droit des assurances : entreprise et organisme d'assurance*, Delta LGDJ, 1996, p 7.
 - **Boussard, J.-M., Gérard, F., et Piketty, M.-G, 2005, *Libéraliser l'agriculture mondiale? : théories, modèles et réalités* : Editions Quae. p. 52-53**
 - **Baquet, Hambleton, Jose, et Eliason, 1997, p. 6.** Baquet, A., Hambleton, R., Jose, D., et Eliason, J. (1997). *Introduction to Risk Management*
- C-
- **Chabour N.2006.** Hydrogéologie des domaines de transition entre l'Atlas saharien et la plateforme saharienne à l'Est de l'Algérie. Thèse de Doctorat d'Etat en géologie. Université de Constantine.p17.
 - **CRSTRA, 2018** Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides, Journal Algérien Des Régions Arides. Revue scientifique internationale
 - **CUILBAULT F, ELIASHBERG C, LATRASSE M, (2003)** :«les grands principes de l'assurance»,6ème édition, l'argus, Paris, p.51).
 - **Cordier et al. (2008, p. 38)**

Références bibliographiques

- **Cordier, J., Erhel, A. A., Pindard, A., et Courleux, F. ,2008**, *La gestion des risques en agriculture de la théorie à la mise en oeuvre : éléments de réflexion pour l'action publique*. Notes et études économiques(30), p. 33-71

-D-

- **D.S.A, 2020 , Direction des Services Agricole**
- **Décès MRABET N,2007**. « *Techniques des assurances*, Université Virtuelle de Tunis », p 4.)
- **Dekhinat S.1, Bensaïd R.2, Bensid Z.1, Koreib F.1, Mouna Y.1. 2010**. ANALYSE DE LA VARIABILITE SPATIALE DE LA SALINITE DES SOLS DANS UNE PALM. 1Département d'agronomie, Université de Batna. Algérie. 2 Département d'agronomie, Université de Skikda. Algérie

-F-

- **Futura Planète .2020**. La climatologie. [En ligne], Page consultée le 11/06/2020
- **Farhi y. 2014**. Structure et dynamique de l'avifaune des milieux steppiques diversity of local Algerian date palm (Phoenix dactylifera L.) cultivars. Journal of the Disponible sur : <https://www.futurasciences.com/planete/definitions/climatologie> développement d'investissement. <http://www.andi.dz/index.php/fr/monographie-des> de Doctorat en sciences en hydraulique. P.10,18 climat-13771/
- **Flaten, O., Lien, G., Koesling, M., Valle, P. S., et Ebbesvik, M, 2005**, Comparing risk Perceptions and risk management in organic and conventional dairy fanning: Empirical results from Norway. *Livestock Production Science*, 95(1-2), p. 11-25.

-G-

- **Guide de gestion des RISQUES AGRICOLES**
- **G. SAIB ,2018 .** « Les Contraintes à l'Evaluation et la Gestion des Risques En Assurances Agricoles Cas de la CRMA de Tizi-Ouzou p24 »

-H-

- **Hannachi S. & Bekkari A., 1994** - Les Ziban : Dynamisme et diversité. Thèse DEA.Inst. Nat. De formation supérieur en agronomie saharienne. Ouargla, 43 p.
- **HASSID Ali, Introduction à l'étude des assurances économiques**, édition ENAL , Alger, pp 18-19.)
- **Holzmann, R., et Jorgensen, S. (2001)**. *Social Risk Management: a New Conceptual Framework for Social Protection, and Beyond*. *International Tax and Public Finance*, 8(4), p. 529-556.
- **Hardaker et al., 2004** Coping with Risk in Agriculture, p. 93

-K-

- **Kharroubi B. 2013.** Interconnexion des ouvrages hydrauliques Laboratoire "HYDRE". Université d'Oran
- **Khadraoui A., 2007.** Eau et impact environnemental dans le Sahara Algérien. ISBN 978-9961.Ouargla, 300p.

-L-

- **LEZOUL M,** *La situation actuelle de secteur des assurances en Algérie, Quelles sont les alternatives,* communication au colloque international sur les sociétés d'assurances Takaful entre la théorie et l'expérience pratique, 25-26 avril 2011, consulté le 03/01/2013)
- **Lalouani S. et Alkama DJ., 2009** – Palm trees reuses as sustainable element in the Sahara. The case of Ziban, as self-sustainable urban units. Energy Procedia:18. Biskra. 1084 p.
- **Laïb K., 2014.** Evaluation des performances des systèmes irrigués dans les ziban, cas de la plasticulture dans la commune d'Elghrou (W. Biskra). Thèse magister. Ecole Nationale Supérieure Agronomique El Harrach – Algérie. 139 p
- **Le climat** de wilaya de Biskra. [En ligne], Page consultée le 19/06/2020 Disponible sur : <https://www.infoclimat.fr>.
- **(LAROUSSE P, AUGÉ C, 1972** « Petit LAROUSSE », éd. Librairie Larousse, Paris, , p.395).

-M-

- **MEZDAD L,** Essai d'analyse de secteur des assurances et de sa contribution dans l'intermédiation financière Nationale , mémoire de Magister en Science Economique, option Monnaie, Finance et Globalisation, université de Bejaia, 2006, p 17).
- **Mabrouk H, 2006.** « code algérien des assurances »Edition Algérie, p8).
- **(Moschini et al., 2001,** Uncertainty, Risk Aversion, and Risk Management for Agricultural Producers p. 142).

-O-

- **Ocde (2001).** Organisation de coopération et de développement économiques *Découplage: une vue d'ensemble du concept.* Paris, France
- **Ozenda.1983**

Références bibliographiques

-P-

- **Pierre PICARD** : professeur à l'université de Paris X-Nanterre et à l'École polytechnique

-R-

- Rumeau –Requette et al.1981
- **Ramiro ITURRIOZ**, « Assurance Agricole », 2009, . P08
- Robert 1986
- **REKIK A, ZIDANI S**, 2014 Essai d'analyse des obstacles de développement de l'assurance des personnes en Algérie cas assurance- vie Bejaia p10)
- **Régine Marquet**, 2015 « Le volum' Techniques d'assurance « ,2ème édition, Edition Foucher, , p14.)
- **Régine Marquet**, 2015, « Le volum' Techniques d'assurance « ,2ème édition, Edition Foucher, p14.)

-S-

- **SADI N**, *Essai d'analyse du système des assurances dans la perspective d'une meilleure protection contre le sinistre Cas des assurances en Algérie*, mémoire de Magister en Science Economique, université de Bejaia, p)
- **SAIB Ghenima / SAIDANI Thinhinane**, 2007/2008. Les Contraintes à l'Evaluation et la Gestion des Risques En Assurances Agricoles Cas de la CRMA de Tizi-Ouzou. Mémoire de fin d'étude. P13
- **Saïd OUBAZIZ**, 2012 « les reformes institutionnelles dans le secteur des assurances », mémoire de magister en science économique, option ME, université mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, p. 14.),

-Y-

- **YEATMAN Jérôme**, 2005. Manuel international de l'assurance. 2ème édition.. p. 17.)
- **YVONNE L F**,1984, *Droit des assurances*, édition Dalloz, 11ième édition, Paris, 2001p 6
- **Newberry et Stiglitz (cité dans OCDE, 2009, p.124)**
- Joseph Stiglitz (Brossier, 1989, p. 25)

Les sites

- https://www.editionsellipses.fr/PDF/9782729880989_extrait.pdf
- [-https://reassurez-moi.fr/guide/assurance/prime](https://reassurez-moi.fr/guide/assurance/prime)
- [-https://reassurez-moi.fr/guide/assurance/prime](https://reassurez-moi.fr/guide/assurance/prime)

Références bibliographiques

- cours-de-droit.net/
- www.assurance-et-mutuelle.com
- <http://greta-assurance.e-monsite.com/pages/eejma/le-risque-en-assurance/les-principes-de-l-assurance.html>
- [-Www.CNMA.dz](http://www.CNMA.dz)
- [-https://www.daf-mag.fr/Definitions-Glossaire/Gestion-risques-245455.htm](https://www.daf-mag.fr/Definitions-Glossaire/Gestion-risques-245455.htm)
- [-https://chambres-agriculture.fr](https://chambres-agriculture.fr)
- [-https://www.daf-mag.fr/Definitions-Glossaire/Gestion-risques-245455.htm](https://www.daf-mag.fr/Definitions-Glossaire/Gestion-risques-245455.htm)

- Massi. Badis , [http://www.cna.dz/extension/mydesign/design/mydesign/images/revue/Revue_Assurance_11,2015.op.cit. P.51\)\)](http://www.cna.dz/extension/mydesign/design/mydesign/images/revue/Revue_Assurance_11,2015.op.cit.P.51)))
- Wilaya de Biskra. 2020. <http://wilayabiskra.dz>
- (<https://www.daf-mag.fr/Definitions-Glossaire/Gestion-risques-245455.htm> UAR,
- <http://www.uar.dz/assurance>, opcit. P04
- <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/fap-sauf.html#kvWFm51JRk8p81IX>
- https://www.editionsellipses.fr/PDF/9782729880989_extrait.pdf

الملخص

الهدف الرئيسي من هذه الرسالة هو تحليل مستوى الوصول ورضا المزارعين عن خدمات CRMA بالغروس (ولاية بسكرة). لم يتم دراسة هذه العلاقة في المنطقة من قبل. كان الاستبيان هو طريقتنا الرئيسية للمراقبة وجمع البيانات من 30 فلاحًا في المنطقة الجغرافية لنشاط مؤسسة التأمين هذه. لذلك سمح لنا هذا الاستطلاع ببناء قاعدة بيانات رقمية حول الموضوع المدروس. الاستبيان هو الأداة الأساسية لمسحنا. تم التركيز على عدة عناوين وهيكل ، اعتمادًا على هدف الدراسة . تؤكد النتائج أن العلاقة بين المزارع و CRMA تعمل لكنها تستحق التحسين. في الواقع، لا يزال 77 ٪ من المزارعين يعتقدون أن CRMA قادرة على تقديم خدمات أكثر ملائمة. من حيث وجهات نظر البحث، من الضروري التوصية بتعميم هذا النوع من الدراسة على عينات أكبر بكثير (تعميق دراسة هذه المشكلة في الزمان والمكان).

Résumé

L'objectif principal de ce mémoire est d'analyser le niveau d'accès et de satisfaction des agriculteurs par rapport aux services de la CRMA d'El Ghrous (Wilaya de Biskra). Cette relation n'a jamais été étudiée dans la région.

L'enquête par questionnaire a été notre principale méthode d'observation et de recueil des données auprès de 30 fellahs du rayon géographique d'activité de cette institution d'assurance. Cette enquête nous a permis de construire une base de données numérique sur la problématique étudiée. Le questionnaire est l'instrument de base de notre enquête. Il a été axé sur plusieurs rubriques et structuré, en fonction de l'objectif de l'étude.

Les résultats confirment que la relation agriculteurs-CRMA fonctionne mais mérite d'être améliorée. En effet, 77 % des agriculteurs pensent quand même que la CRMA est en mesure d'offrir des prestations plus adéquates

En termes de perspectives de recherche, il y a lieu de recommander la généralisation de ce type d'étude auprès des échantillons beaucoup plus importants (approfondir l'étude de cette problématique dans le temps et l'espace).

Summary

The main objective of this memory is to analyze the level of access and satisfaction of farmers with the services of the CRMA of El Ghrous (Wilaya of Biskra). This relationship has never been studied in the region. The questionnaire survey was our main method of observation and data collection from 30 fellahs in the geographical area of activity of this insurance institution. This survey allowed us to build a digital database on the issue studied. The questionnaire is the basic instrument of our survey. It was focused on several headings and structured, depending on the objective of the study.

The results confirm that the farmer-CRMA relationship works but deserves to be improved. Indeed, 77% of farmers still think that the CRMA is able to offer more adequate services.

In terms of research perspectives, it is necessary to recommend the generalization of this type of study to much larger samples (deepen the study of this problem in time and space).